



# Rapport Annuel du Délégué

# 2023

Syndicat Intercommunal  
du Bassin d'Arcachon



## Avant-propos

Ce document a pour vocation de fournir les indicateurs de performance permettant d'apprécier la qualité du service de l'assainissement collectif sur l'année 2023 sur les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon.

Il a été élaboré conformément à l'article 88 du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif des eaux usées du 13 octobre 2020 liant la SB2A (Société de Bassin d'Arcachon Assainissement) marque Eloa et le SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon).

Il vient en complément des Éléments pour l'élaboration du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) transmis aux services du SIBA le 07/03/2024.

Les indicateurs du service public de l'assainissement sont établis en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008.

### **RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant.

En conséquence, Eloa communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées. Le détail des données est partagé avec le SIBA via les exports présentés lors des Comités de Pilotage mensuels.

<b>Rédaction</b>	<b>Validation</b>	<b>Date</b>
Eloa - SB2A	L. CHEYRES	30/04/2024



# Sommaire

<b>1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE</b>	<b>9</b>
1.1 Présentation du contrat	11
1.2 Un dispositif à votre service	13
1.3 L'essentiel de l'année	17
1.3.1 Principaux faits marquants de l'année	17
1.3.2 Dernières évolutions réglementaires	20
1.4 Les indicateurs réglementaires	21
1.5 Autres chiffres clés de l'année	22
1.6 Le prix du service public de l'assainissement	24
1.6.1 Périodes de facturation	24
1.6.2 La facture 120 m3	25
<b>2. INDICATEURS TECHNIQUES Patrimoine et Travaux</b>	<b>27</b>
2.1 L'inventaire des réseaux	29
2.1.1 Linéaire du réseau au 31/12/2023	29
Récapitulatif par diamètre des réseaux secondaires	34
Récapitulatif par matériau des réseaux secondaires	34
2.1.2 Regards de visite et branchements par commune	36
Regards de visite : évolution au cours des dernières années	37
Branchements : évolution au cours des dernières années	37
2.2 L'inventaire des installations	39
2.2.1 Liste des postes de pompage par commune	39
2.2.2 Télésurveillance des postes de pompage par commune	43
2.2.3 Liste des lotissements incorporés	44
2.2.4 Ouvrages de traitement et de rejets	45
Station de traitement de Biganos	45
Station de traitement de La Teste de Buch	45
Station de traitement de Cazaux	46
Stock de pièces	46
2.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine	47
2.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]	47
2.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]	47
2.4 Gestion du patrimoine	49
2.4.1 Les renouvellements réalisés	49
2.4.2 Les travaux d'investissements réalisés	50
2.4.3 Les travaux neufs réalisés par le délégataire	53
2.4.4 Sinistres subis et causés	54
2.4.5 Insuffisances des ouvrages et améliorations proposées	54
Réseaux et postes	54
Stations d'épuration, gros postes, collecteur principal et Wharf	75

<b>3. INDICATEURS TECHNIQUES Réseaux, Ouvrages de réseau, Branchements et Stations d'épuration</b>	<b>81</b>
3.1 La pluviométrie de l'année et historique	83
3.2 Les volumes transités	90
3.3 La consommation énergétique	92
3.4 L'efficacité de la collecte	95
3.4.1 La maîtrise des entrants	95
Les rejets d'eaux usées d'origine non domestiques	95
Le bilan 2023 des CSD et des ASD	96
La conformité des branchements domestiques	98
Les modalités de suivi des non-conformités	101
Les réponses suites aux demandes des notaires	102
3.4.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel	103
3.4.3 Lutte contre la production d'H <sub>2</sub> S	103
3.4.4 L'entretien préventif des postes de pompage	105
3.4.5 Réponses aux DICT/DT	107
3.4.6 L'auscultation du réseau de collecte (ITV)	108
3.4.7 Le curage préventif du réseau de collecte	109
3.4.8 Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]	110
3.4.9 Les casses et débordements de réseau	111
3.4.10 Utilisation des bassins de sécurité	115
3.4.11 Interventions sur les passes débits et les ventouses	118
3.4.12 Diagnostics périodiques et permanents des systèmes de Biganos, La Teste de Buch et Cazaux	118
3.5 Les gros postes eaux brutes et eaux traitées	120
3.5.1 Postes de pompage PERRAULT - Jane de Boy – ARES GARE – TAUSSAT GARE	120
3.5.2 Poste de pompage Lagrua 2	121
3.5.3 Poste de pompage ZI2 La Teste	122
3.5.4 Poste de pompage CP Facture	124
3.6 L'efficacité du traitement	128
3.6.1 Conformité globale	128
3.6.2 Bilan d'exploitation et conformités par station	132
Critères de Jugement	132
Bilans des autocontrôles	133
Evaluation des charges polluantes	134
Jugement de la conformité	135
Tableau de bord des stations d'épuration	136
Faits marquants	137
3.6.3 La surveillance des micropolluants dans les eaux brutes et sorties	139
3.6.4 L'évacuation des sous-produits	139
Boues	139
Refus de dégrillage, sables et graisses	141
Autres déchets	142

3.7 Le collecteur Sud	143
3.7.1 Collecteur de CP à ZI2	143
3.7.2 Chambre de mise en vitesse et puits du collecteur sud	144
3.8 Le Wharf de la Salie	147
3.9 Rapports d'astreinte 2023	148
<b>4. INDICATEURS TECHNIQUES Actions de Recherche</b>	<b>151</b>
<b>5. INDICATEURS RELATIFS AUX ABONNÉS</b>	<b>157</b>
5.1 Les usagers et l'assiette de la redevance	159
5.1.1 Evolution du nombre d'abonnés et des primes fixes	160
5.1.2 Établissement de l'assiette volumétrique	161
5.1.3 Gestion des abonnés raccordables non raccordés (RNR)	162
5.2 Les demandes de raccordement	163
5.3 Les désobstructions de branchement	163
5.4 Les débordements chez les usagers	164
5.5 La relation clientèle	168
5.5.1 Nombre de demandes d'intervention	168
5.5.2 Le taux de réclamations	172
5.5.3 Gestion de crise intempéries 2023/2024 : moyens mis en oeuvre	173
5.6 Données économiques	175
5.6.1 Les dégrèvements	175
5.6.2 Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	176
5.6.3 Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]	177
5.6.4 La redevance au titre de la modernisation des réseaux de collecte	179
<b>6. INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>181</b>
6.1 Le Compte d'Exploitation Conventionnel (CEC)	183
6.1.1 Les charges d'exploitation	183
6.1.2 Les produits d'exploitation	191
Recettes des produits domestiques	191
Recettes liées à la vente de Biogaz	193
Conventions Spéciales de Déversement	195
Matières extérieures de vidange	197
Tableau récapitulatif des produits SB2A	198
Tableau récapitulatif des produits SIBA	199
Tableau récapitulatif des reversements au SIBA	200
6.1.3 Le résultat d'exploitation	201
6.2 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	203
6.3 Les investissements et le renouvellement	204
<b>7. ANNEXES</b>	<b>205</b>
7.1 Liste des annexes externes	207
7.2 Reconnaissance et certification de service	209
7.3 Actualités réglementaires	216
7.4 Glossaire	221



# 1.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE





# 1.1 Présentation du contrat

En tant que délégataire, Eloa s'engage à vous fournir l'ensemble des informations relatives à votre service d'assainissement. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la dépollution et à la collecte, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.).

## Données clés

---

✓ Délégataire	Société du Bassin d'Arcachon Assainissement (SB2A)
✓ Périmètre du service	Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich, Biganos, Audenge, Lanton, Andernos-les-Bains, Arès, Lège-Cap-Ferret
✓ Numéro du contrat	I3321
✓ Nature du contrat	Délégation Service Public
✓ Date de début du contrat	01/01/2021
✓ Date de fin du contrat	31/12/2026

Numéro	Date	Contenu
Avenant 1	26/09/2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etalement de certains des engagements contractuels de 2021 et 2022 sur les années suivantes du contrat, ainsi que la prise en charge d'une partie des surcoûts générés par la situation météorologique exceptionnelle de l'hiver 2020/2021</li> <li>● Modification de la législation sur les boues de station d'épuration (Arrêté du 15/09/2020) : mise en place de compostage en lieu et place de l'épandage</li> <li>● Mise en exploitation de la méthanisation nécessitant un ajustement des conditions économiques au regard de la réalité des conditions d'exploitation.</li> <li>● Périodicité de l'actualisation des coefficients de révision des tarifs sans les faire supporter directement aux abonnés.</li> <li>● Pénalités contractuelles appliquées pour l'exercice 2021.</li> <li>● L'effectif global minimum du Délégué est augmenté de 2 ETP.</li> <li>● Ajustements du contrat : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Modification de la liste des capteurs sensibles ;</li> <li>○ Précision dans les modalités de reversement de la part fixe des immeubles</li> <li>○ Conditions de dégrèvement en cas de fuite modifiées afin de tenir compte des décisions de La Médiation de l'Eau intervenues au cours de l'année 2022.</li> <li>○ Conformément à la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, un article est ajouté au contrat.</li> </ul> </li> </ul>

## 1.2 Un dispositif à votre service

### LES ENGAGEMENTS DE LA SB2A

Le contrat liant le SIBA et son délégataire a été bâti sur 4 axes forts :

- **Une forte expertise**

La collecte et la dépollution des eaux usées des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon nécessitent une expertise toute particulière des équipes d'exploitation pour tenir l'engagement n°1 : la préservation de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon. Cela passe par un objectif de "Zéro rejet au Bassin des eaux brutes collectées" et une qualité toujours plus efficiente du rejet en eaux usées traitées en sortie des stations d'épuration.

Cette expertise se doit de s'exprimer autant dans les tâches du quotidien que dans des projets d'investissements d'envergure pour améliorer en permanence la qualité des eaux.

Elle s'exprime également au travers du Pôle Recherche qui encadre les projets de Recherche et Développement appliqués au service.

- **Une plus grande réactivité d'intervention**

Les agents de la SB2A interviennent dans un délai de 2h à compter du signalement d'un incident pour évaluer la situation et réparer au plus vite. Si le traitement de ce dernier nécessite plus de temps (réparation, commande de matériel spécifique), les agents mettent tout en œuvre pour garantir la continuité du service.

Pour répondre à cet engagement, l'année 2021 a connu l'internalisation des fonctions curage et travaux au sein des équipes d'exploitation qui était auparavant sous-traitées. En 2022, le dernier camion hydrocureur est venu compléter la flotte en septembre.

De plus, l'acquisition d'une base secondaire technique au Nord Bassin en 2021 sur la commune d'Andernos-les-Bains permet de réduire les temps d'intervention surtout durant les périodes de fortes affluence sur le périmètre.

- **Plus de proximité avec les usagers**

Ce contrat met l'accent sur la simplification des démarches de l'utilisateur avec son service de l'assainissement. Autant au niveau du contrôle de conformité que dans la relation client plus classique, l'objectif est de qualifier le plus rapidement possible la demande du client afin d'y apporter la réponse la plus adaptée (RDV sur place, intervention d'urgence, etc).

Le second objectif est une augmentation de la traçabilité des demandes et interventions clients afin d'améliorer l'historisation des demandes et d'identifier les zones à risque de débordement, bouchage, etc...

- **La transparence et la gouvernance vis à vis du SIBA**

Tous les mois, un Comité de Pilotage réunit la Direction Assainissement du SIBA et la Direction d'Eloa ainsi que les 4 Responsables de Pôles (Usines, Réseaux, Performance Exploitation et Clientèle Conformité). Lors de ces points mensuels, l'objectif est de faire un point sur les projets en cours mais également sur l'exploitation quotidienne.

Ces points ont été stoppés au cours de l'année 2023 car ils ont été jugés non efficaces. Ils sont remplacés par des réunions spécifiques sur des sujets techniques : SIG, travaux, reversements, projets usines, etc...

La mise en place d'une espace de partage des fichiers de suivi de l'exploitation a également été réalisée en début de contrat.

## LES INTERLOCUTEURS DE LA SB2A À VOS CÔTÉS

### ORGANISATION

#### EFFECTIF DU SERVICE

Au 31 décembre 2023, l'effectif exclusivement affecté au service délégué était de 61 collaborateurs répartis en : 57 CDI à temps complet complétés :

- d'une personne en CDI mise à disposition par Veolia
- 2 alternants
- d'un poste à pourvoir.

Un tableau récapitulatif des effectifs est complété tous les mois et fourni aux services du SIBA. Il permet de suivre les effectifs par type de contrat (fourni en annexe de ce documents). L'organigramme nominatif de la société dédiée au 01/01/2024 ainsi que la liste détaillée du personnel (article 22) sont également donnés en annexe.

Au-delà du personnel de la société dédiée, certaines fonctions générales (comptabilité, ressources humaines, clientèle, assistance technique) sont assurées par divers agents des services mutualisés du Territoire Atlantique et de la Région Sud Ouest de la maison mère Veolia.

Les fonctions support assurées par ces services et des missions exercées au niveau national font l'objet d'une convention d'assistance passée entre la SB2A et Veolia et ne donnent pas lieu à affectation des agents qui en sont chargés.

### STATUT DU PERSONNEL

Le personnel de la SB2A adhère à l'Unité Economique et Sociale de Veolia Eau-Générale des Eaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, date de création de la société. Au sein de cette UES, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, un accord interentreprises de statut unique a été mis en place pour l'ensemble du personnel de Veolia Eau. Le personnel SB2A est désormais régi par cet accord, ainsi que par la Convention Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 Avril 2000.

### SÉCURITÉ

Il y a eu un accident du travail avec arrêt en 2023 :

- le 31/10/2023, lors de l'installation du chantier pour la réalisation d'un branchement neuf assainissement, un riverain a forcé le passage avec son véhicule alors que la rue était barrée pour cause de travaux et a touché l'agent à la jambe gauche avec son véhicule.

Conséquences : douleur à la jambe, 2 jours d'arrêt de travail.

SB2A ne compte aucun accident du travail sans arrêt, ni maladie professionnelle déclarée en 2023.

## OBSERVATIONS FORMULÉES PAR L'INSPECTION DU TRAVAIL

Une visite inopinée de l'Inspection du Travail lors d'un chantier de renouvellement de boîte de raccordement sur une canalisation en amiante-ciment le 21/12/2022 sur la commune d'Arès a donné lieu à des remarques que nous avons traitées en 2023.

## VOS LIEUX D'ACCUEIL

*Ouvert au public du lundi au vendredi*

**Accueil téléphonique 24h/24 & 7j/7**

**☎ - 05 57 17 17 20 - Prix d'un appel local**

 <p>Google</p> 	<p><b>152 BIS AVENUE DE LA CÔTE D'ARGENT - BIGANOS</b></p> <p><b>OUVERT DE 8H00 À 12H ET DE 13H30 À 16H30</b></p>
--	---

<p><b>18 RUE JOSEPH CUGNOT - ANDERNOS-LES-BAINS</b></p> <p><b>OUVERT SUR RDV</b></p>	
--	--

Les usagers de Eloa ont un point d'accueil principal situé à Biganos au siège social de la Société du Bassin d'Arcachon Assainissement (SB2A). Ils peuvent également prendre un RDV via le site internet [eloa-bassin-arcachon.fr](http://eloa-bassin-arcachon.fr) sur le site d'Andernos-les-Bains qui a ouvert en mars 2022.

La relation avec la clientèle est assurée par :

- l'accueil téléphonique au 05 57 17 17 20, assuré 24h/24 7j/7 pour les urgences techniques, et de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi pour tout sujet ;
- le déplacement sur site des agents du service, qui reste le moyen privilégié de contact direct avec les clients ;
- l'accueil physique au Centre Technique de Biganos de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi ;
- la prise de RDV sur un de nos 2 sites de Biganos ou d'Andernos les Bains ou à domicile ;
- le courrier adressé au Centre Technique de Biganos (152 bis avenue de la Côte d'Argent) ;
- le courriel déposé sur le site internet Eloa [www.eloa-bassin-arcachon.fr](http://www.eloa-bassin-arcachon.fr) pour fournir toutes informations utiles sur le fonctionnement du service et permettre aux usagers du service de nous adresser un message.

## 1.3 L'essentiel de l'année

### 1.3.1 Principaux faits marquants de l'année

L'année 2023 a été marquée par différentes crises ayant eu des répercussions importantes sur l'exploitation mais également au niveau économique, qui font l'objet d'un développement spécifique. L'ensemble de ces événements ont tous permis l'amélioration de la performance du service grâce aux retours d'expérience effectués.

- **Objectif d'exploitation : la qualité des rejets de stations d'épuration et zéro débordement**

L'exploitation du réseau de collecte et des usines de traitement des eaux usées s'est conclue par l'obtention de résultats très satisfaisants dans l'objectif de préservation de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon :

- une conformité de 100% des 3 stations d'épuration ;
- aucun débordement ayant eu un impact identifié sur le milieu naturel (canalisations et postes de pompage) hors période d'intempéries du dernier trimestre 2023.

Néanmoins, certains incidents d'exploitation conduisant à des débordements du réseau ou une dégradation temporaire de la qualité du rejet, sans incidence identifiée sur le milieu naturel, ont initié la création de fiches "incidents" permettant de comprendre et d'améliorer nos interventions.

- **Renforcement des protocoles amiante**

Au niveau des travaux, pour le bien-être, la santé et la sécurité de nos collaborateurs, un travail spécifique a été mené sur les chantiers réalisés sur les canalisations en amiante-ciment. Des procédures de réalisation et de contrôles ont été mises en place, du matériel supplémentaire et spécifique a été acheté et un site d'expérimentation a été créé au niveau du Centre Technique de Biganos. Cette démarche a permis d'associer le personnel pour une meilleure prise en main des consignes opérationnelles. Par conséquent, sur les quatre premiers mois de l'année, la SB2A a eu recours systématiquement à de la sous-traitance. Pour les clients, cela s'est traduit par des temps d'intervention plus longs.

- **Mise en place de l'unité de réutilisation des eaux usées traitées**

Dans le cadre du Pôle Recherche, la valorisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Biganos pour les usagers internes et externes reste la réalisation la plus notable. Cette installation, sur une station d'épuration, a été la première de la Gironde à obtenir ses deux arrêtés d'exploitation fin décembre 2023.

- **3 incidents majeurs ayant des conséquences sur l'exploitation.**

Il faut noter que l'exploitation a été bousculé par trois incidents majeurs qui ont fait l'objet de déclarations auprès de nos services juridiques et assurantiels et sont encore aujourd'hui en cours d'expertise :

- la casse du collecteur nord au niveau de la commune de Lanton le 02 septembre 2023 entraînant des dégâts chez certains usagers et des travaux de remise en état du réseau d'envergure ;
- la résiliation unilatérale du contrat avec le prestataire de peinture du Wharf de la Salie suite à une atteinte majeure à l'environnement le 11 octobre 2023 ;

- l'incendie de la chaudière de la station d'épuration de Biganos le 19 octobre 2023 entraînant l'arrêt du séchage thermique des boues.
- **Les intempéries exceptionnelles d'octobre à décembre 2023 et leurs conséquences en matière d'exploitation et budgétaire.**

La fin d'année 2023 a été marquée par une succession de crises et d'intempéries exceptionnelles dont les conséquences se sont poursuivies jusqu'en avril 2024

Entre le 20 octobre 2023 et le 5 novembre 2023, soit en 17 jours, le bassin d'Arcachon a connu successivement 5 tempêtes automnales (rail de dépressions) impactant fortement le littoral : Tempête Aline (20 et 21 octobre 2023), Tempête Bernard (24 et 25 octobre 2023), Tempête Céline (27 et 28 octobre 2023), Tempête Ciaran (2 et 3 novembre 2023) et Tempête Domingo (4 et 5 novembre 2023).

En cinq mois, du 15 octobre 2023 au 15 mars 2024, il est tombé 800 mm de pluies sur le bassin d'Arcachon (moyenne annuelle 2012-2022 : 973 mm), outre trois épisodes de submersions marines.

Ces épisodes pluvieux historiques dans leur durée et leur intensité ont provoqué :

- Une élévation des nappes phréatiques maintenant affleurantes, depuis jamais redescendues ;
- Une entrée massive d'eaux parasites dans le système d'assainissement en raison notamment des inondations et des ruissellements (bassin versant de 4 000 km<sup>2</sup> du Médoc aux Landes).

La gestion de cet épisode exceptionnel, qui se distingue par son intensité et sa durée, a été réussie. Nous pouvons les points forts suivants :

- un engagement absolu et la solidarité des équipes ELOA sur toute la durée de ces intempéries malgré des conditions d'exploitation extrêmement compliquées ;
- la communication continue avec le SIBA, permettant des prises de décisions concertées et rapides au bénéfice de l'ensemble du territoire ;
- la mobilisation des équipes du groupe Veolia pour renforcer les équipes ELOA à certains moments clés de cette crise ;
- la mise en place du système d'astreinte doublé ainsi que la prise en local des appels usagers par les équipes en maîtrise du système d'assainissement, relais fondamental des équipes terrain ;
- l'information des parties prenantes (CRCAA, IFREMER) et des autorités (DDTM, DDPP) par le SIBA.

D'un point de vue exploitation, la gestion de crise opérant autour d'un arbitrage de chaque instant a permis, au mieux de l'intérêt général, de limiter les impacts d'une crise sanitaire et d'éviter les sinistres pour les usagers, et de préserver les ouvrages publics concédés.

Conscients que sous l'effet du réchauffement climatique, ce type d'évènement sont appelés à se renouveler, le SIBA et ELOA ont entamé un travail commun afin de mettre en œuvre un programme d'actions et de décisions adaptées et structurantes au bénéfice des populations, des professionnels, et plus largement, de la protection du Bassin d'Arcachon.

- **Conséquences budgétaires**

L'ensemble de ces événements liés à un contexte inflationniste (énergie, produits chimiques, matières premières) ont eu un effet très important sur le plan économique de la société aggravant le déficit de la SB2A entre 2022 et 2023.

Le coût des matières et de l'énergie ont fortement augmenté depuis fin 2022 sans vision temporelle d'un retour à un coût unitaire plus classique. Ces postes de charges se trouvent donc fortement décalés par rapport aux estimations du CEP.

L'actualisation des tarifs de vente que cela soit du tarif domestique ou du tarif de vente des travaux ne compense pas les charges inhérentes (énergie, personnel, sous-traitance, etc...) via les formules actuelles du contrat de DSP.

L'amortissement des investissements réalisés depuis le début du contrat et devant être amortis fin 2026 pèse fortement sur le résultat global de la société.

### 1.3.2 Dernières évolutions réglementaires

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts susceptibles d'être significatifs pour votre service.

L'année 2023 a été marquée par la publication de textes législatifs et réglementaires particulièrement structurants, à court et moyen termes, pour les services d'assainissement :

- un plan eau : la sobriété au service du développement des territoires ;
- la réforme des redevances des agences de l'eau ;
- réutilisation des eaux usées traitées : des possibilités d'usages élargies ;
- retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès à présent ;
- la loi "industrie verte" ;
- projet de révision de la directive eaux résiduaires urbaine : de nouveaux défis à relever ;
- résilience des services : directive européenne 2022/2557 ;
- fin des réseaux rtc, 2g et 3g.

L'ensemble de ces évolutions réglementaires vous sont présentées et détaillées en annexe de ce document.

# 1.4 Les indicateurs réglementaires

## Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	118 106 hab	119 649 hab
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	41	44
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Déléataire	2955,1 TMS	2839,2 TMS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m <sup>3</sup> TTC	Déléataire	2,45 €/m <sup>3</sup>	2,53 €/m <sup>3</sup>
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	96,3 %	96,4 %
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	92/120	92/120
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	Conforme	En attente jugement Police de l'Eau
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	Conforme	En attente jugement Police de l'Eau
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	Conforme	En attente jugement Police de l'Eau
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100%	100%
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	26	32
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,07	0,07
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	12,0	11,3
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,49 %	0,44 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	Biganos :100% La Teste :100% Cazaux :100%	Biganos :100% La Teste :100% Cazaux :100%
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	Non concerné car pas de déversoir d'orage	Non concerné car pas de déversoir d'orage
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	1,9 ans	SIBA
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	1,1 %	0,8 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Déléataire	1,86	3,44

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(\*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

# 1.5 Autres chiffres clés de l'année

## Données techniques clés du service

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	Conforme	Conforme
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	55 781	56 061
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	Sans objet	Sans objet
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	358	235
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	1145,9 km	1147,3 km
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	419	419
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	3	3
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	Biganos : 135000 EH La Teste : 150000 EH Cazaux : 5000 EH	Biganos :135000 EH La Teste : 150000 EH Cazaux : 7400 EH
COLLECTE DES EAUX USÉES		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	93 sur canalisation 961 sur branchement	117 sur canalisation 927 sur branchement
	Longueur de canalisation curée (préventif)	Délégataire	133 496 ml	147 914 ml
LA DÉPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
	Volume transporté (STEP + SKCP)	Délégataire	19 593 982 m3	23 193 764 m3
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	Biganos : 3372 kg/j La Teste : 4364 kg/j Cazaux : 201 kg/j	Biganos : 2819 kg/j La Teste : 3698 kg/j Cazaux : 228 kg/j
	Volume traité sur les usines de dépollution (A3)	Délégataire	9 882 194 m3	13 243 973 m3
L'ÉVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	215,1 t	187,86 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	460,1 t	403,3 t
	Volume de graisses évacuées vers l'extérieur de la DSP	Délégataire	27,9 t	58,2 t
	Volume de graisses évacuées vers la STEP de Biganos	Délégataire	66,02 t	35,9 t
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
	Nombre de communes desservies	Délégataire	10	10
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients domestiques)	Délégataire	81 381	82 357
VP.068	Assiette totale de la redevance domestique (m3)	Délégataire	8 713 170 m3	8 256 497 m3
	Assiette de la redevance SKCP (m3)	Délégataire	9 711 788 m3	9 950 173 m3
	Assiette de la redevance vente de biométhane (Nm3)	Délégataire	533 464 Nm3	522 850 Nm3

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

\* la conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document).

<b>LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS À L'EAU</b>	<b>PRODUCTEUR</b>	<b>VALEUR 2022</b>	<b>VALEUR 2023</b>
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
<b>LES CERTIFICATS</b>	<b>PRODUCTEUR</b>	<b>VALEUR 2022</b>	<b>VALEUR 2023</b>
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

# 1.6 Le prix du service public de l'assainissement

## 1.6.1 Périodes de facturation

La facturation de la redevance assainissement est effectuée par les distributeurs d'eau, qui en assurent le recouvrement avec celui de la partie eau potable, conformément aux conventions de facturation passées entre la SB2A et :

- SEEBAS (filiale dédiée de Veolia Eau) pour les communes de la COBAS (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras et Le Teich) ;
- Veolia Eau pour la commune de Biganos ;
- Suez (Lyonnaise des Eaux) pour les communes de Lanton et Arès ;
- Agur pour la commune de Lège-Cap Ferret, pour la commune d'Andernos-les-Bains depuis le 01/01/2022 et pour la commune d'Audenge depuis le 01/01/2023.

Les dates sont celles des relevés de compteurs d'eau potable fournis par les délégataires de l'eau.

COMMUNES	DÉLÉGATAIRE	2019	2020	2021	2022	2023
ARCACHON	SEEBAS	30/6 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12
LA TESTE de BUCH	SEEBAS	30/6 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12
GUJAN-MESTRAS	SEEBAS	30/6 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12
LE TEICH	SEEBAS	30/6 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12
BIGANOS	VEOLIA	15/12 au 29/12	12/01/2021	10/01/2022	10/01/2023	06/02/2024
ARES	SUEZ	31/1 au 20/2	Février 2020	Février 2021	Janvier 2022	18/01/2023 07/07/2023
ANDERNOS LES BAINS	AGUR	2/7 au 14/8	Juillet 2020	Juillet 2021	04/08/2022 08/02/2023	Février 2024
LANTON	SUEZ	24-août	Août 2020	Août 2021	Septembre 2022	24/02/2023 29/08/2023
AUDENGE	AGUR	9/1 au 31/1	Janvier 2020	Janvier 2021	Janvier 2022	Février 2023
LÈGE CAP FERRET	AGUR	31-août	28/02 et 31/08	28/02 et 31/08	31/03/2022 10/11/2022	24/04/2023 11/10/2023

Dans la suite du changement de délégataire de l'eau sur les communes de la COBAN, Agur a pris la compétence eau potable sur la commune d'Audenge le 01/01/2023. La facturation du 1er semestre 2023 a été faite par les équipes de SUEZ.

Pas de modifications pour le reste du périmètre.

Ces modifications de calendrier de facturation n'ont pas eu d'impact sur la gestion de la SB2A au-delà de la gestion de la trésorerie.

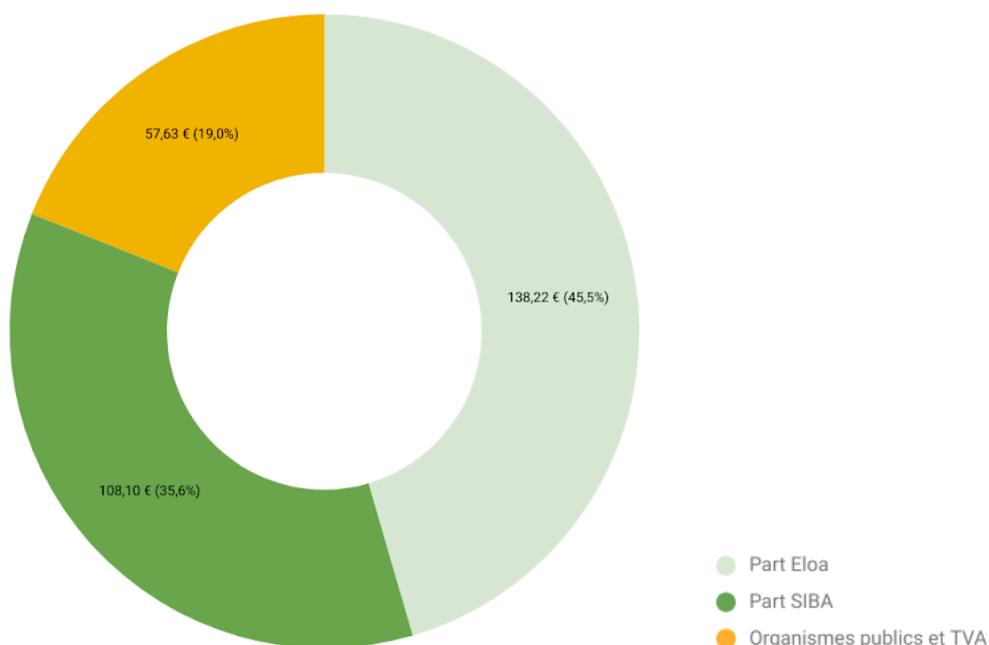
## 1.6.2 La facture 120 m3

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m<sup>3</sup> représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur les communes riveraines du Bassin d'Arcachon, l'évolution du prix du service d'assainissement par m<sup>3</sup> [D102.0] et pour 120 m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> janvier est la suivante :

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume m3	Prix Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2024	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>129,96 € HT</b>	<b>138,22 € HT</b>	<b>6,4%</b>
Abonnement			12,96 € HT	13,78 € HT	6,3%
Consommation	120	1,037 €	117,00 € HT	124,44 € HT	6,4%
<b>Part syndicale</b>			<b>107,14 € HT</b>	<b>108,10 € HT</b>	<b>0,9%</b>
Abonnement			44,14 € HT	44,50 € HT	0,8%
Consommation	120	0,5300 €	63,00 € HT	63,60 € HT	1,0%
<b>Organismes publics</b>			<b>30,00 € HT</b>	<b>30,00 € HT</b>	<b>0,0%</b>
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500 €	30,00 € HT	30,00 € HT	0,0%
<b>Total € HT</b>			<b>267,10 € HT</b>	<b>276,32 € HT</b>	<b>3,5%</b>
TVA (10 %)			26,71 € HT	27,63 € HT	3,4%
<b>Total TTC</b>			<b>293,81 € TTC</b>	<b>303,95 € TTC</b>	<b>3,5%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>2,45 € TTC/m3</b>	<b>2,53 € TTC/m3</b>	<b>3,3%</b>

Facture 120 m3 2023 - Part €





# 2.

INDICATEURS  
TECHNIQUES  
Patrimoine et Travaux



**Une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée.**

L'inventaire détaillé des équipements des installations du service est fourni en version informatique en annexe de ce rapport.

Cet inventaire est extrait de la base utilisée par ELOA pour la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur de l'ensemble des installations (logiciel VAMS).

Les principales caractéristiques des Postes de Pompage sont indiquées dans un tableau également communiqué en annexe de ce rapport.

Le schéma du réseau d'assainissement est annexé au présent document, tel qu'extrait de la version Autocad tenue à jour par les services du SIBA.

Le plan du réseau est tenu à jour par les services du SIBA sur un SIG partagé avec le Délégué et consultable à distance. Le logiciel utilisé est GeoAC commercialisé par Business Geo. Le SIBA a la gestion de la couche patrimoniale et ELOA la gestion de la base d'exploitation. Les données sont partagées en tant réel.

Une version papier du SIG a été remise le 18 avril 2023 aux services du SIBA conformément aux engagements contractuels.

## 2.1 L'inventaire des réseaux

### 2.1.1 Linéaire du réseau au 31/12/2023

En 2021, Eloa a fait l'acquisition du logiciel GEO AC, distribué par Business Géographique, pour se conformer à son engagement contractuel de travailler dans le même SIG que le SIBA.

Les données sont issues d'un export du SIG commun en date du 03/01/2024. L'export a été réalisé le même jour par les équipes du SIBA. Un export à blanc avait préalablement été réalisé en simultanément le 11/12/2023 pour valider l'ensemble des données sur le collecteur principal et le réseau secondaire.

#### **CONSTITUTION DU COLLECTEUR PRINCIPAL (source SIG)**

DIAM	Nature	Gravitaire (ml)	Refoulement (ml)	Total (ml) 2023	Total (ml) 2022	Variation 2023/2022
300	Fonte		83	83	83	0
315	PVC		167	167	0	167
400	AC		5 346	5 346	5335	11
400	Fonte	9	47	57	56	1
500	Béton		1 610	1 610	1610	0
500	Fonte		4 716	4 716	4716	0
500	PVC	28		28	13	15
600	Béton		10 948	10 948	11051	- 103
600	Fonte	1 501	682	2 182	2078	104
600	PEHD		339	339	339	0
600	PRV	54	42	96	96	0
700	Béton	24		24	140	- 116
700	Fonte	7		7	7	0
700	PRV	177		177	177	0
710	PEHD	13		13	13	0
710	PVC	55		55	55	0
800	Fonte		469	469	463	6
800	PRV	41		41	0	41
1 000	Acier inoxydable		38	38	0	38
1 000	Béton	1 163	5 286	6 449	6449	0
1 000	Fonte	68	7 128	7 196	7196	0
1 000	PEHD		138	138	138	0

DIAM	Nature	Gravitaire (ml)	Refoulement (ml)	Total (ml) 2023	Total (ml) 2022	Variation 2023/2022
1 000	PRV	2 952	332	3 284	3284	0
1 200	Béton	4 516	6 296	10 812	11305	- 493
1 200	Fonte		18	18	0	18
1 200	PEHD		340	340	338	2
1 200	PRV	2 950		2 950	2809	141
1 400	Fonte		226	226	226	0
1 400	PRV	9		9	0	9
1 500	Acier	789		789	808	- 19
1 500	Béton	1 035	8 761	9 795	9796	- 1
2 400	PRV	409		409	0	409
Indéterminé	Indéterminé		151	151	0	151
<b>Total</b>		<b>15 801</b>	<b>53 162</b>	<b>68 963</b>	<b>68 581</b>	<b>382</b>

AC : amiante ciment ; PEHD : polyéthylène haute densité ; B : béton ; F : fonte ; PVC : polychlorure de vinyle ; PRV : résine armée de fibres de verre

Année	Historique des travaux réalisés sur le collecteur principal (SIBA et ELOA)
2006	Chemisage du collecteur 1200 sous les échangeurs de : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Césarée (route de Césarée) à Gujan-Mestras : 300 mètres en résine.</li> <li>● La Hume (route des Lacs) à Gujan-Mestras : 300 mètres en résine.</li> </ul>
2007	Réparation du collecteur Sud DN 1200 : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Au niveau de Gujan-Injection, pose d'une longueur de tuyau en inox 316 L.</li> <li>● Au niveau de l'entrée de la station d'épuration de La Teste de Buch, pose de coquilles sur le tuyau béton.</li> </ul>
2008	Chemisage du collecteur Sud DN 1200 entre la station de La Teste de Buch et la Miroiterie Lafosse (L=375m en Résine) a été effectué, suite à l'effondrement de fin 2007.
2009	RAS
2010	Suppression des pièges à graviers en amont du Wharf et remplacement d'une portion de collecteur béton en PRV sur 160 ml.
2011	Doublement du gravitaire d'Arès, entre l'exutoire de Jane de Boy (« Fossé Neuf » et le poste Arès Gare).
2012	Doublement du collecteur Nord au niveau de la Gare d'Audenge et de la Gare de Lanton, mise en place d'une vanne sur le collecteur Nord au niveau de l'injection du poste Betye. Déviation du gravitaire et du refoulement du poste Arès Gare.

Année	Historique des travaux réalisés sur le collecteur principal (SIBA et ELOA)
2013	<p>Réparation du collecteur DN 1000 en amont du poste de pompage Lagrua (sortie ouvrage jonction Règue Verte – Bouillaud)</p> <p>Renouvellement d'une cinquantaine de mètres du collecteur Nord DN 600 en amont de la cheminée d'Audenge</p>
2014	<p>Renouvellement du collecteur gravitaire DN 1000 en amont du poste de pompage Lagrua par un PRV DN 1200 avec création d'une chambre d'arrivée et déplacement de l'ouvrage de jonction Règue Verte – Bouillaud.</p> <p>⇒ Renouvellement du collecteur Sud DN 1200 entre Le Teich et Gujan-Mestras par une fonte DN 1000.</p>
2015	<p>Renouvellement du collecteur Sud DN 1500 en sortie de ZI (F 1400), de la chambre de mise en vitesse de Cazaux et d'un tronçon au puits de Biscarrosse.</p>
2016	<p>Renouvellement du collecteur gravitaire nord PVC DN 710 en amont de la STEP de Biganos par un PRV DN 1000.</p>
2017	<p>Réparation du collecteur Sud DN 1200 mm au niveau du cimetière de Camps au Teich,</p> <p>Injection de l'ancien collecteur DN 500 mm en amont de Arès Gare,</p> <p>Renouvellement du collecteur gravitaire en amont de Taussat Gare 2.</p>
2018	<p>Renouvellement d'un tronçon du collecteur Sud DN 1500 à l'aval de ZI2 sur 170 ml.</p>
2019	<p>Renouvellement du collecteur DN 1200 mm de l'avenue de camps au lieu-dit de Lescaret situé sur la commune du Teich par du tuyau fonte en DN 1000 mm et 2 tubages en PEHD DN 1000 mm : sous la craste Baneyre et sous les bretelles et la route départementale n° 650E1. Création de 3 nouveaux tés de visite.</p>
2020	<p>Tubage en PEHD du collecteur Nord au niveau de la Rue des Sourbets à AUDENGE.</p> <p>Raccordement du nouveau collecteur dans le secteur de Césarée en février.</p> <p>Découpe du GC de la ventouse de Khelus en mars.</p> <p>Raccordement du nouveau collecteur à l'aval de khelus (points GJKL) en avril.</p> <p>Intervention sur la vanne DN 1000 secteur Perrault en mai.</p> <p>Remise en service du capteur de pression sur la nouvelle ventouse de Khelus en octobre.</p>
2021	<p>Réparation du collecteur Nord le 16 Novembre 2021 suite à une casse Route Professeur Landes à Biganos.</p> <p>Réparation en Mai de la fuite sur le refoulement de CP au niveau du pont cadre au passage de la Leyre.</p> <p>Réparation en Juin du piquage sur le 1800 au refoulement de CP sur la commune de Balanos.</p> <p>En décembre, remise en place de la vanne DN 1000 à Gujan permettant d'isoler le collecteur sud</p>
2022	<p>Changement de 18 ml de DN 1800 béton par du DN 1200 fonte en amont de la ventouse de Balanos sur le collecteur sud</p>

Année	Historique des travaux réalisés sur le collecteur principal (SIBA et ELOA)
2023	<p>Isolement de la BA120 de la CMV du 1500 à Cazaux</p> <p>Pose de la ventouse sur le 1200 à l'arrivée du poste ZI2</p> <p>Déraccordement du PR Lagrua du refoulement de Lagrua2</p> <p>Mise en service CP2 et déraccordement CP</p> <p>Casse sur le collecteur Nord le 03 Septembre 2023 :</p> <p>Intervention au niveau de la commune de Lanton. Renouvellement de 7mL de canalisation.</p>

### LES RÉSEAUX SECONDAIRES (Source SIG) - données validées avec le SIBA le 03/01/2024

DIAMÈTRE	NATURE	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	Total général
63	PVC		15 550	15 550
75	PVC		3 636	3 636
80	PVC		326	326
90	PE (Polyéthylène)		490	490
90	PVC		19 097	19 097
100	Amiante-ciment		17	17
100	Fonte		174	174
100	Indéterminé	2		2
100	PVC	6		6
110	Indéterminé		10	10
110	PVC	265	11 181	11 446
115	PVC		240	240
125	Amiante-ciment	30	283	312
125	Fonte		19	19
125	PVC	132	8 513	8 645
150	Amiante-ciment	43 878	2 622	46 500
150	Fonte	66	74	140
150	Indéterminé	722		722
150	PVC	88	20	108
160	Amiante-ciment	139		139
160	Fonte	12		12
160	Indéterminé	8		8
160	PVC	21 550	13 561	35 111

DIAMÈTRE	NATURE	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	Total général
180	Fonte grise	79		79
200	Amiante-ciment	448 284	2 856	451 140
200	Autre	235		235
200	Fonte	1 575	244	1 819
200	Indéterminé	57 021	112	57 133
200	PP Polypropylène	937		937
200	PRV	86		86
200	PVC	290 847	8 067	298 914
225	PVC		129	129
250	Amiante-ciment	18 236	5 083	23 319
250	Indéterminé	75		75
250	PRV	8		8
250	PVC	2 752	3 093	5 845
300	Amiante-ciment	15 829	3 770	19 600
300	Fonte	211	119	330
300	Indéterminé	75		75
300	PE (Polyéthylène)	3		3
300	PRV	2		2
300	PVC	118	172	290
315	PEHD (PE Haute Densité)		349	349
315	PRV	9		9
315	PVC	2 508	10 777	13 285
350	Amiante-ciment	885	2 932	3 817
350	PVC	28	3 179	3 207
400	Acier inoxydable		6	6
400	Amiante-ciment	7 027	326	7 353
400	Béton	191		191
400	Fonte	167	772	940
400	Indéterminé	97		97
400	PEBD (PE Basse Densité)		243	243
400	PRV	278		278
400	PVC	3 484	6 008	9 492
450	Amiante-ciment		434	434
500	Amiante-ciment	1 973	243	2 215
500	Fonte		265	265

DIAMÈTRE	NATURE	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	Total général
500	PEHD (PE Haute Densité)		213	213
500	PRV	246		246
500	PVC	14		14
600	Amiante-ciment	355	1 588	1 943
600	Béton	98		98
600	Fonte	22		22
600	Indéterminé		1	1
600	PRV	336		336
700	Amiante-ciment	2 476	22	2 498
700	PRV	84		84
800	Amiante-ciment	1 258		1 258
1000	PRV	31		31
Indéterminé	Amiante-ciment	2 475	520	2 995
Indéterminé	Autre	194		194
Indéterminé	Indéterminé	17 880	87	17 967
Indéterminé	PVC	638	4 890	5 528
<b>Total général</b>				<b>1 078 337</b>

### Récapitulatif par diamètre des réseaux secondaires

DIAMÈTRE	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	Total général	%
< 150 mm	435	59 534	59 969	5,56%
> 400 mm	6 891	2 766	9 657	0,90%
150 à 200 mm	865 527	27 557	893 083	82,82%
250 à 400 mm	51 984	36 960	88 944	8,25%
Indéterminé	21 187	5 497	26 684	2,47%
<b>Total général</b>	<b>946 023</b>	<b>132 314</b>	<b>1 078 337</b>	<b>100 %</b>

### Récapitulatif par matériau des réseaux secondaires

MATÉRIAU	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	Total général	%
Acier inoxydable		6	6	0,00%
Amiante-ciment	542 843	20 696	563 539	52,26%
Autre	429		429	0,04%
Béton	288		288	0,03%
Fonte	2 054	1 668	3 721	0,35%
Fonte grise	79		79	0,01%
Indéterminé	75 879	210	76 090	7,06%
PE (Polyéthylène)	3	490	492	0,05%
PEBD (PE Basse Densité)		243	243	0,02%
PEHD (PE Haute Densité)		562	562	0,05%
PP Polypropylène	937		937	0,09%
PRV	1 080		1 080	0,10%
PVC	322 432	108 438	430 870	39,96%
<b>Total général</b>			<b>1 078 337</b>	<b>100%</b>

### Récapitulatif par commune des réseaux secondaires

Commune	Gravitaire (ml)	Refoulement (ml)	Total (ml) 2023	Répartition par commune	Total (ml) 2022	Variation 2023/2022
ANDERNOS-LES-BAINS	116 200	3 951	120 151	11,14%	120 091	60
ARCACHON	82 541	10 341	92 882	8,61%	92 816	66
ARES	57 811	6 868	64 679	6,00%	64 659	20
AUDENGE	45 470	1 974	47 444	4,40%	47 369	75
BIGANOS	64 396	7 678	72 074	6,68%	72 031	43
GUJAN MESTRAS	123 863	24 320	148 183	13,74%	150 349	- 2 166
LA TESTE DE BUCH	184 816	31 207	216 023	20,03%	215 497	526
LANTON	63 308	6 475	69 782	6,47%	69 820	- 38
LE TEICH	46 210	14 441	60 651	5,62%	58 192	2 459
LÈGE-CAP-FERRET	161 408	25 059	186 466	17,29%	186 479	- 13
<b>TOTAL</b>	<b>946 023</b>	<b>132 314</b>	<b>1 078 337</b>		<b>1 077 303</b>	<b>1 034</b>

Le détail diamètre/matériau par commune est fourni en annexe de ce rapport.

L'évolution des réseaux secondaires sur les dernières années est la suivante :

Année	km	évolution %
<b>2017</b>	1056,6	0,55%
<b>2018</b>	1061,8	0,49%
<b>2019</b>	1070,6	0,82%
<b>2020</b>	1060,9	-0,91%
<b>2021</b>	1073,1	1,15%
<b>2022</b>	1077,3	0,39%
<b>2023</b>	1078,3	0,10%

La variation 2021 par rapport à 2020 est anormale.

Il paraît certain que l'export des données 2020 n'était pas cohérent avec les autres années.

Pour éviter ces problématiques, depuis 2022, les exports SIBA et Eloa sont comparés en début d'année pour analyser et corriger les écarts éventuels.

### 2.1.2 Regards de visite et branchements par commune

COMMUNE	REGARDS DE VISITE <sup>(1)</sup>		BRANCHEMENTS <sup>(2)</sup>	
<b>ANDERNOS-LES-BAINS</b>	2 544	10,92%	7 621	13,60%
<b>ARCACHON</b>	2 293	9,84%	6 171	10,99%
<b>ARES</b>	1 445	6,20%	3 795	6,77%
<b>AUDENGE</b>	1 104	4,74%	2 524	4,50%
<b>BIGANOS</b>	1 526	6,55%	3 525	6,29%
<b>GUJAN MESTRAS</b>	3 006	12,90%	7 291	13,01%
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	4 655	19,98%	10 087	18,00%
<b>LANTON</b>	1 460	6,27%	3 543	6,32%
<b>LE TEICH</b>	1 222	5,24%	2 309	4,12%
<b>LEGE-CAP-FERRET</b>	4 044	17,36%	9 195	16,41%
<b>Total 2023</b>	<b>23 299</b>	<b>100,00%</b>	<b>56 061</b>	<b>100,00%</b>
Total 2022	23 226		55 781	
Variation 2022/2023	73		272	

(1) source SIG

(2) inventaire 2022 incrémenté des réalisations ELOA et SIBA et incorporations 2023

### Erratum :

Dans le RPQS livré à la collectivité le 7 mars 2024, 56 053 branchements ont été déclarés pour l'année 2023 (voir tableaux de l'évolution du nombre de branchements au cours des dernières années, en pages 29 et 30). Ce nombre est ajusté dans le présent document en raison de la prise en compte de création de branchements multiples associés à un dossier de travaux unique sur la commune d'Arcachon et d'une correction à la baisse sur la commune de Lège Cap-Ferret.

### Regards de visite : évolution au cours des dernières années

ANNÉE	nombre	évolution %
<b>2017</b>	22 311	1,01%
<b>2018</b>	22 530	0,98%
<b>2019</b>	22 703	0,77%
<b>2020</b>	22 945	1,07%
<b>2021</b>	23 036	0,40%
<b>2022</b>	23 226	0,82%
<b>2023</b>	23 299	0,31%

### Branchements : évolution au cours des dernières années

Suite à la transmission par le SIBA de l'ensemble du nombre de branchements réalisés en propre, un tableau récapitulatif a été réalisé depuis 2012 portant le nombre de branchements total à 56 061 pour l'année 2023. Les données sont reprises ci-dessous :

	Brт Eloa	Brт SIBA	Brт Incorpo	Total	chiffre publié RAD	Différence
2012				50 459		
2013	202	93	330	51 084	51 286	- 202
2014	153	227	272	51 736	51 938	- 202
2015	207	81	315	52 339	52 541	- 202
2016	296	165	115	52 915	53 057	- 142
2017	308	112	112	53 447	53 589	- 142
2018	281	84	154	53 966	54 024	- 58
2019	293	98	163	54 520	54 480	40
2020	265	57	89	54 931	54 834	97
2021	253	36	67	55 287	55 190	97
2022	309	49	136	55 781	55 781	0
<b>2023</b>	<b>204</b>	<b>29</b>	<b>47</b>	<b>56 061</b>	<b>56 061</b>	<b>0</b>

Erratum :

*Dans le RPQS livré à la collectivité le 7 mars 2024, 56 053 branchements ont été déclarés pour l'année 2023 (voir tableaux de l'évolution du nombre de branchements au cours des dernières années, en pages 29 et 30). Ce nombre est ajusté dans le présent document en raison de la prise en compte de création de branchements multiples associés à un dossier de travaux unique sur la commune d'Arcachon et d'une correction à la baisse sur la commune de Lège Cap-Ferret.*

## 2.2 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des des postes de relèvement/refoulement associés au contrat et des usines de dépollution.

Le réseau d'assainissement collectif des eaux usées comporte les ouvrages listés ci-après (liste et numérotation tenues à jour par les services du SIBA) :

- 421 postes de pompage public
- 13 passes débit
- 34 postes de pompage privés.

### 2.2.1 Liste des postes de pompage par commune

ARCACHON		49 Postes		dom	B	S
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Seuil	Passage	
1980	1	N.D. DES PASSES	1	x		
1980	2	D'ANNUNZIO	2	x		
1984	3	ARBOUSIERS	3			
1980	4	LLAGUET	4	x	x	
1980	5	BOULLAUD	5	x		
1991	6	RUE DE TURENNE	6			
1991	7	PLACE DE TURENNE	7			
1991	8	CORRIGAN	8			
1982	9	DULAS	9			
1983	10	ST ARNAUD	10			
1985	11	MIMOSAS	11			
1960	12	FRONT DE MER	12			
1979	13	AVENUE PRINCIPALE	13			
1980	14	MESANGES	14			
1980	15	PRIMEVERES	15			
1982	16	PERVENCHES	16			
1976	17	JOIGNY	17	x		
1976	18	LA CHAPELLE	18	x		
1978	19	DESBIY	19			
1981	20	GRAND CHENES	20			
1982	21	BERDOULAT	21			
1976	22	LEGALLAIS	22	x		
1976	23	POINT FRANCE	23	x		
1976	24	PECHERES	24	x		
1976	25	PORT DE PLAISANCE	25	x		
1976	26	PORT DE PECHE	26	x	x	
1988		<del>CAPITANERIE1</del>	27 renommé 49 en 2021			
1988		<del>CAPITANERIE2</del>	28 abandonné en 2019			
1988		<del>CAPITANERIE3</del>	29 renommé 50 en 2021			
1989	27	JARDINS	30			
1988	28	MERCS 1	31			
1988	29	MERCS 2	32			
1992	30	GOYARD	33			
1992	31	SEMPRAMIS	34			
1992	32	DESBIY2	35			
1994		<del>ABATILLES</del>	36 abandonné en 2021			
1994	33	GOULLY	37			
1995	34	MOULIN ROUGE	38			
1995	35	FRONDAE	39			
1996	36	ANGLICANE	40			
1996	37	TEILHARD	41			
1997	38	CHAMBRELENT	42			
1997	39	LOUIS LE MARIE	43			
1988	40	ALBERT 1er	44			
1999	41	LEVASSEUR	45			
1999	42	CORDIER	46			
1999	43	LESSUEUR	47			
2013	44	DRAGON	48 NI			
1988	45	CAPITANERIE 1	49			
1988	46	CAPITANERIE 3	50			
2020	47	GARE	51			
2021	48	SNSM	52			
2021	49	DEBUSSY	53			x

STATIONS D'EPURATION		
BIGANDS	STEP DE BIGANDS	585
LA TESTE	STEP DE LA TESTE	586
LA TESTE	STEP DE CAZALX	564
MAR	MARCHEPRIME	
MIOS	MIOS	
Soit un total de : 5 STATIONS D'EPURATION		

PASSE DEBITS A POMPES ARCACHON		
1980	<del>MOULLET</del> abandonné	4701
1979	SENSEVIN	4707
1987	MONTAUT	4710
1982	FLORIDA	4712
1986	JOLIET	4715
1988	THEIRS	4716
Soit un total de : 5 PASSES DEBIT A POMPES		

PASSE DEBITS A BATTANT ARCACHON		
	PORT DE PECHE	
	PORT DE PLAISANCE	
	PECHERES	
	BORON	
	REPETTO	
	JOIGNY	
	MARICHON	
	<del>DULAS</del>	
	NOTRE DAME DES PASSES	
Soit un total de : 8 PASSES DEBIT A CLAPETS		

Site avec traitement H2S  
 Site abandonné  
 Site Non Incorporé  
XXXXX Site incorporé durant l'exercice

LA TESTE		84 Postes		dom	B	S
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Seuil	Passage	
1983		LA TESTE	2		x	
1983		<del>LAGRUA</del>	1		x	
1983	1	HAITZA	1			
1982	2	MERLES	2			
1991	3	ALIZE	3			
1982	4	GRIVES	4			
1981	5	<del>ERHARDE</del>	5			
1981	6	BASSIN	6			
1977	7	CLAPOTIS	7			x
1976	8	REGUE VERTE	8		x	
1999	9	SERV. TECHNIQUE	9			
1978	9	LISIERE DU GOLF	10			
1984	10	AIGUE MARINE	11			
1984	11	MIQUELOTS	12		x	
1990	12	DOS SANTOS	13			
1977	13	LACTEL	14		x	
1984	14	BONNEVAL1	15			
1990	15	<del>INCINERATION1</del>	16			
1990	16	INCINERATION2	17			
1990	16	JEAN HAMEAU	18			
1980	17	BERANGER	19			
1989	18	PRÉS ST JEAN	20			
1991	19	MIGRECQUE	21			
1984	20	GRAND VILLAGE	22			
1981	21	LES PINS	23			
1985	22	PINEDE DE CONTEAU	24			
1978	23	PASTEUR	25			
1982	24	TRAINE	26			
1989	25	PORT OSTREICOLE1	27			
1989	26	PORT OSTREICOLE2	28			
1989	27	PORT OSTREICOLE3	29			
1989		<del>PORT OSTREM</del>	30			
1989		<del>PORT OSTRES</del>	31 abandonné 10/13			
1989	28	CANALOT1	32			
1989		<del>CANALOT2</del>	33 abandonné 10/13			
1989		<del>CANALOT3</del>	34 abandonné 10/13			
1980	29	HIPPOCAMPE	35			
1980	30	GRAND LARGE	36			
1981	31	LABRIT	37			
1982	32	BORDES	38			
1981	33	DANTIN	39			
1986	34	CES	40			
1978	35	CLAIR BOIS	41			
1978	36	AQUITANIA	42			
1987	37	TENNIS (C)	43		x	
1988	38	HOTEL DU LAC (C)	44			
1988	39	SECOURS1 (C)	45			
1988	40	SECOURS2 (C)	46			
1988	41	CVCL1 (C)	47			
1988	42	CVCL2 (C)	48			
1988	43	SSBA (C)	49			
1987	44	TENY (C)	50			
1986	45	DE GAULLE (C)	51			
1987	46	DORE (C)	52			x
1990	47	JAUMARD (C)	53			
1990	48	JAUMARD BIS(C)	54			
1994	49	JARDILAND	55			
1992	50	MARZAC (C)	56			
1992	51	CAILLIVOLLE	57			
1995	52	LARRIEU	58			
1993	53	FIRMAMENT	59			
1993	54	NIVOSE	60			
1996	55	VENTOSE	61			
1993	56	PARC DES EXPOS	62			
1994		<del>VILLEMARIE</del>	63 NI			
1994		<del>BORDES3</del>	64 abandonné			
1994	57	NOSETIERS	65			
1994		<del>MAROTTE</del>	66 abandonné			
1995	58	PORT DU RÔCHER	67			
1995	59	PORT DU CENTRE	68			
1995	60	UNMIX	69			
1995	61	TROPIQUE	70			
1995	62	BISCAROSSE	71			
1995	63	GAROLLE	72			
1995	64	PERE TRANQUILE	73			
1995	65	CAP DE MOUNT (C)	74			
1995	66	HAMEAU DES BARONS	75			
1997	67	BISCAROSSE 2	76			
1996	68	<del>LES SOLARIALES</del>	77 NI			
1996	68	RESTE A TERRE	78			x
1996	69	CAMELIA	79			
1996	70	HIRONDELLES	80			
1997	71	PIERRILLES 1	81			
1997	72	PIERRILLES 2	82			
1997	73	PETIT BORDES (Lescat)	83			
1998	74	SAUGERES (C)	84			
1999	75	PARADIS DES CANARDS	85			
1999	76	CASINO	86			
1999	77	LIGNON	87			
2005		<del>CAP GIRONDIN</del>	88 NI			
2000	78	VENT D'AUTAN	89			
2000	79	LAPIN BLANC	90			
2001	80	BRAOQUET	91			
2001	81	PALLUE	92			
2001	82	AERODROME	93			
2003	83	PLOS (CAZAUX)	94			
2005		<del>HIPPODROME</del>	95 NI			
2009	84	PORTES DU PYLA	96			
2010	85	COTTAGE FONTAINE ST JEAN	97			
2007		<del>DAURAT</del>	98 NI			
2011	86	GUSTAVE EFFEL	99			
2011	87	CAMICAS	100			
2011	88	POLE DE SANTE	101			x
2013	89	PORT OSTREICOLE 6	102			
2014		<del>LES SOLARIALES 2</del>	103 NI			
2014		<del>LES BRISANTS</del>	104 NI			
2015	90	CITE MARZAC	105 NI			
2014		<del>CLOS D'ALBY</del>	106			
2014		<del>LECLERC</del>	108 NI			
2014		<del>LECLERC 2</del>	109 NI			
2007	91	PETIT Z1	110			
2017	92	Z1 Z	111		x	
2019	93	MERCEDES	111 NI			
2019	93	INTERMIX	112 NI			
2022	94	LAGRUA 2	L2		x	x
2022	94	DOMAINE DU CAP	107			

7-GUJAN		59 Postes		dont		1	2
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	renouveau	Psychage		
1981	1	CIEL ET MER	1				
1978	2	PLAGE	2				
1978	3	GLYCINES	3				
1991	4	VERDALLE	4				x
2011	5	GATOUNE	5	x			
1978	6	PETIT MESTEY	6				
1982	7	LE MAYNE	7				
1978	8	FONTEBRIDE	8				
1978	9	FOCH	9				
1978	10	EGLISE	10				
1978	11	PLANAS	11	x			
1978	12	MAIRIE	12	x			
1977	13	GARE	13				
1989		COUACH	14	abandonné			
1989		SYNDIC. DES MARINS	15	abandonné			
1988	14	PASSAGE A NIVEAU	16				
1978	15	BARBOTIERE	17				x
1984	16	TESTEY	18				
1983	17	LA PAIX	19				
1978	18	CHANTE CIGALE	20				x
1978	19	LA BERLE	21				
1997	20	BOSQUETS DES CIGALES	22				
1975		INJECTION	23	abandonné			
		CC HYPER U 1	24	abandonné			
1975		BI PASS 1200	23Bis				
1998	21	CENTRE COMMERCIAL	25				
1991	22	CESAREE	26	x			x
2013	23	GOLF ENTREE P3	27				
1992		GOLF ENTREE P3 B	28	abandonné 07/13			
1992	24	GOLF ENTREE P4	29				
1992	25	GOLF AUGUSTA P5	30				
1992	26	GOLF AUGUSTA P6	31				
1992	27	LA MARNE	32				
1997	28	LES PINS DU BOURG	33				
1992	29	GOLF ST ANDREWS P1	34				
1992	30	GOLF ST ANDREWS P2	35				
1993	31	LE LAVOIR	36				
1994	32	LE LAVOIR BIS	37				
1995	33	PORT DE MEYRAN 1	38				
1995	34	PORT DE MEYRAN 2	39				
1995	35	PORT DE MEYRAN 3	40				
1995	36	PORT DE MEYRAN 4	41				
1995	37	PORT DE LA PASSERELLE	42				
1995	38	LE CHATEAU	43				
1996	39	GRANDS CHAMPS	44				
1995	40	PORT DE MEYRAN 5	45				
1995	41	PORT DE MEYRAN 6	46				
1996	42	DIGNAC	47				
1996	43	PORT DU CANAL	48				
1996	44	PINS	49				
1996		PORT DE LARROS	50	abandonné			
1996	45	JAFFEINE	51				
1997	46	HAURAT	52				
1998	47	DIGNAC 2	53				
1998		DIGNAC 3	54	abandonné 05/17			
2004	48	CORSAIRES	55				
		KHELUS	56 NI				
2008	49	PERRAULT	57	x			
2011	50	MAGDELEINE	58	x			x
2007		MALPONT	59 NI				
2004	51	BOSUET	60				
2013	52	ZA DE NAY	61				
2015	53	PIN RUADE	62				
2012	54	ARBOUSIERS	63				
		AUBERGE LANDAISE	64 NI				
2015		LIDL	65 NI				
1998		PARC DE LA PLAGE	66 NI				
2017	55	PETIT PERRAULT	67				
2018	56	YSER	68				
2018	57	DAUBRIC	69				
2017	58	DIGNAC 4	70				
2018	59	AMBROISE PARE	71				x

8-LE TEICH		30 Postes		dont		1	2
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	renouveau	Psychage		
1991	1	CANTARANNE	1				
1991	2	CANTARANNE BIS	2				
1984	3	VIGNES	3				
1990	4	CHIQUOY	4				
1977	5	BOUVREUILS	5				
1977	6	BURGAT	6				
1988	7	CAMPS	7				x
		BOULANGE	8	abandonné			
1980	8	LE PORT	9				
1990	9	PARC ORNITHOL.	10				
1974	10	L'EGLISE	11				x
2002	11	LES PLAINES	12			x	
1988		MAROTS 1	13	abandonné			
		MAROT 2	14	abandonné 07/11			
		NEZER	15	abandonné 07/11			
1996		MALAKOFF	16	abandonné 2020			
1988	12	LAMOTHE1	17				
1988	13	LAMOTHE2	18				x
1988	14	LAMOTHE3	19				
1988	15	LAMOTHE4	20				
1988	16	LAMOTHE5	21				
1988	17	LAMOTHE6	22				
1988	18	LAMOTHE7	23				
1997	19	PONT NEUF	24				x
1997	20	MILON	25				
1999	21	BALANOS	26				
1999	22	BANEYRE	27				
2002		POISSONNIERS	28	abandonné			
2008	23	NEZER 2	29				
2009	24	HOURNEY	30				
2009	25	LAGRAULAT 2	31				
2010	26	S'YLVABELLE	32				
2001		CASTAINGS	33 NI				
2002		JEANGARD	34 NI				
2012	27	CATALANS	35				
2012		MATHEGA	36 NI				
2012		MAISON SOLIDARITE	37 NI				
2012		PORTE DU BASSIN	38 NI				
2016	28	RUAT	39				
2018	29	PETITE FORET	40			x	x
2009		CANDE	41NI				
2020	30	MALAKOFF2	42				
2022		JARDINS AUDRINA	43NI				

5-BIGANOS		27 Postes		dont		1	2
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	renouveau	Psychage		
		FACTURE	F	abandonné			
		CANADIENS	1	abandonné			
1989	1	ARGENTIERE	2				x
1984	2	MAMMOUTH	3				
1985	3	BOIENS	4				x
1982	4	COMPRIAN	5				
1982	5	PRES SALES	6				
1977	6	MAIRIE	7				
1977	7	LACS	8				
1977		LYSE	9	abandonné			
1977		VICTOR HUGO	10	abandonné			
1979		BERNOS	11	abandonné			
1984	8	ST GERVAIS	12				
1979	9	LE PORT	13				
1993	10	TAGON	14				
1995	11	MOUNAYS	15				
1998		L'AGNEAU	16	abandonné			
1999	12	JEAN BOUIN	17				
2000	13	PAPETIERS	18				
2001	14	DESLIGADE	19				
2003	15	NINECHE	20				
2005	16	LOUISIANE	21				
2006	17	PRIEURE	22				
2006	18	MAURIAC	23				
2006	19	MASSAN	24				
2006	20	MAURET	25				
2012	21	CARREROT	26				
2012	22	MARYSE BASTIE	27				
2014	23	LARTIGUE	28				
2015	24	CHENES DE COMPRIAN	29				
2009		BB9	30 NI				
2011		CASSADOTE	31 NI				
2008		MONGRAND	32 NI				
2016	25	EAU D'ITORIUM	33			x	
2020	26	PORT DE BIGANOS	34				
2023	27	CP2	F2			x	

4-AUDENGE		10 Postes		dont		1	3
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sensibilité	Payager		
1977	1	PLACE DU MARCHÉ	1	x	X		
1979	2	MOULINS	2				
1978	3	ACACIAS	3		X		
1982	4	PORT D'AUDENGE	4		X		
1982	5	GRAVEYRON	5				
1982	6	VILLAGE RETRAITE	6				
1992		BERGEYS	7	7 abandonné 2005			
1993	7	BASSIN DE RETENTION	8				
2005	8	PARC TIVOLI	9				
2008	9	MERMOZ	10				
2014	10	SOURBETS	11				

3-LANTON		18 Postes		dont		4	5
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sensibilité	Payager		
1974		TAUSSAT GARE	7				
1977	1	POINT 52	1	x	X		
1977	2	PARGUINES	2				
1988	3	CALIFORNIE	3				
1977	4	PORT DE CASSY	4	x	X		
1979	5	MER ET SOLEIL	5				
1977	6	VIEUX PORT	6	x	x		
1977	7	COURCY	7		x		
1978	8	FONTAINE	8				
1983	9	PLAGE DE LANTON	9		X		
1985	10	ROUMINGUE	10				
1984	11	BRAOU	11				
1989	12	L'EGUISE	12				
1990	13	BOIS D'ELZYDE	13				
1992	14	LES AIGRETTES	14				
1993		BASSIN DE RETENTION	15				
1998	15	ROBINVILLE	16				
2006	16	LA BERGERIE	17				
2011	17	BACCHARIS	18				
2013		VILLA OSTREA	19 NI				
2017	18	TAUSSAT GARE 2	T2	x	X		

2-ANDERNOS		22 Postes		dont		6	3
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sensibilité	Payager		
1979	1	MASSURAT	1	x			
1980	2	LOU BOSQ	2				
1982	3	BASSIN	3				
1980	4	BETEVY	4	x			
1980	5	LES PLATANES	5				
1979	6	MARCHE	6	x			
1978	7	EGLISE	7				
1978		COULIN	8	8 Abandonné 2012			
1980	8	CAASI	9				
1983	9	ECUREUILS	10				
1992	10	GUTENBERG	11				
1995	11	ALLEGRE	12		X		
1995	12	QUINCONCES	13		X		
2002	13	COMTE	14				
2004	14	BREL	15				
2006	15	4 SAISONS	16				
2013	16	PAPIN	17				
2013	17	BOIS DES COLONIES	18				
2013	18	CUGNOT	19				
2011	19	LES CEDRES	20				
2012	20	COULIN 2	21	x	X		
2014	21	ROGAZZA	22				
2019	22	BUCHERONS	23				
2016		CAASI 6	24 NI				

1-ARES		22 Postes		dont		3	3
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sensibilité	Payager		
1979	1	ARES GARE	A	x			
1977	2	ST BRICE	1	x			
1977	3	JAVAL	2				
1977	4	14 JUILLET	3				
1980	5	HERMINIER	4				
1978	6	PARADIS VI	5				
1982	7	ABBERTS	6				
1987	8	PORT OSTREICOLE	7	x	X		
1988	9	CANADIENNE	8				
1993	10	HAMEAU DE PACO	9				
1994	11	LE PRE DU CENTRE	10				
1994	12	VIGNAC	11				
1998	13	HAMEAU DES ECOLES	12				
1999	14	LECLERC	13				
1998	15	ZAE	14				
2000	16	ALOUETTE	15				
2001	17	PORTE DU BOURG	16				
2006	18	LES PRAIRIES	17				
2007	19	BREMONTIER	18				
2009	20	GIROLLES	19				
2015	21	L'ILE	20				
2017	22	GUYNEMER	21				

0-LEGE		90 Postes		dont		10	8
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sensibilité	Payager		
1978	1	LE BOURGEON	1	x			
1979	2	LA FORGE	2				
1979	3	BREDOUILLE	3				
1979	4	BARAIL	4				
1978	5	LES REGATES	5				
1979	6	CHENERAIE	6				
1977	7	JANE DE BOY	7	x	x		
1977	8	VVF	8				
1978	9	LEDE DES OIES	9				
1979	10	JULES FERRY	10				
1980	11	PICLAOUVEY	11				
1980	12	ECOLES	12	x			
1980	13	LES OISEAUX	13	x			
1980	14	RESERVOIRS	14	x	x		
1980	15	CUPRESSUS	15	x	x		
1980	16	ALLEE DE LA PLAGE	16	x	x		
2002	17	VILLA ALGERIENNE	17	x			
1981	18	TENNIS	18				
1981	19	BOUCHET FRANC	19				
1981	20	PIED TENDRE	20				
1981	21	LES MERLOTS	21				
1981	22	ARBOUSIERS	22				
1982	23	LOUBINES	23				
1982	24	COUSTUTS	24				
1981	25	MORAVA	25				
1981	26	BRISANTS	26	x	x		
1981	27	PLACE DU CENTRE	27				
1982	28	SANDHAUSEN	28				
1982	29	ESCOURE	29				
1982	30	SEMAPHORE	30				
1982	31	LES GRIVES	31		x		
1982	32	GAUME	32				
1983	33	CHEVREUILS	33				
1984	34	COTE D'ARGENT	34				
1985	35	VALLONS DU FERRET	35				
1986	36	PLAGE DE L'HERBE	36				
1989	37	LES MERLES	37				
2006	38	GRISSEL	38	38 abandonné			
1990	39	GRISSEL 2	39				
1990	40	GELINOTTE	40				
1989	41	LE FOUR1	41				
1989	42	LE FOUR2	42				
1989	43	LE FOUR3	43				
1990	44	ZA BREDOUILLE	44				
1990	45	DUNE BLANCHE	45				
1991	46	AYUDA	46				
1991	47	AYUDA bis	47				
1992	48	GRISSEL bis	48	48 abandonné			
1992	49	BASSIN DE RETENTION	49				
1994	50	LES DUNES	50				
1994	51	LES DUNES BIS	51				
1995	52	(COURLIS1994)GOELANDS	52				
1995	53	GRAND HOUSTAOU	53				
1995	54	ARMAGNAC 1	54				
1995	55	GOURBETS	55				
1996	56	ARMAGNAC 2	56				
1996	57	OCEAN	57				
1996	58	LES BICHES	58				
1997	59	REOUSSE	59				
1997	60	LAURIERS	60				
1997	61	AJONCS	61				
1998	62	POINTE AUX CHEVAUX	62				
1998	63	AVENUE EST	63				
1998	64	VACANCES	64				
1999	65	HERONS SUD	65				
1999	66	HERONS NORD	66				
1999	67	BLEU DE TOI	67				
1999	68	SOUCHEYS	68				
1999	69	TOURTERELLES	69				
1999	70	MOUETTES	70				
2000	71	LE PORGE	71				
2000	72	HOURQUET	72				
2000	73	COURBEY	73				
2000	74	ATLANTIQUE	74				
2000	75	PELLICAN	75				
2000	76	BERNACHE	76				
2000	77	CLOS DES DUNES	77				
2000	78	DUNE DE PIQUEY 1	78				
2000	79	DUNE DE PIQUEY 2	79				
2006	80	SLOOPS	80				
2003	81	HAUTS DU BOURGEONS	81				
2002	82	BELLE CHASSE	82				
2002	83	LES GENETS	83				
2005	84	LES GEMMEURS	84				
2008	85	PIQUEY 3	85				
2008	86	PINEDE	86		x		
2008	87	PORTES DU CANAL	87				
2009	88	CHAMP DE BLE	88				
2012	89	CLOS DES PRES	89				
2013	90	CLOS DE L'ESTEY	90				
2013		CHANTERELLES	91 NI				
2013		PALOMAR	92 NI				
2017	89	LANDES DE SIMON	93				x
2019	90	CALLUNE	94				

Il y a eu l'incorporation du poste de pompage SKCP en 2023. Ce poste a remplacé le poste CP Facture.

A partir de l'inventaire complet, un fichier spécifique permet d'établir par nom de poste une fiche de synthèse recoupant les données des annexes B1 et B2. Il a été fourni au SIBA depuis l'Hypervision en 2022 et mis à jour début 2023.

## 2.2.2 Télésurveillance des postes de pompage par commune

A la fin de l'année 2023, **74** postes de pompage ne sont pas télé surveillés (dont **4** passe-débites).

Poste non-télésurveillé	Ligne Téléphonique Existante	Module de Télésurveillance Existant	Nombre
<b>Arcachon</b>			
MICHELET			1
RUE de TURENNE			1
PLACE de TURENNE			1
CORRIGAN			1
FLORIDA			1
LEGALLAIS			1
JOLIET			1
GOYARD			1
SEMIRAMIS			1
GOUILLY			1
MOULIN ROUGE			1
FRONDAIE			1
ANGLICANE			1
TEILHARD			1
ALBERT 1er			1
GARE			1
<b>Total</b>			<b>16</b>
<b>La Teste de Buch</b>			
ALIZE			1
SERV TECHNIQUES			1
PRES St JEAN			1
MIGRECQUE			1
GRAND VILLAGE			1
CES			1
MARZAC			1
PARC EXPOSITION			1
VILLEMARIE			1
NOISETIERS			1
PERE TRANQUILLE			1
CAP DE MOUNT (Cazaux)			1
CAMELIAS			1
HIRONDELLES			1
LES PORTES DU PYLA		OUI	1
Cottages Font St Jean		OUI	1
CLOS D'ALBY		OUI	1
<b>Total</b>			<b>17</b>
<b>Gujan-Mestras</b>			
CORSAIRES			1
Les Pins de la Ruade			1
<b>Total</b>			<b>2</b>
<b>Postes qu'il serait intéressant de télésurvei</b>			
-1 En cas de défaut, débordement sur piste cyclable			
-2 En cas de défaut, bassin à proximité			
autres Bassin Versant et/ou volume important			
<b>Le Teich</b>			
CHIQUOY			1
PARC ORNITHOLOGIQUE			1
PONT NEUF			1
MILON			1
HOURNEY		OUI	1
LAGRAULAT 2		OUI	1
SYLVABELLE		OUI	1
<b>Total</b>			<b>7</b>
<b>Biganos</b>			
JEAN BOUIN			1
CARREROTS		OUI	1
MARYSE BASTIE		OUI	1
CHENES DE COMPRIAN		OUI	1
LARTIGUE		OUI	1
<b>Total</b>			<b>5</b>
<b>Audenge</b>			
GRAVEYRON			1
MERMOZ		OUI	1
SOURBETS		OUI	1
<b>Total</b>			<b>3</b>
<b>Lanton</b>			
ROUMINGUE			1
LES AIGRETTES			1
ROBINVILLE			1
<b>Total</b>			<b>3</b>
<b>Andernos</b>			
GUTENBERG			1
QUINCONCES			1
LES CEDRES		OUI	1
BOIS DES COLONIES		OUI	1
PAPIN		OUI	1
ROSAZZA		OUI	1
<b>Total</b>			<b>6</b>
<b>Arès</b>			
VIGNACQ			1
PORTE DU BOURG			1
L'ILE		OUI	1
GUYEMER		OUI	1
<b>Total</b>			<b>4</b>
<b>Lège</b>			
ZA BREDOUILLE			1
PIQUEY 1		OUI	1
SLOOPS			1
GENÈTS			1
PIQUEY 3		OUI	1
PORTES CANAL		OUI	1
CHAMP DE BLE		OUI	1
CLOS DES PRES		OUI	1
CLOS DE L'ESTEY		OUI	1
CLOS LANDES DE SIMON		OUI	1
CALLUNES		OUI	1
<b>Total</b>			<b>11</b>

Nous étudions actuellement la possibilité de télésurveiller l'ensemble des 74 postes cités ci-dessus. En effet, cela permettrait une plus grande fiabilité dans l'exploitation quotidienne. Ce travail porte prioritairement sur une priorisation des postes à équiper au regard de leur sensibilité vis à vis du milieu. Le poste ZA Bredouille nous semble être le plus prioritaire.

La conclusion de cette étude sera présentée aux services du SIBA en 2024.

La campagne pour renouveler tous les postes en RTC par des postes en GPRS a été initiée au cours du 2eme semestre 2023. Cette campagne, étalée sur 3 ans, permettra de renouveler la totalité des télésurveillances RTC restantes avant la fin des lignes cuivre.

Le passage des stations d'épuration via des réseaux fibres est également en cours de déploiement.

### 2.2.3 Liste des lotissements incorporés

<b>GUJAN MESTRAS</b>		<b>Date d'incorporation</b>
775	Le Domaine du Lac	13/12/2023
<b>LE TEICH</b>		
769	Les Aigrettes	17/01/2023
768	Sylvabelles 2	06/02/2023

La liste des lotissements non incorporés au 31 décembre 2023 est fournie en annexe de ce rapport.

## 2.2.4 Ouvrages de traitement et de rejets

Le système d'assainissement collectif des eaux usées du Bassin comprend également trois stations de traitement des eaux usées dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

	Année de création	Équivalent habitants	Capacité de traitement (m3/j)
BIGANOS	2007	135 000	21 000
LA TESTE DE BUCH	2007	150 000	25 000
CAZAUX	1987	7 400*	1 100

\* investissement 2022, passage de 5000 à 7400 EH

### Station de traitement de Biganos

Cette station d'une capacité de 135 000 EH est dotée de la filière suivante :

- ❖ Ouvrages de prétraitement : dégrillage, dessablage, dégraissage, traitement des sulfures par injection d'eau oxygénée,
- ❖ Traitement des matières de vidange,
- ❖ Traitement des graisses,
- ❖ Traitement des sables et matières de curage des réseaux,
- ❖ Deux filières de traitement des eaux usées par décantation primaire physico-chimique accélérée (procédé décantation lamellaire DENSADEG 4D), précédée d'une coagulation floculation intégrée qui conduit à une densification et un épaissement des boues,
- ❖ Traitement biologique par cultures fixées (procédé BIOFOR),
- ❖ Deux canaux de traitement bactéricide des effluents par rayonnements ultraviolets.

Les boues extraites de la filière de traitement des eaux sont déshydratées par passage sur centrifugeuse puis en complément sur une filière de séchage thermique.

### Station de traitement de La Teste de Buch

Cette station d'une capacité de 150 000 EH est dotée de la filière suivante :

- ❖ Ouvrages de prétraitement : dégrillage, dessablage, dégraissage, traitement des sulfures par injection d'eau oxygénée,
- ❖ Deux filières de traitement des eaux usées par décantation primaire physico-chimique accélérée (procédé décantation lamellaire DENSADEG 4D), précédée d'une coagulation floculation intégrée qui conduit à une densification et un épaissement des boues,
- ❖ Traitement biologique par cultures fixées (procédé BIOFOR),
- ❖ Deux canaux de traitement bactéricide des effluents par rayonnements ultraviolets.

Les boues extraites de la filière de traitement des eaux sont envoyées vers l'unité de méthanisation, puis les boues digérées sont déshydratées par passage sur centrifugeuse puis en complément sur une filière de séchage thermique.

### Station de traitement de Cazaux

La capacité de traitement de la station de Cazaux a été augmentée en 2022 de 5 000 à 7 400 équivalents habitants pour accepter les eaux usées de la base aérienne. Cette station est composée aujourd'hui de la filière suivante :

- ❖ Ouvrages de prétraitement : dégrillage, dessablage, dégraissage,
- ❖ Bassin d'anoxie,
- ❖ Bassin biologique,
- ❖ Dégazeur,
- ❖ Clarificateur,
- ❖ Traitement de désinfection.

Les boues extraites de la filière de traitement des eaux étaient déshydratées initialement par presse à bandes. Une centrifugeuse a été installée dans le cadre du projet d'amélioration en 2022. Une presse à vis a finalement été préférée en septembre 2023 afin de mieux répondre au process.

Les boues déshydratées ou séchées sont valorisées en agriculture par compostage.

Toutes les eaux épurées sont acheminées par le collecteur principal sud, qui reçoit également les eaux traitées de l'industriel Smurfit-Kappa (Biganos) jusqu'au Wharf de La Salie.

Cet ouvrage métallique de 800 mètres construit sur le littoral océanique quelques kilomètres au Sud des passes, et dont l'extrémité est équipée de diffuseurs immergés, constitue le point de rejet unique de l'ensemble des eaux épurées du territoire du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon.

### Stock de pièces

ELOA possède un stock disponible pour satisfaire à son obligation d'entretien (stock de pièces d'usure et de rechange) qui se trouve en annexe de ce document.

## 2.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments, etc , constituent un patrimoine physique et financier considérable pour le SIBA.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée selon le cadre défini par le contrat, une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine (VAMS ou suivis internes ELOA) et d'un Système d'Information Géographique (SIG Geo AC). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. Eloa est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer au SIBA, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

### 2.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]

Cet indicateur est traditionnellement calculé par le SIBA sur l'ensemble de son périmètre de compétences. Le tableau suivant rappelle les linéaires renouvelés permettant de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en prenant le linéaire renouvelé, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur du réseau (extrait RPQS SIBA Assainissement Collectif et non Collectif 2023)

	2019	2020	2021	2022	2023	Moy
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)</b>	0,56	0,54	0,47	0,49	0,44-	-
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)		1140	1140	1142	1224	-
Longueur renouvelée totale (ml)	7646	5054	4869	7671	1871	5422

### 2.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice [P202.2] est de

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021	2022	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	92	92	RPQS SIBA

Cet indicateur est traditionnellement calculé par le SIBA. Eloa a reporté ici le détail du calcul qui donne des informations permettant la détermination de l'indicateur.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
<b>Code VP</b>	<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		%
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	14
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	11
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
<b>Total:</b>		<b>120</b>	<b>92</b>

## 2.4 Gestion du patrimoine

### 2.4.1 Les renouvellements réalisés

Le plan de renouvellement 2023 a été validé avec le SIBA lors de la réunion annuelle du 01 décembre 2022. Le renouvellement est géré au travers d'un fonds.

La dotation de renouvellement pour cette troisième année de contrat était de 1 110 579,77 €. Au titre de l'année 2023, il a été dépensé 1 162 687,00 €.

Ouvrage	Personnel	Sous Traitance	Matières	Total 2023	Total 2022
STEP BIGANOS	128 436,51 €	8 829,06 €	18 714,55 €	155 980,12 €	259 804,60 €
STEP LA TESTE	258 886,54 €	17 111,93 €	26 319,12 €	302 317,59 €	214 824,85 €
STEP CAZAUX	0,00 €	121,20 €	2 020,00 €	2 141,20 €	2 594,15 €
CP FACTURE	1 756,00 €	105,36 €		1 861,36 €	21 896,46 €
ZI 2	40 154,59 €	2 409,28 €		42 563,87 €	17 919,76 €
LAGRUA 2	4 179,40 €	409,16 €	2 640,00 €	7 228,56 €	0,00 €
WHARF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 255,32 €
COLLECTEUR SUD	12 491,38 €	889,28 €	2 330,00 €	15 710,66 €	15 968,12 €
JANE DE BOY	7 899,90 €	473,99 €		8 373,89 €	25 294,68 €
ARES	3 830,04 €	991,74 €	12 699,00 €	17 520,78 €	3 985,22 €
TAUSSAT	11 575,67 €	694,54 €		12 270,21 €	5 284,57 €
PERRAULT	2 790,86 €	167,45 €		2 958,31 €	3 742,45 €
PR INDÉTERMINÉS	168 930,97 €	13 886,76 €	62 515,00 €	245 332,73 €	193 669,93 €
TRAITEMENT H2S DESODO	2 597,16 €	155,83 €		2 752,99 €	5 275,69 €
CANALISATIONS	51 093,08 €	4 233,13 €	19 459,12 €	74 785,33 €	51 941,54 €
COLLECTEURS	31 837,96 €	1 910,28 €		33 748,24 €	0,00 €
BRANCHEMENTS	70 797,76 €	12 812,78 €	142 748,65 €	226 359,19 €	168 482,67 €
CENTRE TECHNIQUE	2 665,96 €	610,30 €	7 505,71 €	10 781,97 €	8 053,90 €
<b>TOTAUX</b>	<b>799 923,78 €</b>	<b>65 812,07 €</b>	<b>296 951,15 €</b>	<b>1 162 687,00 €</b>	<b>1 007 993,91 €</b>

Le détail par équipement sur les différents ouvrages (stations, réseau, postes de relèvement et Wharf) est donné en annexe du document.

Concernant le solde du fonds de renouvellement, le détail pluriannuel est le suivant :

	2021	2022	2023
<b>Dotation</b>	1 002 057,00 €	1 035 024,68 €	1 110 579,77 €
<b>Réel dépensé</b>	1 006 600,19 €	1 007 993,91 €	1 162 687,00 €
<b>Solde annuel</b>	- 4 543,19 €	27 030,77 €	- 52 107,23 €
<b>Solde cumulé</b>	- 4 543,19 €	22 487,58 €	- 29 609,65 €

Il y a un solde négatif du fonds à fin d'année 2023. 30 k€ ont déjà été consommés sur la dotation 2024 car des travaux sur la STEP de La Teste de Buch et la suppression des lignes RTC sont venus impactés le budget dès fin 2023.

## 2.4.2 Les travaux d'investissements réalisés

### → Travaux d'investissements réalisés par le délégataire

Le délégataire s'est engagé à réaliser une série de travaux d'investissement essentiellement sur les années 2021 et 2022.

Projets et détails des investissements 2021	Budget Investissement	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Dépenses 2023
<b>Tuilage</b> - contrat SAGEBA vers SB2A	<b>121 350 €</b>	78 731,39 €	0,00 €	0,00 €
<b>Camions Hydrocureur</b> - achats de 2 camions 26 T - achat du recycleur	<b>991 129 €</b>	602 359,58 €	428 694,94 €	2 104,19 €
<b>Optimisation conso énergétique sur les STEP</b> - Régul Centrif STEP Biganos	<b>200 100 €</b>	34 660,60 €	11 575,86 €	9 284,80 €
<b>Matières de Curage</b> - Atelier des matières de curage	<b>208 000 €</b>	180 497,54 €	816,20 €	0,00 €
<b>UV Biganos et La Teste</b> - Modification des filières UV	<b>992 000 €</b>	872 408,85 €	30 522,00 €	0,00 €
<b>Diagnostic Permanent</b> - Achat du matériel	<b>65 000 €</b>	62 183,99 €	3 782,80 €	0,00 €
<b>SIG GEO AC</b> - Investissement dans le logiciel commun avec le SIBA	<b>133 900 €</b>	142 274,48 €	30 810,38 €	1 979,95 €
<b>Gestion des Odeurs</b> - Diagnostic Aéraulique - Projet Orthelium	<b>81 963 €</b>	61 063,80 €	36 834,74 €	0,00 €

Projets et détails des investissements 2021	Budget Investissement	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Dépenses 2023
Suivi réseaux Capteurs et Sondes - Investissement sur le réseau	17 500 €	2 663,15 €	15 732,91 €	- 0,20 €
Traitement H2S - Investissement de capteurs	29 500 €	14 551,25 €	6 296,41 €	2 605,00 €
Aménagement des sites - Construction site Andernos les Bains	205 000 €	65 046,97 €	8 439,66 €	19 105,58 €
Station alerte Surveillance Rejets - Investissement station alerte	12 000 €	4 815,44 €	0,00 €	0,00 €
Gestion du Wharf	28 500 €	0 €	56 320,96 €	5 400,00 €
Iris Communities	-	0,00 €	0,00 €	6 537,75 €
<b>Montant total</b>	<b>3 085 942 €</b>	<b>2 121 257,04 €</b>	<b>629 826,86 €</b>	<b>47 017,07 €</b>
				<b>2 798 100,97 €</b>

Le projet d'optimisation de la consommation énergétique sur les STEP a été décalé dans le temps suite à une modification du projet à la demande du SIBA.

De même, le projet d'aménagement des sites n'a pas encore abouti notamment la construction du garage pour les hydrocureurs. Le projet est en cours de refonte vers un projet associant la pose de panneaux photovoltaïques et la désartificialisation des sols.

Les autres investissements listés sont terminés.

### → Travaux d'investissements réalisés par le SIBA

Le SIBA poursuit un important programme de travaux de modernisation de son patrimoine.

Au cours de l'année 2023, les ouvrages suivants ont été réceptionnés et remis au Délégué pour exploitation via un PV de remises d'ouvrages :

travaux sur	commune	consistance des travaux	entreprise	Date PV	date remise de l'ouvrage à ELOA
STEP	LA TESTE	Construction d'un système de méthanisation à la STEP de la Teste	OTV	09/05/23	02/06/21
PR	AUDENGE	Intégration paysagère du PR Acacias	IDVERDE	26/06/23	28/06/23
PR	BIGANOS	Intégration paysagère du PR Argentières	IDVERDE	26/06/23	28/06/23
PR	LA TESTE	Intégration paysagère du PR Clapotis	IDVERDE	26/06/23	28/06/23

<i>travaux sur</i>	<i>commune</i>	<i>consistance des travaux</i>	<i>entreprise</i>	<i>Date PV</i>	<i>date remise de l'ouvrage à ELOA</i>
RESEAU	LA TESTE	Travaux extension de réseaux de collecte des eaux usées et raccordement d'opérations privées	Chantier Aquitaine	05/07/23	15/05/23
PR	LE TEICH	Renouvellement conduite de refoulement du PR Malakoff 2	SOBEBO	22/05/23	08/02/23
PR	ARCACHON	Fabrication d'une nouvelle bache de pompage et modification des équipements - réhabilitation PR Point France	SOBEBO	22/05/23	08/03/23
PR	BIGANOS	Construction d'une cheminée d'équilibre de Biganos	CO TRAITANT	26/10/23	04/07/23
PR	ARCACHON	Intégration paysagère du PR Llaguet	IDVERDE	20/10/23	24/10/23
RESEAU	LEGE CAP FERRET	Travaux extension de réseaux de collecte des eaux usées et raccordement d'opérations privées - Avenue des Chevreuils	CO TRAITANT	26/10/23	19/04/23
PR	LEGE CAP FERRET	Intégration paysagère du PR Ajoncs	IDVERDE	13/11/23	15/11/23
PR	LEGE CAP FERRET	Intégration paysagère du PR Allée de la Plage	IDVERDE	13/11/23	15/11/23
PR	BIGANOS	Construction d'une station de pompage et des collecteurs associés Station Pompage CP2	EIFFAGE	21/11/23	23/11/23
PR	GUJAN MESTRAS	Dévoisement des conduites de refoulement et en gravitaire des eaux usées entre parking de la mairie et l'avenue de Césarée	SADE	17/01/24	14/12/23
RESEAU	AUDENGE	Travaux extension de réseaux de collecte des eaux usées et raccordement d'opérations privées - Lotissement le Courtiou	EIFFAGE	19/01/24	14/12/23

### 2.4.3 Les travaux neufs réalisés par le délégataire

#### → Les travaux de branchements neufs

ELOA a réalisé 204 branchements neufs sur conduite existante en 2023, répartis de la façon suivante :

COMMUNES	LONGUEUR		NB
	L<10m	L>10m	
ARCACHON	18	0	18
LA TESTE DE BUCH	30	4	34
GUJAN MESTRAS	31	1	32
LE TEICH	12	1	13
BIGANOS	11	0	11
AUDENGE	18	0	18
ANDERNOS	34	1	35
LANTON	18	0	18
ARES	10	0	10
LÈGE CAP FERRET	15	0	15
2023	197	7	204
Rappel 2022	289	20	309
Rappel 2021	222	14	253

#### Erratum :

Dans le RPQS livré à la collectivité le 7 mars 2024, 196 branchements créés par Eloa ont été déclarés pour 2023 (voir tableau de l'évolution du nombre de branchements au cours des dernières années, en page 30). Ce nombre est ajusté dans le présent document à 204 en raison de la prise en compte de création de branchements multiples associés à un dossier de travaux unique sur la commune d'Arcachon.

#### → Autres travaux facturables

L'année 2023 a connu une activité travaux quasi similaire à celle de 2022 mais avec une répartition du chiffre d'affaires très différente :

- l'activité de création des branchements neufs est en recul de 30% entre 2022 et 2023. Ceci est à corrélérer à la baisse des demandes de raccordements enregistrées par le SIBA depuis la fin de l'année 2022. Cette tendance se confirme en 2024 ;

- l'activité de mise à niveau des ouvrages de voirie se stabilise en 2023 aux alentours de 400 k€. Cette activité est fortement dépendante des programmes de voiries des collectivités avec très peu de visibilité pour Eloa ;
- les travaux et prestations réalisés pour le SIBA sur les ouvrages du service a fortement augmenté entre les 2 exercices que ce soit au niveau usines ou réseau. Il est à noter côté réseau un chantier très important sur la casse du collecteur nord à Lanton avec près de 100 k€ de travaux ;
- deux chantiers particuliers ont été menés en 2023 : le raccordement du nouveau poste de CPII et la création d'une unité de réutilisation des eaux usées traitées sur la STEP de Biganos.

Type de Travaux	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023	n/n-1
T1970 - TTE SB2A Branchements neufs	612 158,76 €	615 706,29 €	424 278,25 €	-31 %
T1971 - TRV UOT Bordereau	6 483,00 €	0,00 €	0,00 €	-
T1972 - TRV UOT Hors Bordereau	50 032,11 €	103 943,71 €	165 840,20 €	+60 %
T1973 - TRV UOC Bordereau	3 638,00 €	4 216,59 €	0,00 €	-
T1974 - TRV UOC Hors Bordereau	97 471,43 €	93 601,07 €	189 545,01 €	+103%
T1975 - TRV UOC AOV	793 389,00 €	314 825,52 €	410 510,68 €	+30%
T1976 - TTE Contrôles de Conformité	13 549,48 €	10 035,90 €	7 873,77 €	-22%
TTE WHARF chantier musoir	567 201,32 €	0,00 €	0,00 €	-
TTE Collecteur Balanos	0,00 €	252 619,18 €	0,00 €	-
TTE Raccordement Collecteur CPII	0,00 €	0,00 €	52 120,04 €	-
TTE Projet REUSE Biganos	0,00 €	0,00 €	108 959,09 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 143 923,10 €</b>	<b>1 394 948,26 €</b>	<b>1 357 127,04 €</b>	<b>-2,7%</b>

#### 2.4.4 Sinistres subis et causés

La liste détaillée des sinistres subis et causés est donnée en annexe de ce rapport. De plus en plus de sinistres subis sont traités par Eloa mais avec un travail de longue haleine dans le recouvrement des créances.

#### 2.4.5 Insuffisances des ouvrages et améliorations proposées

##### Réseaux et postes

Principe de cotation : 1 : Indispensable / 2 : Nécessaire / 3 : Souhaitable / Souligné : Point nouveau

##### **Lège Cap Ferret**

<i>Type de problème</i>	<i>Ouvrage(s) concerné(s)</i>	<i>Problème(s) rencontré(s)</i>	<i>Conséquence(s)</i>	<i>Solution(s) proposée(s)</i>	<i>Priorité</i>
air dans conduite, baisse de débit	refoulement du PR 026 Brisants	difficulté d'évacuer l'air dans les points hauts du refoulement, malgré entretien et renouvellement fréquent des ventouses	diminution du débit refoulé lorsque les effluents transitent par le poste du BR Pinede	1. équiper le refoulement d'un débitmètre pour être prévenu rapidement des baisses de débit 2. installer une cheminée d'équilibre au point le plus haut 3. faire arriver le refoulement de Brisants dans le bassin	1 partiellement réalisé
difficulté ou impossibilité d'accès	refoulement du PR 026 Brisants	conduite implantée sous pare-feu ensablé	impossibilité de curer le refoulement (tés de curages inaccessibles à l'hydrocureur)	aménagement de points d'accès	3
génie civil du PR en mauvais état	PR 012 Les Ecoles	légère dégradation des parois	affaiblissement du GC et risque de sinistre	reprise du génie civil (revêtement)	2 étude en cours
génie civil du PR en mauvais état	PR 008 VVF	dégradation du revêtement	début dégradation du béton et risque de sinistre	reprise du génie civil	2
génie civil du PR en mauvais état	PR 085 Piquey 3	décollage du revêtement plastique	début dégradation du béton et risque de sinistre	reprise du génie civil	2
intrusion d'eaux pluviales	PR Armagnac 2	route refaite avec mauvais profil	les eaux de pluie s'écoulant sur la chaussée entrent dans le poste	reprise du profil de la voie	2
réseau de collecte inaccessible	réseau de collecte rue de Bellevue	ouvrages publics en domaine privé	accès impossible pour exploitation	créer nouveau réseau dans le pare feu de Brisants et y reprendre les branchements	2
génie civil du PR en mauvais état	PR 025 Morava	entrée d'eau de nappe en période de nappe haute	entrée d'eau parasite et dégradation du PR	reprise du GC du fond de la bêche	3
génie civil du PR en mauvais état	PR 013 Oiseaux	dégradation du revêtement	début dégradation du béton	reprise du génie civil	3
Réhabilitation	PR Merlots	Déplacement du PR	Parcelle importante, faible volume de la bêche		2
boîtes de branchements en domaine privé	réseau de collecte rue des Merlots	ouvrages publics en domaine privé (réseau entre n° 10 et 40)	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	vérifier l'état du réseau pour renouvellement si nécessaire et/ou pose de	3

<i>Type de problème</i>	<i>Ouvrage(s) concerné(s)</i>	<i>Problème(s) rencontré(s)</i>	<i>Conséquence(s)</i>	<i>Solution(s) proposée(s)</i>	<i>Priorité</i>
				boîtes en domaine public (complément d'ITV à programmer)	
réseau et branchements en domaine privé	réseau de collecte allée de la Gélinothe (en partie)	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3
boites de branchements en domaine privé	rue des Goelands (ex lotissement les Tourterelles)	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	vérifier l'état du réseau pour renouvellement si nécessaire et/ou pose de boîtes en domaine public	3
difficulté ou impossibilité d'accès	réseau à l'aval du PR 006 Chêneraie	pas d'accès pour les engins de curage	impossibilité d'intervenir en cas d'urgence	chemin d'accès empierré à créer (environ 200 m ; parcelle AI 116 propriété communale)	3
génie civil du PR en mauvais état	PR 006 Chêneraie	dégradation du revêtement	début dégradation du béton	reprise du génie civil	2
	Réseau 400 amont JdB	Raccorder le gravitaire venant du refoulement des écoles au nouveau réseau 400 parallèle		Raccorder le gravitaire venant du refoulement des écoles au nouveau réseau 400 parallèle	1

PR 025 Morava

PR 002 La Forge

entrées d'eaux claires en fond de bache



PR Piquey 2  
accès pour camion PL à aménager



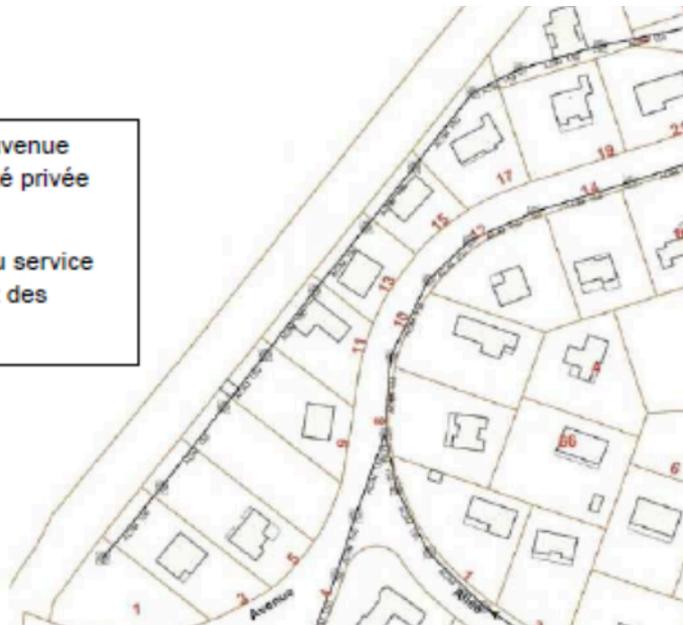
PR VVF : Dégradation du revêtement



PR Chênenaie : Dégradation du revêtement



réseau de collecte avenue  
Bellevue en propriété privée  
côté parefeu ;  
accès des agents du service  
refusé par la plupart des  
propriétaires



PR Armagnac 2  
écoulement pluvial à revoir



## Arès

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité	
Arès	réseau en mauvais état	Rue du Languedoc	collecteur en mauvais état	mauvais écoulement, nombreuses interventions	réseau à refaire (voir ITV 16-08)	2
Arès	réseau en mauvais état	rue des Cigales	collecteur en mauvais état	mauvais écoulement, nombreuses interventions	réseau à refaire (voir ITV 16-08)	1
Arès	réseau en mauvais état	Rue du Général de Gaulle	collecteur en mauvais état	mauvais écoulement, nombreuses interventions	réseau à refaire (voir ITV18-205)	1
Arès	génie civil du PR en mauvais état	PR 105 Paradis 6	Problème étanchéité fond du PR	Infiltration eaux parasites	Etanchéifier le PR	1

### PR Paradis 6 : Problème étanchéité fond du PR



## Andernos les bains

<i>Type de problème</i>	<i>Ouvrage(s) concerné(s)</i>	<i>Problème(s) rencontré(s)</i>	<i>Conséquence(s)</i>	<i>Solution(s) proposée(s)</i>	<i>Priorité</i>
insuffisance de la capacité de pompage	PR 208 Coulin 2 en injection	en période de fortes intempéries le PR n'arrive pas à injecter dans le collecteur principal le débit arrivant sur le poste lorsque la pression dans le collecteur est importante	débordements	modifier le poste d'injection pour conserver une bonne capacité de pompage en cas d'augmentation de la pression de refoulement	1
réseau en mauvais état	refoulement PR Eglise	deux casses en 2013, canalisation sous les platanes ; canalisation inspectée en 2016 après mise en place de tés -> pas d'urgence. Une nouvelle casse en 2021. Une casse en 2023	risque d'indisponibilité du PR en cas de nouvelles casses difficulté d'intervention (platanes)	prévoir à terme de réhabiliter ou renouveler ou restructurer	1
point noir réseau	réseau de collecte carrefour Despagne / République	difficultés d'écoulement générées par des jonctions de réseau mal conçues	incidents d'exploitation (actuellement en point noir)	restructuration du réseau avec des jonctions favorisant une meilleure hydraulique	1
réseau en mauvais état	Rue Joaquim du Bellay / Allée René Chateaubriand	collecteur en mauvais état	mauvais écoulement, nombreuses interventions	Réseau à reprendre	1

## Lanton

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
réseau en contre pente	2 avenue de la République	réseau en contre pente au niveau de la traversée du ruisseau	incidents d'exploitation , débordement chez riverain Cronier	réseau à reprendre (traité curage préventif en point noir)	étude en cours
réseau en mauvais état	lotissement des Fontaines	réseau en contre pente et en mauvais état, tronçon inaccessible	incidents d'exploitation , débordement dans le Bassin	réseau repris fin 2016 reste un branchement à reprendre	partiellement réalisé
réseau en mauvais état	Secteur Fontaine	Réseau en mauvais état racines et fissures	Incident d'exploitation	Reprise du secteur	1
réseau en mauvais état	Rue des Bergeronnettes	Réseau en mauvais état racines et fissures	Incident d'exploitation	Reprise du secteur ITV 2175	1
problème d'écoulement	carrefour Cassy	réseau en mauvais état, raccordements hydrauliques mal conçus	écoulement perturbé, point noir réseau	ITV transmise (16-202), travaux d'amélioration à prévoir	2
réseau en mauvais état	Rue Duguay Trouin / Allée Charcot	Réseau en mauvais état racines et fissures	Incident d'exploitation	Reprise du secteur	1

## Audenge

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
ancien ouvrage à reprendre	PR 406 Village de retraite	installations à l'intérieur d'un ancien ouvrage partiellement désaffecté	exploitation malaisée	PR à restructurer : enlever abri au-dessus de la bache après déplacement armoire électrique, démolir anciens ouvrages	2
décantation du sable	bassin de sécurité	absence de point bas de décantation	dépôts de sable et remobilisables	réalisation d'une fosse de décantation (comme réalisé au bassin de Lanton)	3



**PR village retraite – ancienne installation avec difficultés d’exploitation**

## Biganos

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
accès au PR dangereux	PR 514 Tagon	impossibilité de garer en sécurité les véhicules d'intervention qui doivent stationner sur le CD	risque d'accident	aménagement d'une bande de stationnement avec muret en bord de talus (parcelle riveraine BC105) ou déplacement du poste	<u>1</u> <u>étude en cours</u>
réseau et branchements en domaine privé	résidence Montaigne	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3
Réseau en mauvais état	Rue des Boïens	Réseau en mauvais état	Risque de casse et de débordements	Renouvellement du réseau ITV 18-208	1
Réseau en mauvais état	Avenue de la Côte d'Argent	Réseau en mauvais état	Risque de casse et de débordements	Renouvellement du réseau	<u>1</u> <u>étude en cours</u>
Réseau en mauvais état	Route des Lacs	Réseau en mauvais état	Risque de casse et de débordements	Renouvellement du réseau	1
Réseau en mauvais état	Quartier Jaurès	Réseau en mauvais état	Risque de casse et de débordements	Renouvellement du réseau	2
génie civil du PR en mauvais état	PR Papetiers	Problème étanchéité fond du PR	Infiltration eaux parasites	Etanchéfier le PR	1
génie civil du PR en mauvais état	PR Eauditorium	Cloquage du revêtement	Risque d'infiltrations d'eaux parasites	Etanchéfier le PR	2

PR Papetiers : Problème étanchéité fond du PR





### Le Teich

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
difficulté ou impossibilité d'accès	PR 632 Les Plaines	absence de tés de curage sur le refoulement	curage du refoulement impossible (le PR étant souvent en niveau haut, ce curage serait nécessaire)	installation de tés de curage, après réalisation de sondages	1
réseau en mauvais état	rue Grangeneuve	réseau fissuré	nombreuses interventions	réseau à renouveler ou réhabiliter	2
restructuration du réseau	refoulements PR Lamothe, Catalans et Nezer 2	le bassin versant des PR de Lamothe et de Catalans pourrait être renvoyé vers Nezer2 et Nezer 2 vers Baneyre	cela réduirait le débit transitant par les PR Les Plaines et Poissoniers	restructuration du réseau et création d'un refoulement du PR Nezer2 vers le PR Baneyre ou option vers STEP Biganos	2
réseau et branchements en domaine privé	lotissements Burgat et Grangeneuve	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3

### PR Chiquoy

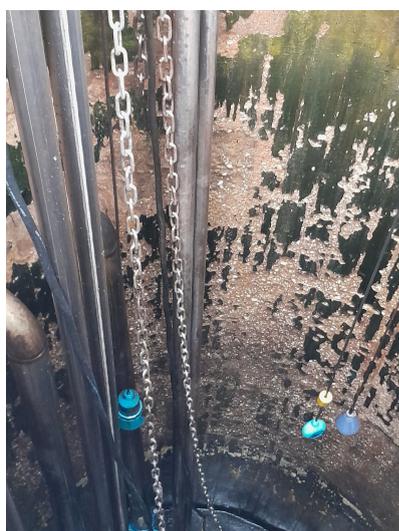


### Gujan-Mestras

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
Réseau en mauvais état	Amont du poste Chante Cigale	Suite casse au niveau du poste - ITV faite en amont	risque de casse	Renouvellement du réseau	<u>1</u> <u>étude en cours</u>
Réseau en mauvais état	Rue du Canet	Suite affaissements multiples - ITV faite et constat mauvais état général	risque de casse	Renouvellement du réseau	<u>1</u> <u>étude en cours</u>
fond bache dégradé	PR 735 Golf P2 St Andrews	importante dégradation du fond de la bache	déformation importante de la colonne de refoulement en PVC	réfection de la bache	1
fond bache dégradé	PR 729 Golf P4 Entrée	importante dégradation du fond de la bache	déformation importante de la colonne de refoulement en PVC	réfection de la bache	1
fond bache dégradé	PR 730 Golf P5 Augusta	importante dégradation du fond de la bache	déformation importante de la colonne de refoulement en PVC	réfection de la bache	1
regards fuyards	réseau rue du Haurat	joints de regards non étanches au sein d'une chaussée drainante en charge en période de pluie	entrée d'eaux claires parasites	refaire l'étanchéité des regards	1
génie civil du PR en mauvais état	PR 752 Haurat	entrée d'eau de nappe en fond de bache ; entrée non visible 10/3/2017	entrée d'eau parasite et dégradation du PR	reprise du GC du fond de la bache	2
Accès poste	PR Miquelots	Accès impossible au PR	Impossible de réaliser des interventions	Mise en place d'une zone interdite aux véhicules	1
mauvais écoulement	carrefour rue du Haurat rue de la Paix	obstructions générées par une mauvaise hydraulique	fréquentes obstructions	reprenre le réseau au niveau du carrefour pour améliorer l'écoulement	2
réseau et branchements en domaine privé	le Courtiou	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3
Sécurité intervention	PR Perrault	Plaques d'accès aux baches trop lourdes et endommagées pourra plus être installé	Risque pour la sécurité du personnel lors de la manutention Infiltration parasite dans le poste	Renouvellement des plaques par des plaques composites	<u>1</u> <u>Les trappes ont été renouvelées</u>
Sécurité intervention	PR Perrault	L'accès aux trappes se fait par un talus en terre et herbe	risque pour la sécurité des agents	Mise en place d'un escalier d'accès	<u>1</u>

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
Réseau en mauvais état	Allée Dufourg	Réseau en mauvais état	Risque de casse et de débordements	Renouvellement du réseau	1
génie civil du PR en mauvais état	PR 744 Grands Champs	dégradation du revêtement	Infiltration d'eaux de nappe à 1m70	reprise du génie civil	2
génie civil du PR en mauvais état	PR Cesaree	dégradation du revêtement	Dégradation du béton	reprise du génie civil	1

PR Grands Champs : Dégradation du revêtement.



PR Césaree : Dégradation du revêtement

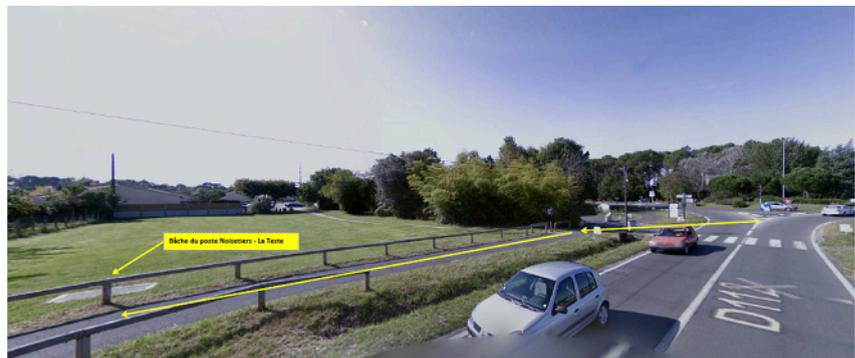
### La Teste de Buch

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
Exutoire PR	PR Jaumard	Exutoire du PR au mauvais état	Dégradation du béton	Reprise du regard de visite	1
génie civil du PR en mauvais état	PR 859 Firmanent	dégradation du revêtement	dégradation du béton et risque de sinistre	reprise du génie civil	1

<i>Type de problème</i>	<i>Ouvrage(s) concerné(s)</i>	<i>Problème(s) rencontré(s)</i>	<i>Conséquence(s)</i>	<i>Solution(s) proposée(s)</i>	<i>Priorité</i>
accès au PR	PR 896 Les Portes du Pyla	accès ensablé	accès impossible aux camions	réalisation d'un accès carrossable	1
GC bâche endommagé	PR CES	paroi cuve fissurée	pénétration de racines	renforcement et reprise de l'étanchéité de la cuve	1
violation périmètre ouvrage	PR 851 De Gaulle Cazaux	une piste cyclable a été installée au-dessus du poste	risque d'accident pour les cyclistes et pour le personnel de service	la déviation de la piste cyclable a été demandée à la collectivité	2
Génie civil du PR en mauvais état	PR 808 Regue Verte	le béton de la bâche est endommagé	Dégradation du béton	Reprise du GC	1
réseau en mauvais état	réseau collecte rue des Alliés	réseau en mauvais état, infiltrations	incidents d'exploitation (actuellement en point noir)	réseau à réhabiliter	2
accès difficile et dangereux	PR 865 Noisetiers	accès hydrocureur par piste cyclable	risque pour les cyclistes et accès au PR malaisé	aménager un accès spécifique	3
refoulement du PR en domaine privé	lotissement Clair Bois	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3
réseau et branchements en domaine privé	lotissement Lisière du Golf	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3
réseau et branchements en domaine privé	lotissement de la Magrette	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3
génie civil du PR en mauvais état	PR 841 Clair Bois	dégradation du revêtement	Infiltration d'eaux de nappe à 0m50	reprise du génie civil	2
génie civil du PR en mauvais état	PR Doré	le béton de la bâche est endommagé	Dégradation du béton	Reprise du GC	1
génie civil du PR en mauvais état	PR Doré	le béton de la bâche est endommagé	Dégradation du béton	Reprise du GC	1
génie civil du PR en mauvais état	PR Camélias	le béton de la bâche est endommagé	Dégradation du béton	Reprise du GC	2

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
génie civil du PR en mauvais état	PR SSBA	le béton de la bache est endommagé	Dégradation du béton	Reprise du GC	2

PR Noisetiers  
accès difficile et dangereux  
(par piste cyclable)



PR CES  
pénétration de racines





PR Les Portes du Pyla

Accès au poste difficile aux hydrocureurs



PR Jaumard

Exutoire en mauvais état

PR Règue Verte

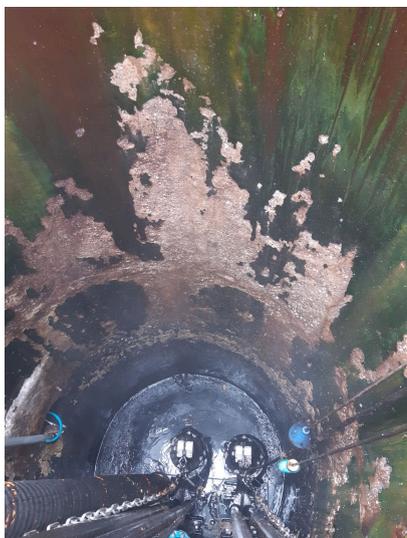
Béton de la bache dégradée



PR Clair Bois : Infiltration d'eau de nappe à 50cm du fond du poste.



PR Doré : Dégradation du revêtement de la bache.



PR Camélias : Dégradation du revêtement de la bache.



PR SSBA : Dégradation du revêtement de la bache.



## Arcachon

<i>Type de problème</i>	<i>Ouvrage(s) concerné(s)</i>	<i>Problème(s) rencontré(s)</i>	<i>Conséquence(s)</i>	<i>Solution(s) proposée(s)</i>	<i>Priorité</i>
GC en mauvais état	PR 920 Grands Chênes	béton bache dégradé	risque de sinistre	cuvelage à reprendre	1
canalisation en mauvais état	refoulement du PR Chapelle	conduite fêlée, nombreuses fuites	risque de casse	renouveaulement ou réhabilitation du refoulement	1
1 génie civil du PR en mauvais état 2 robinetterie à l'intérieur de la bache	PR Joigny	1 dégradation des parois 2 difficulté d'intervention	1 affaiblissement du GC et risque de sinistre 2 sécurité d'intervention déficiente	reprise du génie civil et création d'une chambre à vannes séparée	2
génie civil local armoires électriques en mauvais état	PR Legallais passe débit	local partagé avec la ville (poste pluvial)	risque de dommage	local à refaire	2
réseau et branchements en domaine privé	lotissement Pereire	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3

Type de problème	Ouvrage(s) concerné(s)	Problème(s) rencontré(s)	Conséquence(s)	Solution(s) proposée(s)	Priorité
réseau en mauvais état	Allée des Primevères	collecteur et branchement en mauvais état	Le chemisage du réseau se détériore. Beaucoup de racines	réseau à reprendre (voir ITV 20-216)	1
génie civil du PR en mauvais état	PR Louis le Marie	paroi caillou lavé en mauvais état	risque de sinistre	cuvelage à reprendre	1

conduite de refoulement du PR Chapelle

casses réparées fin 2014 et début 2015



PR Louis le Marié

Béton très dégradé



## Ensemble du réseau

type de problème	ouvrage	situation	conséquence	solution proposée	priorité
servitudes	ensemble du réseau	les passages en propriétés privées ne font pas toutes l'objet de servitudes, lorsqu'elles existent, ne sont pas connues du délégataire	risque d'endommagement du réseau par travaux tiers, d'inaccessibilité pour intervention, et de situation administrativement complexe voire conflictuelle en cas de problème	1. report sur le SIG de toutes les servitudes connues 2. établissement des servitudes manquantes en commençant par les ouvrages les plus critiques (collecteur principal)	1

<i>type de problème</i>	<i>ouvrage</i>	<i>situation</i>	<i>conséquence</i>	<i>solution proposée</i>	<i>priorité</i>
précision du SIG	ensemble du réseau	imprécision / inexactitude du relevé du réseau dans certaines zones	risque d'endommagement du réseau par travaux tiers et difficultés d'exploitation	campagnes de relevés sur les zones mal connues	1
boîtes de branchements	ensemble du réseau de collecte	dans certaines zones les boîtes de branchements servent d'avaloir pour les eaux de pluie	importantes entrées d'eaux claires parasites	1. définir politique d'implantation des boîtes pour éviter le phénomène 2. traitement au cas par cas de l'existant	1
complétude du SIG	ensemble du réseau de collecte	les branchements ne sont pas implantés sur le SIG	les données d'exploitation relatives aux branchements (contrôles, travaux) ne peuvent pas être reportées sur la couche exploitation du SIG	campagne générale de relevés terrain des boîtes de branchement et report sur le SIG	2
risque structurel	Collecteur Nord	plusieurs casses ont eu lieu sur ce collecteur stratégique ces dernières années	risque d'effondrement et de débordements en milieu urbain et littoral	étude sur l'état structurel de la canalisation	1

## Risques de submersion marine et intrusions d'eau de mer

<i>type de problème</i>	<i>ouvrage</i>	<i>situation</i>	<i>conséquence</i>	<i>solution proposée</i>	<i>priorité</i>
entrées d'eau de mer à marée haute	passé-débit d'Arcachon	certaines passe-débit reçoivent des entrées d'eau de mer (à marée haute) suite au mauvais fonctionnement des clapets installés sur le réseau pluvial	intrusion de volumes d'eau parasite et forte augmentation de la conductivité des effluents arrivant sur la STEP	suite à la campagne d'investigations qu'il a menée, le SIBA a commencé la remise en état les clapets protégeant le réseau pluvial des entrées d'eau de mer	1
risque de submersion des ouvrages lors de fortes marées	PR situés à une côte inférieure à 3,50 NGF	voir ci-dessous tableau des PR les plus concernés	1. entrées d'eau de mer par les tampons du réseau 2. risque de dommage aux armoires électriques	1. prise en compte du risque submersion dans la conception des ouvrages (voir aussi annexe 3 RSA) 2. surélévation des armoires électriques les plus basses	2

commune	PR	côte NGF sol	côte NGF bas armoire électrique	commentaires
La Teste	Port du Centre	3,12	3,40	zone protégée par les écluses de la Canelette
	Reste à Terre	2,43	2,65	
	Port Ostréicole	2,28	2,18	
	Canalot (nouveau)	1,86	2,18	
Gujan-Mestras	Haurat	3,04	3,24	
	Chateau	3,13	3,49	
	Meyran 1 et 2	3,22	3,61	
	Meyran 3 et 4	2,90	3,27	
	Meyran 5 et 6	3,51	3,69	
	Pin's	3,05	3,18	
Le Teich	Le Port	2,80	3,06	
Lanton	Robinville	3,00	3,84	
	Californie	3,59	3,86	
Andernos	Cdt Allegre	3,40	3,96	
Arès	Port Ostréicole	3,47	3,73	
Lège Cap Ferret	Le Four	3,39	3,52	sensible aux vagues

### Stations d'épuration, gros postes, collecteur principal et Wharf

Le tableau ci-dessous récapitule les principales améliorations relatives aux autres ouvrages (STEP, bassins, gros postes, collecteur et wharf) dont certaines sont présentées de manière détaillée dans les chapitres suivants.

Ouvrage	Type pb	Problème rencontré	Conséquence	Solution proposée	Priorité
<b>Bassin de sécurité de Balanos</b>	Mauvais état du poste de pompage des effluents traités	accès difficile État de corrosion élevé de la robinetterie/tuyauterie et vannes d'isolement non étanche.	maintenance normale impossible	Action court terme faire un relevé de cote NGF pour planifier une vidange et une mise en place d'une vanne d'isolement du poste fonctionnelle.	1
<b>STEP La Teste, bache de relevage</b>	bâche de relevage	hauteur de marnage insuffisante	à coup hydraulique	mise en place d'une communication entre les 2 gros postes d'entrée Perrault et Lagrua 2 pour régulation du débit	1
<b>STEP La Teste+Biganos, Pompe à boues</b>	manutention	pas de moyen de manutention	risques d'écrasement	Pose de potences	1

<b>Ouvrage</b>	<b>Type pb</b>	<b>Problème rencontré</b>	<b>Conséquence</b>	<b>Solution proposée</b>	<b>Priorité</b>
<b>Wharf</b>	contrôle de la stabilité	le système de mires permettant de contrôler la stabilité de l'ouvrage n'existe plus	contrôle précis de la stabilité impossible	remise en place du système de mires	1
<b>Wharf</b>	structure	patins/compensateurs en très mauvais état		à remplacer	1
<b>STEP Biganos, courants parasites</b>	Problèmes électriques	Perturbation des régulations, endommagement du matériel	arrêts multiples du sécheur entre autres	étude en cours sur les ondes électromagnétiques, mise en place filtre	1 - étude stoppée suite incendie du local chaudière
<b>STEP La Teste, densadeg</b>	génie civil dégradé	dégradation du revêtement des densadeg	dommages à l'ouvrage	reprise du béton et revêtement	1 - Investissement planifié par le SIBA
<b>STEP de Biganos bordure voie ferrée</b>	arbres débordant sur voie ferrée	arbres sur limite sud présentant un danger pour la voie ferrée	risque de perturbation du trafic ferroviaire	couper les arbres en bord de voie ferrée	1 - réalisé en partie ; commande passée pour le reste réalisation en 2024
<b>PR Z12</b>	intervention	Manutention des câbles de pompes lourde	Temps d'intervention long et risque de blessure	Mettre un coffret intermédiaire	1, en cours de réalisation par les équipes ELOA
<b>STEP LA TESTE, méthaniseur</b>	présence d'H2S	présence d'H2S dans le process en quantité létale	risques pour le personnel et pour le vieillissement des équipements	injection de sels de fer ou micro-aération au niveau du ciel gazeux du digesteur	1, étude lancée en 2024 avec l'accord du SIBA
<b>collecteur sud</b>	risque structurel	pilier rive gauche déchaussé sur l'ouvrage de passage sur la Leyre	risque d'effondrement du collecteur dans la Leyre	appui génie civil à reprendre	2 - une partie a déjà été réalisée mais l'ouvrage n'est pas encore entièrement consolidé

<i>Ouvrage</i>	<i>Type pb</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Conséquence</i>	<i>Solution proposée</i>	<i>Priorité</i>
<b>collecteur sud</b>	béton dégradé	épaufrures sur parties aériennes en rive gauche de l'ouvrage de passage sur la Leyre	risque d'aggravation du désordre	situation à suivre	2
<b>STEP Biganos, stockage des boues</b>	évacuation des boues	exutoire limitant	transport le wd	mise en place d'une sortie sur benne et d'une sortie sur sécheur	2
<b>STEP La Teste+Biganos, désodorisation sécheur</b>	dévésiculeur	Charge trop importante	port de charge lourde	Mise en place potences	2
<b>STEP La Teste, accès plenum</b>	Sécurité	Pas d'accès sécurisé au plenum	réparation pompe d'évacuation d'eau de nappe impossible, perte de charge	perçage en partie haute du plenum pour créer un accès sécurisé	2
<b>STEP Biganos, désodorisation sécheur</b>	sécurité	Aspiration air vicié limité	présence de gaz nocif	nettoyage des conduites, fabrication de trappes	2
<b>STEP Biganos densadegs</b>	revêtement	dégradation du revêtement, présence de multiples cloques	dommages à l'ouvrage	reprise du revêtement	3
<b>STEP La Teste et Biganos Densadeg</b>	propreté	les eaux de pluie collectées sur la terrasse des Densadeg sont déversées dans l'herbe au pied de l'ouvrage	inesthétique et creuse le sol	terminer évacuation pluvial toitures Densadeg	3
<b>STEP La Teste et Biganos, accès</b>	Sécurité	Portails et barrières non fonctionnels	Les sites restent ouverts toute la journée	Mise en place d'un système automatique avec badge et signalisation d'un visiteur	3
<b>STEP La Teste, Container purification</b>	protection matériel	protection du matériel limitée	vieillessement prématuré et sujet	mise en place d'une toiture	3

<i>Ouvrage</i>	<i>Type pb</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Conséquence</i>	<i>Solution proposée</i>	<i>Priorité</i>
			aux variations de température		

## Collecteur Sud

Des fissures et des épaufrures ont été constatées sur les pieux bétons soutenant le fourreau du collecteur Sud, au niveau du passage de la Leyre sur la Commune de Biganos :

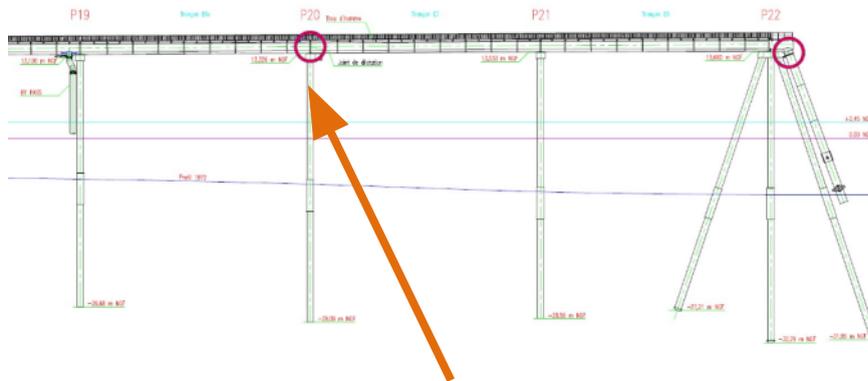


Nous avons mis en place des témoins au niveau du pont cadre courant 2022 afin de réaliser le suivi. L'usine Smurfit à réaliser la consolidation du pont cadre.

## Wharf de la Salie

### ❖ Patins d'appui du Wharf :

Lors du chantier de renouvellement du compensateur réalisé en 2012, les patins situés à proximité ont été contrôlés (pilier n°20) et qualifiés en très mauvais état.



**Patin Nord-Ouest**



**Patin Nord-Est**



**Patin Sud-Ouest**



**Patin Sud-Est**

La première partie du chantier de renouvellement des patins, initialement prévu en 2017, a eu lieu au cours du deuxième semestre 2018. Les travaux prévus par le SIBA en 2019 n'ont finalement pu se dérouler, ils ont donc été reportés. Les patins du compensateur 2 présentent aussi une corrosion importante.





# 3.

**INDICATEURS  
TECHNIQUES**  
Réseaux, Ouvrages  
de réseau,  
Branchements et  
Stations d'épuration



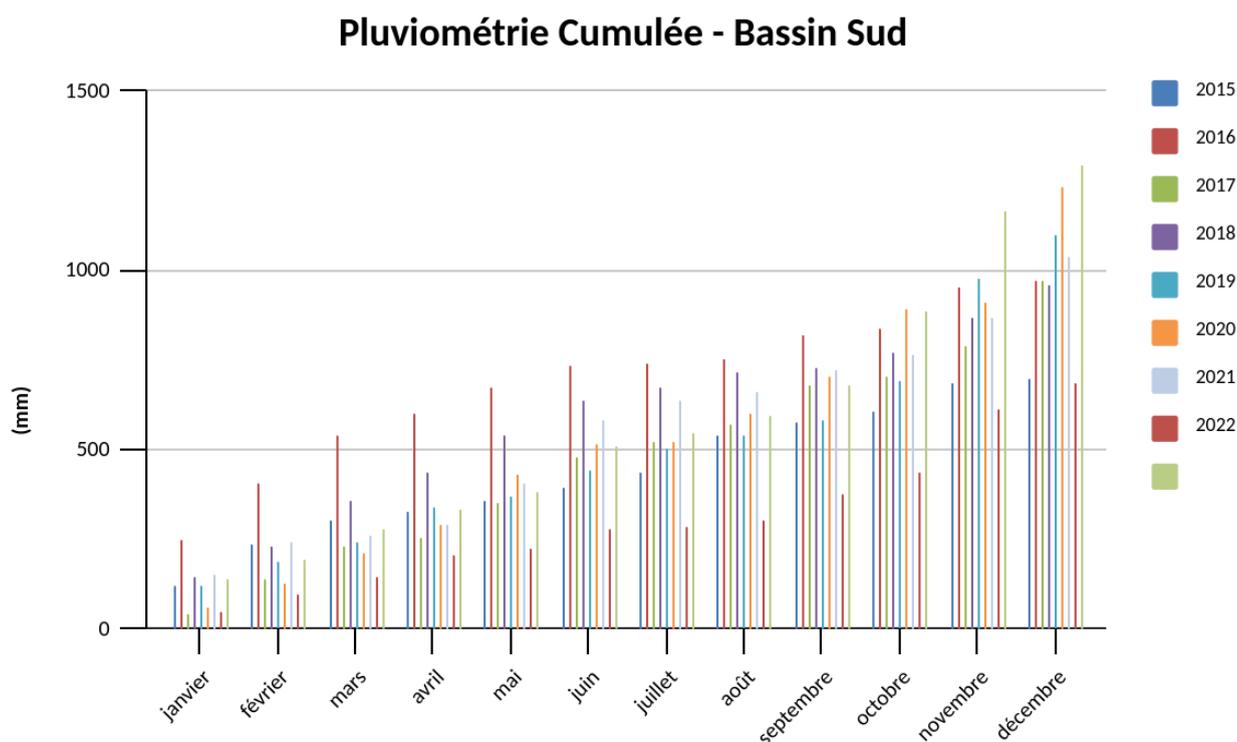


La performance du service d'assainissement est un enjeu majeur, aussi bien pour le confort des usagers au quotidien que pour maîtriser l'empreinte environnementale de cette activité. Ce chapitre regroupe les informations relatives à l'efficacité du service, de la collecte au traitement, et aborde également son impact sur l'environnement (maîtrise des déversements en milieu naturel, consommation de réactifs, bilan énergétique).

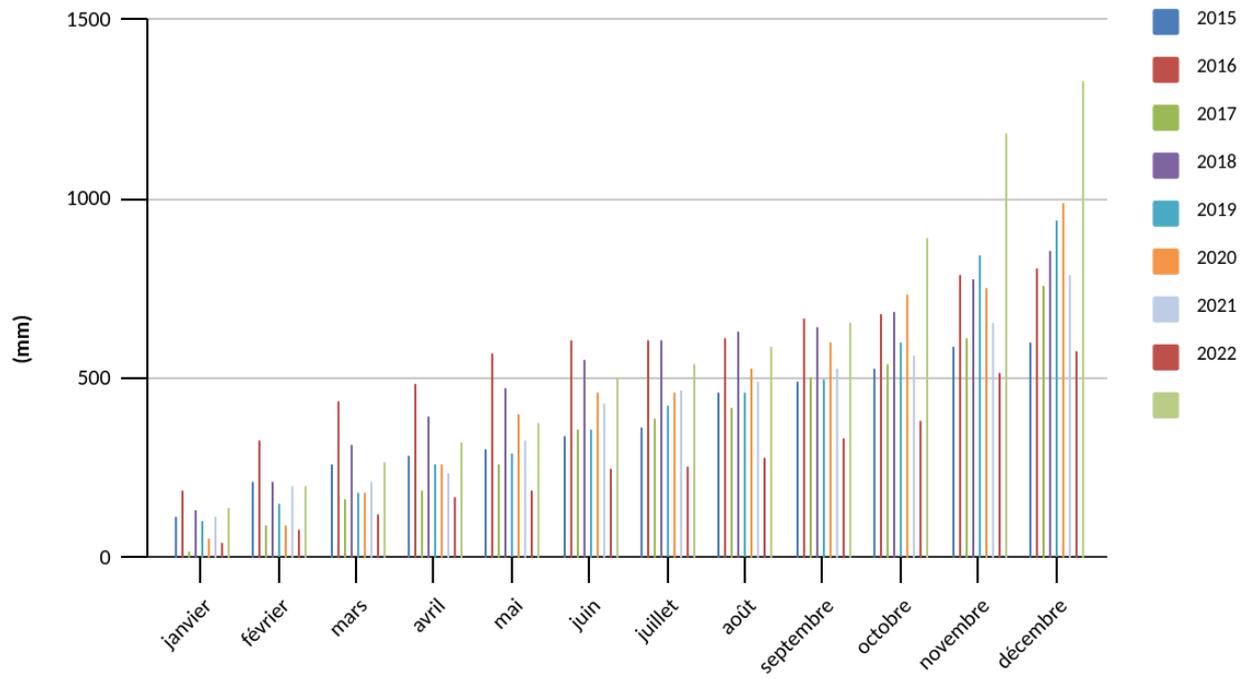
## 3.1 La pluviométrie de l'année et historique

En 2022, la quantité de précipitations était la plus faible enregistrée depuis 2015. L'année 2023 est la plus pluvieuse depuis que les données sont enregistrées par le SIBA. Les plus grosses précipitations enregistrées l'ont été sur les 3 derniers mois de l'année provoquant une saturation du système d'eaux usées par les eaux claires parasites. Un bilan de cette période est donné dans les pages suivantes.

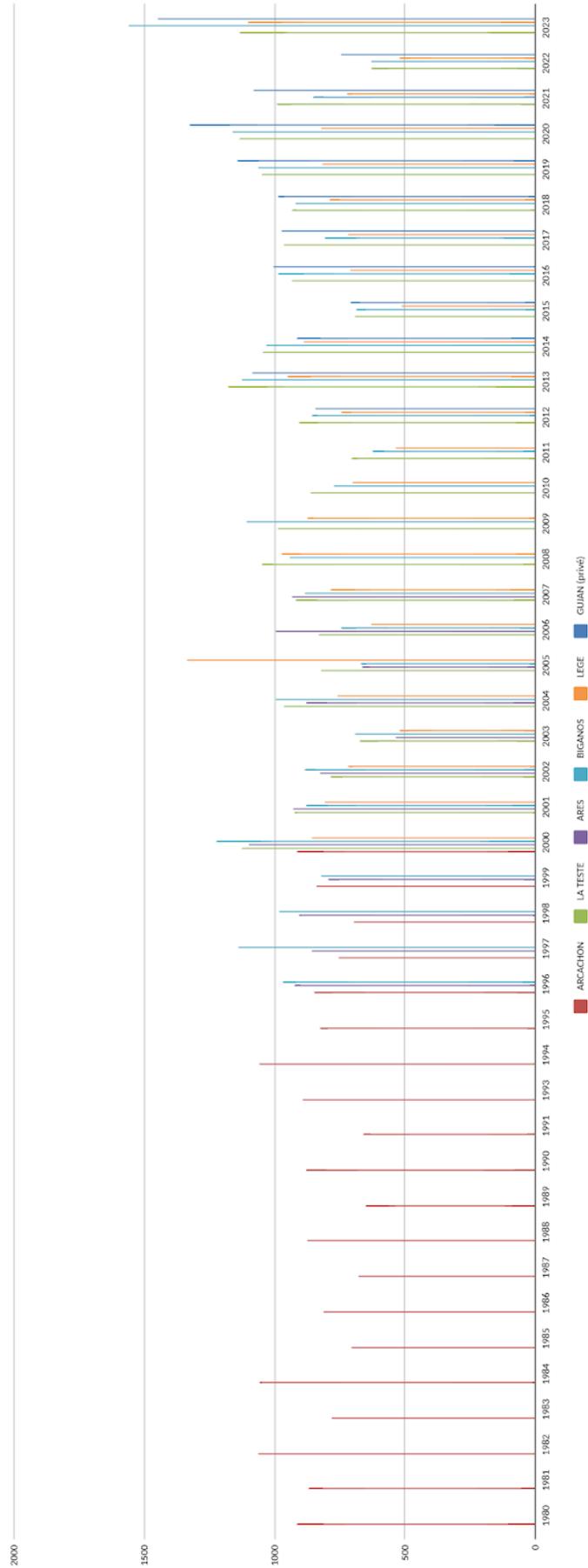
Les données détaillées de pluviométrie sont jointes en annexe du rapport.



## Pluviométrie Cumulée - Bassin Nord



Historique des données de pluviométrie depuis 1980 - Cumul annuel des précipitations en mm



### **Extrait note synthèse intempéries 2023**

#### **Bilan des conditions météorologiques entre le 15/10/2023 et le 31/12/2023**

##### **Le rail de dépressions : Succession de tempêtes**

Entre le 20 octobre 2023 et le 5 novembre 2023, soit en 17 jours, le bassin d'Arcachon a connu successivement 5 tempêtes automnales impactant fortement le littoral.

- Tempête Aline : 20 et 21 octobre 2023
- Tempête Bernard : 24 et 25 octobre 2023
- Tempête Céline : 27 et 28 octobre 2023
- Tempête Ciaran : 2 et 3 novembre 2023
- Tempête Domingo : 4 et 5 novembre 2023.

Ces tempêtes automnales accompagnées de niveaux marins hauts voire très hauts ont conduit à des submersions d'une partie des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon notamment des secteurs des ports ainsi que de la presqu'île du Cap Ferret. Ces tempêtes ont eu pour conséquence :

- des inondations de jardins, rues, etc... ;
- la chute d'arbres lors des épisodes de grands vents ;
- des dégradations matérielles : véhicules et bateaux par exemple ;
- une fermeture des accès au littoral sur une partie des communes ;
- le rechargement de la nappe phréatique superficielle ;
- une érosion importante du trait de côte à La Teste et au Banc d'Arguin.

##### **Pluviométrie exceptionnelle : suivi hebdomadaire**

En l'espace de 17 jours (du 20 octobre au 5 novembre 2023), 300 mm cumulés de pluie sont tombés sur le Bassin d'Arcachon soit un tiers de la pluviométrie classique annuelle relevée sur le secteur et les épisodes pluvieux se sont poursuivis jusqu'au 12 novembre 2023. Météo France a qualifié le phénomène de rail de dépressions entraînant avec lui une succession de passages pluvieux quasiment continus.

Après une légère accalmie entre le 13 et le 26 novembre, reprise des épisodes de pluie d'intensité forte pendant 3 semaines qui sont venus impacter à nouveau le fonctionnement du service de l'assainissement amenant à 550 mm le cumul de ces 11 semaines de dépressions.

<b>Semaine</b>	<b>Pluviométrie Moy Bassin Arcachon (mm)</b>	<b>Cumul hebdomadaire pluviométrie (mm)</b>
16 au 22 octobre 2023	70,5	70,5
23 au 29 octobre 2023	105,3	175,8
30 octobre au 05 novembre 2023	121,2	297
06 au 12 novembre 2023	64,4	361,4
13 au 19 novembre 2023	13,2	374,6
20 au 26 novembre 2023	7,5	382,1
27 novembre au 03 décembre 2023	62,9	445
04 au 10 décembre 2023	46,5	491,5

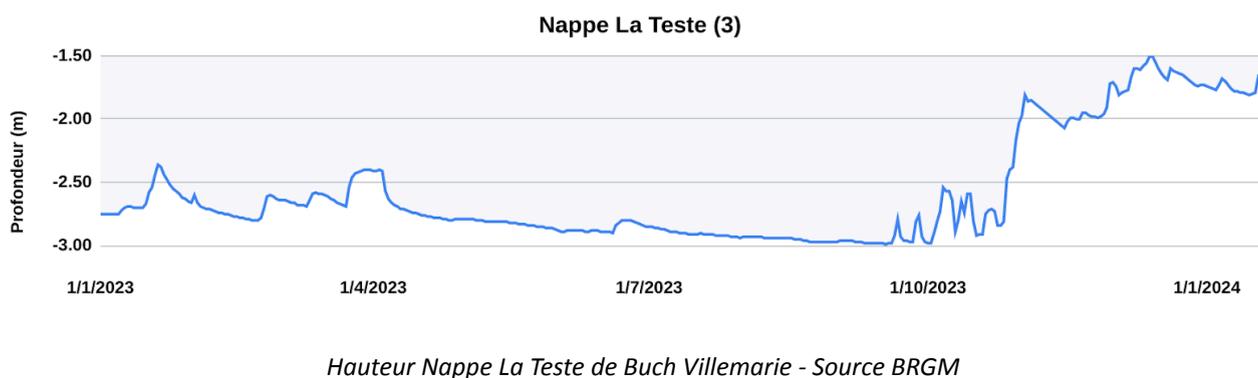
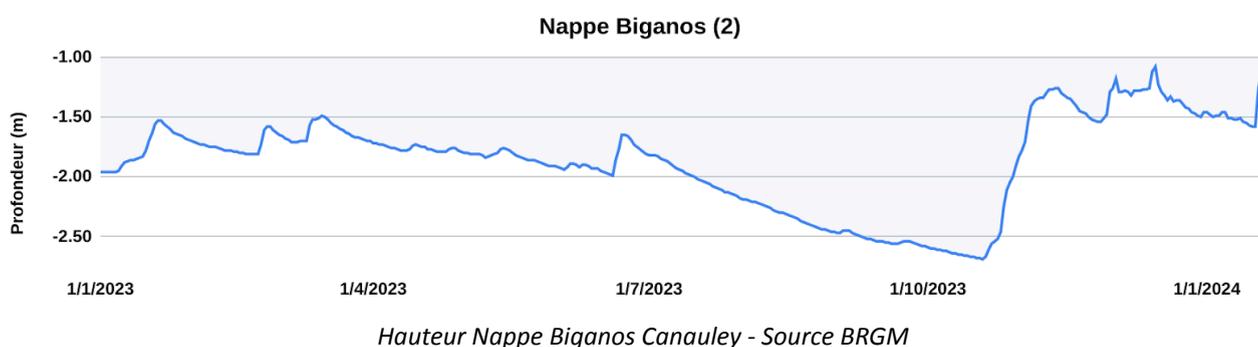
11 au 17 décembre 2023	39,4	530,9
18 au 24 décembre 2023	16,8	547,7
25 au 31 décembre 2023	7,2	<b>554,9</b>

### Bilan pluviométrique et de hauteur de nappe

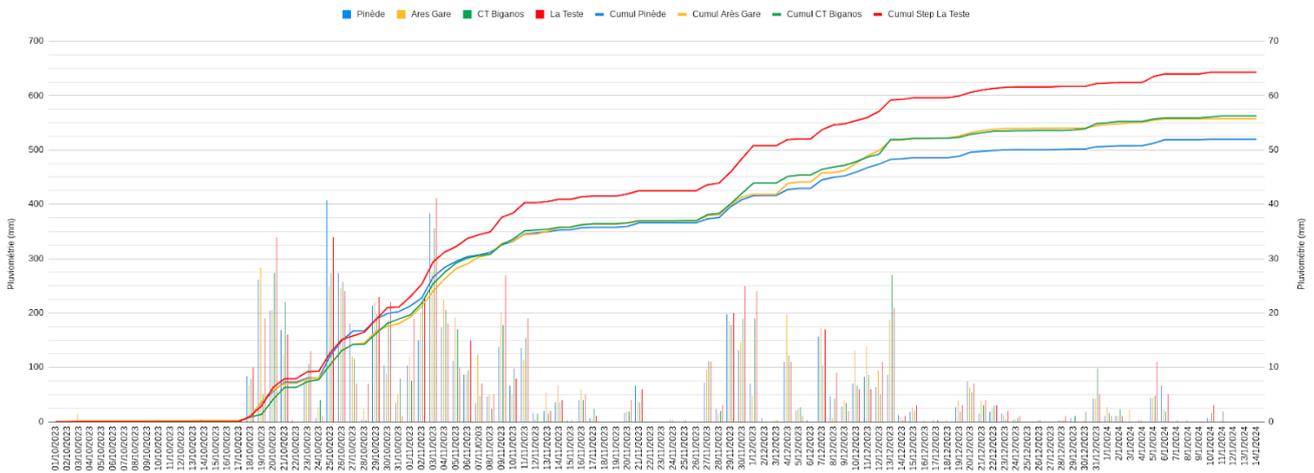
L'analyse plus fine des pluviométries enregistrées durant cette période ont qualifié l'épisode de centennal sur les cumuls sur 8 jours (source bilan SIBA - Conseil Syndical - 12/12/2023).

Cet événement représente la moitié de la pluviométrie annuelle du Bassin d'Arcachon.

Sur ces graphiques, on observe un cumul plus ou moins important selon les points de mesure mais au-delà de 500 mm sur l'ensemble du périmètre. Ces pluies se sont accompagnées d'une montée très rapide de la nappe phréatique qui n'est pas redescendue à la date de rédaction de cette note.



Evolution données pluviométrie - 01/10/2023 au 15/01/2024



Nous avons été confrontés, comme l'a reconnu la DDTM de Gironde, à des circonstances exceptionnelles (cumul des pluies supérieur à 70 mm en 7 jours glissants).

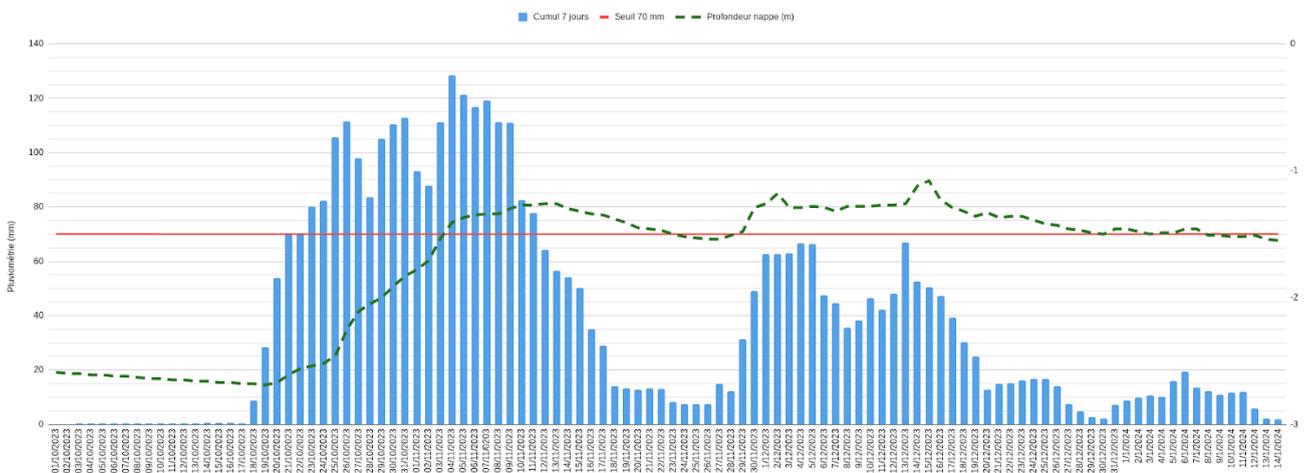
Cette première séquence de 24 jours (20 octobre au 12 novembre 2023 de manière continue) de fortes pluies a rechargé la nappe phréatique, à un niveau très haut.

La deuxième période critique couvre ensuite les 15 premiers jours de décembre : le seuil des 70 mm en 7 jours consécutifs est approché sans être atteint pendant deux semaines. Néanmoins, la nappe phréatique qui est restée à un niveau très haut depuis le premier épisode, va amplifier les conséquences liées à la pluviométrie et provoquer des inondations.

Nous pouvons donc considérer que le service a été dans une situation inhabituelle au sens de l'arrêt du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissements collectifs.

Ces 2 phénomènes de pluviométrie et de hauteur de nappe sont venus se cumuler entraînant une saturation du système d'assainissement par les eaux de pluie (ruissellement et nappes) à compter de la fin octobre et jusqu'à mi-décembre. Le signalement a été fait en ce sens aux services de l'Etat (DDTM, CRCAA, IFREMER, etc) par les services du SIBA dès le 27/10/2023.

Pluviométrie cumulée moyenne 7 jours et profondeur de nappe Biganos



## Reconnaissance de ces conditions climatiques exceptionnelles par la Police de l'Eau de la Gironde

La Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Gironde, consciente des situations exceptionnelles rencontrées lors du dernier trimestre 2023, autorise, sous certaines conditions, que les volumes journaliers reçus par une station d'épuration ne soient pas pris en compte dans le calcul du débit de référence (voir mail ci dessous du 9 Février 2024 de la DDTM 33).

Pour mémoire, le débit de référence est une donnée clé pour juger de la conformité d'une station d'épuration pour les 5 années suivantes. Ce débit est calculé en prenant le percentile 95 (PC95) des débits arrivant à la station de traitement des eaux usées sur 5 ans et il est réévalué chaque année.

Au-delà de ce débit de référence, la station est considérée comme étant dans des "situations inhabituelles" pour son fonctionnement.

De : **BARON Christine** - DDTM 33/SEN/Police de l'Eau et Milieux Aquatiques/Qualité des Eaux - Trame Bleue <christine.baron@gironde.gouv.fr>

Date: ven. 9 févr. 2024 à 11:01

Subject: Calcul PC95+1

To: <a.houques@mms-lareole.fr>, <alain.villa@veolia.com>, <alexandre.houques@rseb.fr>, <aurelien.linke@preignac.fr>, <b.gantch@agur.fr>, <bernard.laurans@sfr.fr>, <c.ballet@agur.fr>, <cecile.meulle@suez.com>, Saillard, Benoist <benoist.saillard@suez.com>, SHD FRAN DTE.Nouvelle\_Aquitaine <Shd-fran-dte.nouvelle\_aquitaine@suez.com>, Cottin, Emmanuel <emmanuel.cottin@suez.com>, <assistante.dir@siaepa-ce.fr>, contact <contact@leogeats.fr>, contactmairie <contactmairie@sauternes.com>, <daniel.fenelon33@gmail.com>, <direction@noailan.fr>, <direction@siaepavi.fr>, <direction@valdeliverne.fr>, <directionadjointe@siaepa-portsentredouxmers.fr>, > Eric BORRAT - Bazas Energies, Régie de Sud Réole, Régie de l'eau du bazadais (par Internet) <eborrat.regiebazas@orange.fr>, <estelle.rouvroy@mairieferazan.fr>, <f.boudou@agur.fr>, f.riva <f.riva@mairie-soulac.fr>, <francois.collevati@veolia.com>, <frank.zeisler@veolia.com>, <jhonatan.sierra-velandia@saur.com>, <jmpellegrin@orange.fr>, <jthevenet@sogedo.fr>, <l.sauvestre@agur.fr>, <mairie-uzeste@wanadoo.fr>, <mairie.frontenac@wanadoo.fr>, <mairie.lignan.bordeaux@wanadoo.fr>, <mairie.pleine-selve@wanadoo.fr>, <mairie.saint-jeanblaignac@wanadoo.fr>, <mairie@croignon.fr>, <mairie@cursan.fr>, <marchesspublics@siafft.fr>, maurice.mallet76 <maurice.mallet76@gmail.com>, <nathalie.mercier2@veolia.com>, <nicolas.onillon@veolia.com>, MOREREAU Pauline <p.morereau@agur.fr>, NEVEU, Isabelle <isabelle.m.neveu@veolia.com>, <r.guerin@mms-lareole.fr>, <renaud.decrouen@veolia.com>, <rst@grayanethospital.fr>, <saint-ferme.mairie@wanadoo.fr>, <sduzan@syndicat-eaux-castets.fr>, <servicetechniques@barsac.fr>, <siaepac.gensac.pessac@gmail.com>, <sophie.palmier@sabom.fr>, <spanc.sivom.bazas@wanadoo.fr>, <st-aubindeblaye@wanadoo.fr>, <step@lajennysci.fr>, <step@mms-lareole.fr>, <support.technique@agur.fr>, <sylvain.guilsou@agur.fr>, <syndicat.eau.castets@orange.fr>, <virginie.blasco@sabom.fr>, <xavier.cipolla@saur.com>, <yannick.pommier@sabom.fr>, <sivudubrannais@gmail.com>, info-mpe <info-mpe@orange.fr>, BOURMAUD, Estelle <estelle.bourmaud@saur.com>, maire@mairie-carcans.fr <maire@mairie-carcans.fr>, spanc <spanc@mairie-lesparre.fr>, p.grolier <p.grolier@siaepa-coteauxestuaire.fr>, <s.guidoux@siaepa-ce.fr>, > d.thomas (par Internet) <d.thomas@ceddec.fr>, VRIGNON <s.vrignon@siba-bassin-arcachon.fr>, cgeneste <cgeneste@sogedo.fr>, BRIOL, Martin <martin.briol@sabom.fr>

Cc: MAUMY Marina - DDTM 33/SEN/Police de l'Eau et Milieux Aquatiques/Qualité des Eaux - Trame Bleue <marina.maumy@gironde.gouv.fr>, <a.leboudier@gironde.fr>, p.lamartiny <p.lamartiny@gironde.fr>, f.mauduit <f.mauduit@gironde.fr>, c.peries <c.peries@gironde.fr>, <j.abadie@gironde.fr>, Perrine Ananit <p.ananit@gironde.fr>, dgac-dvrt-sepe <dgac-dvrt-sepe@gironde.fr>, <benoit.lebertre@eau-adour-garonne.fr>, COATNOAN <pascal.coatnoan@eau-adour-garonne.fr>, ETCHEBARNE Amélie - DDTM 33/SEN/Police de l'Eau et Milieux Aquatiques/Qualité des Eaux - Trame Bleue <amelie.etchebame@gironde.gouv.fr>, DANSAUT Emmanuel (Chef de cellule) - DDTM 33/SEN/Police de l'Eau et Milieux Aquatiques/Qualité des Eaux - Trame Bleue <emmanuel.dansaut@gironde.gouv.fr>

Bonjour,

Suite à la demande de l'un d'entre vous, et compte-tenu des événements climatiques observés en novembre/décembre 2023, particulièrement pluvieux, nous vous autorisons, **si vous le souhaitez**, à codifier certains volumes de manière à ce qu'ils ne soient pas pris en compte dans le calcul du PC95 de 2024, sous les conditions suivantes :

- les débits moyens journaliers concernent les périodes entre les 30/10 et 15/11/23 et entre les 30/11 et 15/12/23,
- les débits moyens journaliers sont au moins équivalents à 1,5 fois le débit nominal.

En effet, il est possible que les débits mesurés lors de situations exceptionnelles, correspondant aux situations identifiées par les codes 3 et 4 de la nomenclature 279 du SANDRE\*\* ne soient pas pris en compte dans le calcul du PC95.

**\*\* Nomenclature 279 du SANDRE / Evènements exceptionnels (déclarés par le maître d'ouvrage et validés par le SPE)**

**Code 3 :** Pollution -> pollution exceptionnelle sur l'ouvrage (il peut s'agir par exemple d'un déversement accidentel de substances chimiques dans le système de collecte ou d'un acte de malveillance au niveau du système de collecte susceptible d'avoir des conséquences sur le flux de pollution arrivant à la station...).

A noter qu'il n'est pas considéré comme un évènement exceptionnel pour un ouvrage de dépollution que ses charges de référence (capacité nominale organique) soient dépassées.

**Code 4 :** Naturel -> Événement naturel ayant un impact sur l'ouvrage (inondations, tempête, séisme)

<http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:279:::referentiel:3.1.html>

Pour que les évènements ne soient pas pris en compte, ils doivent correspondre au code 4 du SANDRE et donc être codifiés dans le fichier sandre.

Cordialement

L'équipe police de l'eau

## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Lège - Cap Ferret, Audenge et Andernos-les Bains sur certaines dates de la période.

## 3.2 Les volumes transités

### Volumes transités par les principaux ouvrages

Les données des gros postes (Jane de Boy, Arès Gare, Taussat Gare, Perrault) sont issues depuis 2021 des relevés des débitmètres en sortie de station.

Les données des stations d'épuration correspondent aux valeurs d'autosurveillance au point A3. Concernant ZI2 il s'agit du relevé du débitmètre en sortie.

	Type de mesure	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1	Variation N-1/N-2	Variation N/N-2
<b>Jane de Boy</b>	Débitmètre + Estimations	1 210 615	1 229 869	949 763	725 658	978 551	34,9%	-23,6%	3,0%
<b>Arès gare</b>	Estimation	2 371 702	2 473 673	1 113 091	883 458	1 176 893	33,2%	-20,6%	5,7%
<b>Taussat gare</b>	Débitmètre	4 193 737	4 232 993	3 638 318	3 042 228	3 905 483	28,4%	-16,4%	7,3%
<b>Perrault</b>	Débitmètre	2 404 771	2 748 615	2 474 750	1 951 248	2 893 453	48,3%	-21,2%	16,9%
<b>STEP Biganos (A3)</b>	Débitmètre	5 301 048	6 099 278	5 875 866	4 310 377	5 542 522	28,6%	-26,6%	-5,7%
<b>Smurfit</b>	Débitmètre	9 054 788	9 496 810	9 719 581	9 711 790	9 950 173	2,4%	-0,1%	-0,9%
<b>Biganos + Smurfit</b>		14 355 836	15 596 088	15 595 447	14 022 167	15 492 695	10,5%	-10,1%	-0,6%
<b>CP</b>	Estimation + débitmètre	15 200 656	15 049 675	15 594 931	13 429 618	12 210 835	-9,1%	-13,9%	-21,7%
<b>Lagrua2</b>	Débitmètre	-	-	376 898	2 918 170	3 829 430	31,2%	-	-
<b>STEP La Teste (A3)</b>	Débitmètre	6 360 166	6 912 791	7 112 703	5 373 693	7 348 914	36,8%	-24,4%	3,3%
<b>CP + La Teste</b>		21 560 822	21 962 466	22 707 634	18 803 311	19 559 749	4,0%	-17,2%	-13,9%
<b>ZI2</b>	Débitmètre	19 209 208	20 688 031	20 974 060	18 050 817	21 273 605	17,9%	-13,9%	1,4%
<b>Biganos + Smurfit + La Teste</b>		20 716 002	22 508 879	22 708 150	23 706 237			4,4%	
<b>ZI2</b>	Débitmètre	19 209 208	20 688 031	20 974 060	18 050 817	21 273 605	17,9%	-13,9%	1,4%
<b>STEP Cazaux (A3)</b>	Débitmètre	235 377	301 997	302 443	198 124	352 537	77,9%	-34,5%	16,6%

Après une variation très importante entre 2019 et 2020, on remarque une augmentation beaucoup moins marquée entre 2020 et 2021. Les volumes pour 2022 ont diminué proportionnellement à la diminution des précipitations. La météorologie clémente en 2022 explique les faibles débits par rapport à l'année précédente. Nous retrouvons en 2023, sur les gros postes, des débits correspondants à 2021.

### **Extrait note synthèse intempéries 2023**

#### **Gestion des volumes transités**

Le graphique ci-dessous montre le volume transité par le réseau d'assainissement. Ce volume est obtenu en additionnant les volumes de sortie des STEP de Biganos, La Teste de Buch, Cazaux et SKCP durant la période (courbe bleue).

Nous observons une augmentation très importante du volume transité durant les 2 phases les plus critiques par rapport aux valeurs habituellement mesurées.

Si nous regardons spécifiquement la part du volume d'effluents traités de la STEP de SKCP (courbe orange), nous observons que celui-ci a augmenté mais dans une moindre mesure en comparaison à celui de l'ensemble des STEP du réseau d'assainissement collectif.

Le seuil de l'arrêt d'autorisation du Wharf de la Salie du 10 mai 2019 fixe un rejet maximum de 90 000 m<sup>3</sup>/j (courbe bleue pointillé).

Ce seuil a été dépassé 29 jours entre le 15/10/23 et le 15/01/24 soit 31 % du temps montrant que la capacité globale du système d'assainissement était dépassée au niveau des systèmes d'assainissement collectifs d'eaux usées de La Teste de Buch, Biganos et Cazaux.



## 3.3 La consommation énergétique

KWh	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1	Variation N-1/N-2	Variation N/N-2
PR	2 000 128	2 872 588	2 306 344	3 404 371	47,6%	-19,8%	18,5%
Gros postes (ZI2 + CP + Lagrua 2)	3 106 006	3 318 172	2 865 123	3 206 530	11,9%	-13,6%	-0,04%
STEP (La Teste + Cazaux + Biganos)	7 123 422	8 004 276	8 368 137	8 527 502	1,9%	4,6%	6,5%
<b>Total</b>	<b>12 229 556</b>	<b>14 195 036</b>	<b>13 539 604</b>	<b>15 138 403</b>	<b>11,8%</b>	<b>-4,6%</b>	<b>6,6%</b>

On observe une forte augmentation des consommations énergétiques en 2023. Cette augmentation est en grande partie due aux intempéries de fin d'année. En 3 mois (d'octobre à décembre), nous enregistrons environ 40% de la consommation annuelle.

Sont fournis en annexe :

- tableaux de temps de marche, volumes et kWh des postes de pompage
- tableaux des indicateurs de fonctionnement des STEP de Biganos, La Teste et Cazaux

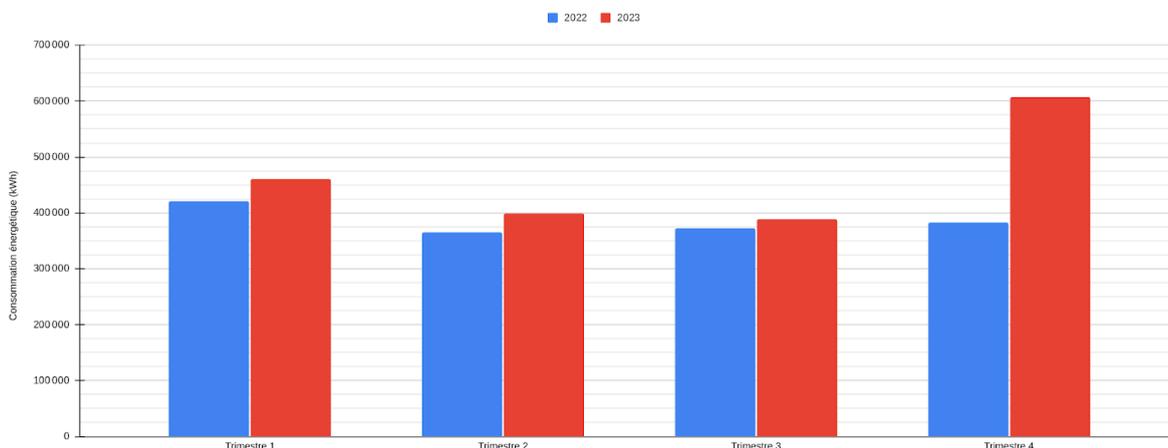
### **Extrait note synthèse intempéries 2023**

#### **Gestion des consommations énergétique**

Sur ce poste de ZI2, qui collecte les eaux usées des STEP de SKCP, Biganos et La Teste de Buch, la consommation énergétique annuelle 2023 est de 1 855 028 kWh. Pour le seul 4e trimestre 2023, elle est de 607 802 kWh soit 33% de la consommation annuelle.

Le graphique ci-dessous illustre la comparaison entre 2022 et 2023, par trimestre, de la consommation énergétique du poste. Nous observons que le 4e trimestre 2023 est supérieur de 58,7% par rapport à la même période en 2022 alors que les autres trimestres ont le même profil.

Comparaison de la consommation énergétique du poste de pompage ZI2 en 2022 et 2023



Nous observons ces facteurs multiplicatifs sur nos postes de pompage où les consommations énergétiques mensuelles ont été multipliées jusqu'à 3,5 fois la consommation moyenne mensuelle du reste de l'année 2023.

Ce premier tableau représente la consommation énergétique des postes de pompage sur l'année 2023 ainsi que la moyenne mensuelle. On observe que les 3 derniers mois de l'année sont entre 0,8 fois et 3,5 fois la consommation mensuelle du reste de l'année avec un impact plus ou moins important selon les communes.

	Consommation 2023 kWh	Consommation mensuelle moyenne janv à sept 2023 kWh	Part Octobre 2023 / Moy	Part Novembre 2023 / Moy	Part Décembre 2023 / Moy
LÈGE CAP FERRET	577 131	43 130	2,0	1,1	1,2
ARES	312 207	20 872	2,0	1,6	2,4
ANDERNOS LES BAINS	166 222	10 405	<b>2,7</b>	1,7	<b>2,6</b>
LANTON	406 042	27 232	1,3	2,3	2,3
AUDENGE	111 006	7 317	1,7	2,4	2,1
BIGANOS	98 701	5 760	1,7	3,0	<b>3,5</b>
LE TEICH	309 003	20 586	1,5	1,6	<b>2,9</b>
GUJAN-MESTRAS	780 567	47 893	<b>2,7</b>	1,9	<b>2,8</b>
LA TESTE DE BUCH	259 329	18 038	1,7	1,5	2,2
ARCACHON	306 517	25 037	1,2	0,8	1,2
CAZAUX	77 646	5 378	1,7	1,2	<b>2,6</b>
	<b>3 404 371</b>	231 648			

Ce second tableau représente la part de la consommation énergétique des postes (kWh) par rapport à la consommation globale annuelle 2023. On observe que le dernier trimestre représente jusqu'à 47% de la consommation annuelle en parallèle avec la volumétrie de pluie enregistrée sur ce trimestre.

	<b>Part 1T/2023</b>	<b>Part 2T/2023</b>	<b>Part 3T/2023</b>	<b>Part 4T/2023</b>
LEGE CAP FERRET	16,8%	21,2%	29,3%	32,7%
ARES	25,8%	15,8%	18,6%	39,8%
ANDERNOS LES BAINS	26,3%	14,6%	15,5%	43,7%
LANTON	25,2%	18,0%	17,2%	39,6%
AUDENGE	22,9%	15,9%	20,5%	40,7%
BIGANOS	23,2%	15,8%	13,5%	47,5%
<b>Système Biganos</b>	<b>22,2%</b>	<b>18,1%</b>	<b>21,5%</b>	<b>38,2%</b>
LE TEICH	28,2%	18,0%	13,8%	40,0%
GUJAN-MESTRAS	23,3%	17,4%	14,6%	44,8%
LA TESTE DE BUCH	23,9%	19,9%	18,9%	37,4%
ARCACHON	27,9%	18,0%	27,6%	26,5%
<b>Système La Teste de Buch</b>	<b>25,1%</b>	<b>18,0%</b>	<b>17,5%</b>	<b>39,4%</b>
<b>Système Cazaux</b>	<b>22,4%</b>	<b>18,5%</b>	<b>21,4%</b>	<b>37,7%</b>

Les consommations électriques et leurs répartitions temporelles en 2023 montrent la forte sollicitation des postes de pompage sur le dernier trimestre, liée directement aux volumes qui ont transité dans le réseau d'assainissement. Ces volumes exceptionnels, qui découlent des conditions météorologiques très particulières, ont aussi sollicité les bassins de sécurité.

## 3.4 L'efficacité de la collecte

### 3.4.1 La maîtrise des entrants

#### Les rejets d'eaux usées d'origine non domestiques

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ✓ améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
- ✓ préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
- ✓ garantir les performances du système de traitement,
- ✓ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ✓ respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

## Le bilan 2023 des CSD et des ASD

Le tableau ci-dessous liste les 12 conventions spéciales de déversement établies.

Il intègre celle de la société des Abatilles faisant l'objet d'un arrêté d'autorisation des déversements des eaux usées autres que domestiques depuis le 21 mars 2023 suite à la signature de la CSD le 31/01/2023.

Il est à noter le renouvellement de la CSD pour le rejet des eaux usées du Pôle Environnement et du Centre de transfert de la COBAS (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud). La CSD a été signée le 21/03/2023, ainsi que l'arrêté d'autorisation de rejet.

Enfin, une nouvelle CSD a été établie en janvier et signée en mars 2023 avec la BA 120, en lien avec le raccordement de leur réseau privé sur le réseau public d'assainissement. L'arrêté d'autorisation de déversement associé a été signé le 29/03/2023.

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	COMMUNE	Date Arrêté ou Avenant en cours	Date fin	Date rédaction ou mise à jour
SMURFIT	rejet des eaux usées traitées	BIGANOS	04/10/2022	31/12/2024	04/10/2022
SEEBAS - CABARET DES PINS	Production eau potable	LA TESTE DE BUCH	8/3/2021	8/3/2026	Février 2021
BA 120	rejet des eaux urbaines	LA TESTE DE BUCH	29/03/2023	31/12/2026	Janvier 2023
COBAN	lixiviats décharge Lège	LEGE CAP FERRET	1/10/2021	31/12/2026 puis tacite reconduction annuelle	2021
COBAN	lixiviats décharge Audenge	AUDENGE	1/10/2021	31/12/2026 puis tacite reconduction annuelle	1/4/21
COBAN	centre de transfert OM Lège	LEGE CAP FERRET	1/10/2021	31/12/2026 puis tacite reconduction annuelle	2021
POLE SANTE	Hôpital	LA TESTE DE BUCH	6/9/2021	31/12/2026	2021
LIXOL	atelier de fabrication de résines glycérophtaliques	LA TESTE DE BUCH	13/1/1991	31/12/2018	En cours de renouvellement
NANNI	Marinisation de moteurs de bateaux	LA TESTE DE BUCH	11/10/2022	31/12/2026 puis tacite reconduction annuelle	Juin 2022
COBAS	Pôle Environnement	LA TESTE DE BUCH	21/03/2023	31/12/2026	05/2022

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	COMMUNE	Date Arrêté ou Avenant en cours	Date fin	Date rédaction ou mise à jour
MIRA	Fabrication et conditionnement de bières artisanales	LA TESTE DE BUCH	12/7/2019	12/7/2024	
LES ABATILLES	Embouteillage et gazéification d'eau minérale naturelle	ARCACHON	21/03/2023	21/03/2028	31/01/2023

Le tableau ci-dessous présente les arrêtés d'autorisation de déversement établis au 31/12 de l'année:

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	COMMUNE	date début	date fin
Pressing Côte d'Argent	Pressing	ARCACHON	1/2/2011	tacite reconduction
Renault Côte d'Argent	Garage	LA TESTE DE BUCH	20/4/2012	20/4/2017
Andernos Autos	Garage	ANDERNOS LES BAINS	24/06/2010	tacite reconduction
Restaurant La P'tite Table	Restaurant	ANDERNOS LES BAINS	8/8/2012	8/8/2017
Pressing Océanide	Pressing	LA TESTE DE BUCH	8/8/2012	8/8/2017
Station Service Total	Station service	LA TESTE DE BUCH	17/10/2012	17/10/2017
Chantier Naval Couach	Chantier Naval	GUJAN MESTRAS	22/6/2021	tacite reconduction
Etablissement Méricq	Négociant en produits de la mer	BIGANOS	12/2/2014	12/2/2019
Auto Plus Audenge Démolition	Casse Automobile	AUDENGE	13/5/2014	13/5/2019
Etablissement Mercedes Benz	Garage	LA TESTE DE BUCH	7/4/2020	7/4/2025
Aquiloc	location de matériel	LA TESTE DE BUCH	22/2/2016	22/2/2021
Arès Pressing	Pressing	ARES	22/2/2016	22/2/2021
SARL Voila	location bennes et gestion déchets	LÈGE CAP FERRET	29/11/2010	tacite reconduction
Aquiloc	location de matériel	ANDERNOS LES BAINS	24/6/2016	24/6/2021
Bar de la Marine	restauration	GUJAN MESTRAS	24/6/2016	24/6/2021
Studio Novelty	photo	ANDERNOS LES BAINS	24/8/2016	24/8/2021
Sud Ouest 4X4	Garage	BIGANOS	14/5/2018	tacite reconduction
Atlantic Navy Service	carénage	LA TESTE DE BUCH	14/5/2018	tacite reconduction
Biovitis	pdt phyto	ANDERNOS LES BAINS	28/10/2019	tacite reconduction

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	COMMUNE	date début	date fin
Chantier naval testerin	carénage	LA TESTE DE BUCH	12/04/2021	12/04/2026
Pressing PARA	pressing	ANDERNOS LES BAINS	28/10/2019	tacite reconduction
Gérard nautique	carénage	ARCACHON	5/10/2018	tacite reconduction
Chantier naval Dubourdieu	Chantier Naval	GUJAN MESTRAS	5/10/2018	tacite reconduction
Fontaine Nautic	carénage	LANTON	9/8/2018	tacite reconduction
Dimer Bateaux	carénage	GUJAN MESTRAS	07/07/2021	tacite reconduction
Arcachon Nettoyage Bateau	Carénage	LA TESTE DE BUCH	19/04/2022	tacite reconduction annuelle
Y Service	Carénage	LA TESTE DE BUCH	28/06/2022	tacite reconduction annuelle
ANDER NAUTIC	Carénage	ANDERNOS LES BAINS	28/06/2022	tacite reconduction annuelle
Chantier Naval Bonnin	Carénage	LA TESTE DE BUCH	04/10/2022	tacite reconduction annuelle
ATLANTIC CONCEPT	Carénage	Lège Cap-Ferret	29/11/2022	tacite reconduction annuelle
Marine Plaisance Service	Carénage	Lège Cap-Ferret	31/05/2023	tacite reconduction annuelle
SARL DOS SANTOS	Carénage	LA TESTE DE BUCH	19/06/2023	tacite reconduction annuelle

Par rapport à 2022 (30 ASD), on note les évolutions suivantes :

- ✓ Les sociétés Marine Plaisance Service et SARL DOS SANTOS ont été rajoutées suite à la signature d'ASD en 2023.

Soit un total de 32 ASD pour 2023.

Au total, 44 autorisations sont comptabilisées au titre de l'indicateur D.202.0.

### La conformité des branchements domestiques

Conformément aux dispositions du contrat de délégation (art 39.6.2), six types de contrôles sont mis en œuvre :

- le contrôle des branchements neufs d'assainissement dits contrôles A1 ;
- le contrôle des nouveaux abonnés aux service d'eau potable dits contrôles A2 (hors A1) ;
- le contrôle des branchements d'assainissement existants par temps sec dits contrôles B1 ;
- le contrôle des branchements d'assainissement existants par temps de pluie dits contrôles B2 ;
- les campagnes annuelles de tests à la fumée dits contrôles B3 ;
- les contrôles nocturnes dits contrôles C ;
- les contrôles des campings et lotissements privés dits contrôles D ;

Le tableau ci-dessous montre le nombre de branchements neufs ou de nouveaux abonnés au service de l'eau contrôlés - contrôles A1 -A2 :

Nombre de branchements contrôlés	Type contrôle	2021	2022	2023
contrôle des branchements neufs d'assainissement ou des nouveaux abonnés au service de l'eau potable	A1 - A2	221	309	104

Concernant les contrôles de type A2, le croisement des bases des 4 délégataires de l'eau est fait de manière semestrielle. Cela permet d'identifier les "nouveaux points de desserte" et de lancer des contrôles de conformité sur les sites qui n'ont pas fait l'objet d'un branchement neuf.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de branchements existants contrôlés selon les 3 types de contrôle B:

Nombre de branchements contrôlés	Type contrôle	2019	2020	2021	2022	2023
contrôle complet des installations intérieures	B1	353	134	717	828	1160
contrôle par temps de pluie ou nappe affleurante	B2	1283	548	184	650	1249
contrôle par campagne de test à la fumée	B3	-	-	17 jours	15 jours	16 jours

L'engagement contractuel concernant les contrôles est de 6000 de type B1 et de 6000 de type B2 sur la durée du contrat. Au 31/12/2023, nous sommes donc à 2705 contrôles de type B1 et 2083 contrôles de type B2. Les étalements prévus à l'avenant 1 sont donc respectés.

En 2023, le nombre de contrôles B1 s'est accru, en raison notamment de la mise en place de campagnes de mailing pour la prise de rendez-vous à partir de septembre 2022. A fin 2023, on comptabilise 6 828 courriers envoyés, avec en retour 1 556 contrôles réalisés, soit un taux de prises de rendez-vous d'environ 23%.

Concernant les contrôles par temps de pluie, la pluviométrie de 2023 s'est avérée plus favorable à la réalisation des campagnes que la pluviométrie de 2022.

Les campagnes de contrôle permettent, particulièrement dans le cas des campagnes de tests à la fumée, de contrôler également le réseau de collecte et d'y relever de nombreuses anomalies qui sont traitées par le Délégué dans le cadre de ses programmes de travaux d'entretien ou de renouvellement.

### Campagnes nuits : Contrôles C

En 2023, la campagne de nuits s'est déroulée comme suit :

Nuits 2023	Agent 1	Agent 2	Agent 3
2 et 3 Février	1		1
2 et 3 Mars	1	1	
16 et 17 Mars	1		1
13 et 14 Avril	1	1	
25 et 26 Mai		1	1
26 et 27 Octobre	1		1

Il est à préciser que les campagnes de nuit 2021 n'ont pas répondu à l'objectif contractuel de 10 nuits par an. Le nombre de nuits retenues a donc été de 4 pour 2021. En 2023, 12 nuits ont été réalisées répondant à l'engagement pris dans l'avenant 1 de réalisation de 12 nuits par an entre 2022 et 2024 afin d'étaler le retard pris sur la première année.

### Campings : Contrôles D

Le délégué a pour objectif contractuel d'effectuer 21 contrôles de conformité concernant les campings du Bassin d'Arcachon. Cet objectif est donc atteint par la réalisation de :

- 7 contrôles en 2021 ;
- 11 contrôles en 2022 ;
- 3 campings en 2023 : Les Abberts à Arès, Aux couleurs du ferret à Lège Cap Ferret et Anas à Gujan Mestras.

Nom	Adresse	commune	Date contrôle
LE ROUMINGUE	61 Avenue de la libération	LANTON	26 janvier 2021
LA CANADIENNE	82 Rue du Général De Gaulle	ARÈS	12 février 2021
FONTAINE VIEILLE	4 Boulevard du colonel Wurtz	ANDERNOS	1 mars 2021
KER HELEN	Avenue de la côte d'argent	LE TEICH	22 mars 2021
ECUREUILS	1 Rue des Oyats	ARÈS	26 mars 2021
LES ARBOUSIERS	134 Avenue de bordeaux	ANDERNOS	11 octobre 2021
PASTEUR	1 Rue du pilote	ARÈS	16 novembre 2021
PLEINE FORET	173 Av de Bordeaux	ANDERNOS	2 et 3 Février 2022
LES EMBRUNS	Av Edouard Branly	LÈGE CAP FERRET	9,10 et 11 Février 2022

Nom	Adresse	commune	Date contrôle
LE BRAOU	26 Route de Bordeaux	AUDENGE	16 et 17 Février 2022
VERDALLE	2 Allée de L'infante	GUJAN MESTRAS	24 février 2022
LES GOÉLANDS	64 Av de la Libération	ARES	3, 4 Mars 2022
CAP FUN PINÈDE	Bld de Cazaux	TESTE DE BUCH	8, 9 mars 2022
LE MARACHE	25 Rue Gambetta	BIGANOS	17 et 18 Mars 2022
LA PRAIRIE	93 Av du Medoc	LÈGE CAP FERRET	24 mars 2022
LE COQ HARDI	3 Av de la République	LANTON	28 , 29 Mars 2022
HUTTOPIA	5 Allée de la Galaxie	ARCACHON	21 novembre 2022
PASTOURELLES	Rte des Pastourelles	LÈGE CAP FERRET	5,6,7 décembre 2022
LES ABBERTS	17 Rue des Abberts	ARES	30 et 31 mars 2023
AUX COULEURS DU FERRET	101 Av du Médoc	LÈGE CAP FERRET	11/12 mai 2023
ANAS	56 rue Dejean Castaing	GUJAN MESTRAS	07/08/Décembre 2023

### Les modalités de suivi des non-conformités

Le rapport et le résultat d'un contrôle de conformité sont enregistrés dans la couche d'intervention Contrôles du SIG Geo AC. Cet enregistrement permet d'historiser les contrôles sur les parcelles, de disposer de la mise en place d'un reporting sur le nombre de contrôles réalisés, selon leur catégorie, et sur l'état de conformité final des installations contrôlées.

Nombre de branchements contrôlés non conformes	Type contrôle	2019	2020	2021	2022	2023
contrôle complet des installations intérieures	B1	201	50	575	508	718
contrôle temps de pluie ou nappe affleurante	B2	43	16	33	0	2
contrôle par campagne de test à la fumée	B3	38	4	34	24	19
branchements neufs	A1 - A2				60	14
<b>Total</b>					<b>592</b>	<b>753</b>
<b>dont Non Conformités majeures (type A)</b>		<b>125</b>	<b>25</b>	<b>122</b>	<b>78</b>	<b>62</b>

Chaque contrôle réalisé donne lieu à un courrier à l'abonné mentionnant la conformité des installations ou le type d'anomalie constatée:

- Type A : anomalie inacceptable devant impérativement être corrigée
- Type B : anomalie n'ayant pas pour incidence d'altérer le bon fonctionnement du service

Le détail des travaux de mise en conformité à entreprendre est également précisé.

Pour les anomalies de type A, le courrier est adressé en lettre recommandée avec accusé de réception, et la réalisation des travaux est demandée dans les plus brefs délais. Il est stipulé au propriétaire que sans mise en conformité dans les 12 mois qui suivent le contrôle de conformité, la redevance assainissement sera doublée, conformément à la délibération du SIBA du 17 décembre 2021.

En 2022, le processus d'enregistrement des résultats des contrôles a été amélioré dans le SIG. Notamment, la mise en place d'une date de relance pour les non-conformités de type A avec un bilan hebdomadaire automatique des relances à effectuer, afin de gagner en efficacité sur cette étape. Après une phase de test, cette gestion est effective depuis le 3 janvier 2023.

128 relances ont été effectuées en 2023. Au 10/04/2024, on comptait 44 non-conformités de type A corrigées suite à ces relances.

### Les réponses suites aux demandes des notaires

Outre les contrôles précités, le Délégué effectue également des réponses suite aux demandes diverses d'agences notariales et immobilières, portant uniquement sur l'existence d'un réseau d'eaux usées au droit de la parcelle concernée (sans déplacement) et quelques contrôles similaires mais avec déplacements lorsque la demande émane de l'utilisateur, en application du règlement du service.

Ces contrôles, généralement réalisés à l'occasion de ventes d'immeubles, sont nombreux. Devant l'augmentation du temps passé à traiter ces demandes, il a été acté, avec le SIBA, qu'ELOA pouvait y répondre directement en s'appuyant sur les données du SIG. Seuls les dossiers sur lesquels un doute pourrait exister donnent lieu à un déplacement sur site.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
nombre de réponses avec déplacement	39	28	21	14	11	8
nombre de réponses sans déplacement	1066	1177	1113	1521	875	716

### 3.4.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel

#### → La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

Nombre de points de rejet	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'usines de dépollution	3	3	3	3	3
Nombre de déversoirs d'orage	0	0	0	0	0
Nombre de trop-pleins de postes de relèvement/refoulement	0	0	0	0	0

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement sont conçus et mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3] permet de mesurer l'avancement de cette politique.

**Le réseau du SIBA ne comporte aucun déversoir d'orage sur les 10 communes. Ainsi, cet indicateur n'est pas représentatif sur le périmètre.**

#### → La conformité de la collecte [P203.3]

Cet indicateur [P203.3] permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Le mode de calcul de cet indicateur en cours de refonte n'a pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport. L'ensemble des parties restent en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement :

<https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P203.3>

Le jugement de cet indicateur est établi par la Police de l'Eau de la Gironde. Les données seront disponibles en juillet 2024 et transmises directement aux services du SIBA.

### 3.4.3 Lutte contre la production d'H<sub>2</sub>S

Comme les années passées, la saison 2023 a été menée avec des enregistreurs d'H<sub>2</sub>S sur la plupart des exutoires, le pilotage des injections de nitrate de calcium et la mise en place d'enregistreurs atmosphériques sur quelques points sensibles.

Depuis le 01/01/2021, il n'y a plus qu'un site permanent, le poste de Bouillaud qui est passé en priorité 1.

Pour ces sites la période de traitement a démarré entre le 1er avril 2023 et le 1er mai 2023 et s'est terminée le 3 novembre 2023. La consommation de réactif se répartit comme suit :

<i>poste</i>	<i>commune</i>	<i>Prio</i>	<i>Conso (T) 2022</i>	<i>Conso (T) 2023</i>	<i>Trait. (L/m3) 2022</i>	<i>Trait. (L/m3) 2023</i>
Port de Pêche	Arcachon	P	86,4	<b>56,6</b>	0,08	<b>0,06</b>
Bouillaud	Arcachon	1	87	<b>88,5</b>	0,44	<b>0,11</b>
Brisants	Lège Cap Ferret	1	41,6	<b>29,5</b>	0,15	<b>0,16</b>
D'Annunzio	Arcachon	1	41,2	<b>57,8</b>	0,20	<b>0,24</b>
Pinède	Lège Cap Ferret	1	60,5	<b>69,5</b>	0,20	<b>0,44</b>
Villa Algérienne	Lège Cap Ferret	1	76,5	<b>54,4</b>	0,17	<b>0,13</b>
Jane de Boy	Lège Cap Ferret	1	110	<b>107,8</b>	0,17	<b>0,23</b>
Saint-Brice	Arès	1	19,2	<b>27,4</b>	0,10	<b>0,16</b>
Port Ostréicole	Arès	1	9,8	<b>7,5</b>	0,10	<b>0,14</b>
Arès Gare	Arès	1	15,3	<b>26,2</b>	0,12	<b>0,05</b>
Vieux Port	Lanton	1	13,4	<b>14,5</b>	0,2	<b>0,29</b>
La Chapelle	Arcachon	2	33,1	<b>10,7</b>	0,13	<b>0,12</b>
Les Plaines	Le Teich	2	/	<b>0</b>	/	<b>0</b>
<b>Total</b>			<b>594</b>	<b>550,4</b>	<b>/</b>	

Nous observons une baisse de la consommation de nitrate de calcium pour l'année 2023. Cette baisse s'explique par une baisse de la température par rapport à l'année précédente.

Il est à noter sur cette campagne les points ci-dessous :

- nous avons observé en Mars 2023 une fuite sur la bâche de Nitrate du PR Vieux Port. La réparation fût compliquée, et au final une étanchéité de l'intérieur de la bâche a été réalisée par Polycontact. Le traitement n'a pu être mis en place qu'à compter du 28 Juillet 2023.
- suite aux fortes chaleurs et aux odeurs ressenties à l'exutoire de d'Annunzio, le traitement au PR d'Annunzio a été mis en place le 28 Avril 2023.
- plainte d'odeurs de la propriétaire située au 5 Allée des Cèdres. Cette habitation est située à proximité du PR Villa Algérienne. Un enregistreur atmosphérique a été installé. Les valeurs enregistrées dépassent de temps en temps les seuils olfactifs.
- plusieurs plaintes des propriétaires situés à proximité du PR Malakoff2 ont été enregistrées. Des enquêtes terrain ont été réalisées et ont mis en évidence des anomalies au niveau des plaques lors de la mise en route des pompes. Des travaux doivent être réalisés par le SIBA pour limiter ces nuisances.
- suite à 2 plaintes successives en 2021 et 2023 du propriétaire de l'habitation située au 32 Avenue Guynemer à Lanton, des travaux ont été réalisés. Nous n'avons pas été recontacté au cours de la campagne 2023.

### 3.4.4 L'entretien préventif des postes de pompage

Le programme de curage préventif des postes a été réalisé conformément à l'engagement contractuel (moyenne de 4 passages par an) : 1 602 curages ont été réalisés dont 1577 lors des campagnes trimestrielles et 25 lors d'un curage ponctuel (travaux, encrassement,...). Il est à noter que 35 nettoyages de postes ont été réalisés entre le 01/01/2024 et le 23/01/2024 qui seront donc comptabilisés en 2024.

COMMUNE	Curage contractuel	Curage contractuel	Curage contractuel
	2021	2022	2023
ANDERNOS LES BAINS	87	103	82
ARCACHON	182	188	183
ARES	81	87	89
AUDENGE	36	36	34
BIGANOS	99	101	99
GUJAN MESTRAS	222	228	229
LA TESTE DE BUCH	346	409	370
LANTON	67	71	66
LE TEICH	117	115	115
LEGE CAP FERRET	355	347	335
<b>TOTAL</b>	<b>1592</b>	<b>1685</b>	<b>1602</b>

Les intempéries subies en cette fin d'année ne nous a pas permis de réaliser la totalité des curages préventifs dûs au contrat. Les postes de pompage ne pouvant être arrêtés, il ne nous a pas été possible de réaliser la dernière campagne 2023.

Lors de ces interventions sont notés l'état d'encrassement du poste, la nature de son encrassement, l'état des installations, et toutes informations utiles à l'adaptation des programmes d'entretien et de maintenance.

Les constats faits lors de ces opérations sont les suivants :

- ❖ présence principale de graisse dans plus de 50% des opérations,
- ❖ présence de graisses et sables dans 25% des opérations.

Une étude a débuté en 2023 afin d'améliorer l'entretien préventif des postes. Elle va permettre de réduire sur certains postes le nombre de passages et l'augmenter sur d'autres. Ce retour sera transmis et discuté avec le SIBA en 2024.

Tous les postes de pompage sont également visités et contrôlés au moins une fois par mois, avec relevé des index comme le prévoit le contrat.

- 121 postes ont fait l'objet d'une vérification du débit des pompes (par jaugeage de la bêche) au cours de l'année 2023.

Les 13 passe-débit ont fait l'objet de 989 contrôles (367 sur les passes-débits à pompes - 622 sur les passes-débits à clapets) durant la saison.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des exutoires identifiés depuis le début du contrat :

<i>état</i>	<i>n°</i>	<i>poste</i>	<i>commune</i>
MAUVAIS	932	MERIC2	ARCACHON
	912	FRONT DE MER	ARCACHON
	918	LA CHAPELLE	ARCACHON
	901	NOTRE DAME	ARCACHON
	903	ARBOUSIERS	ARCACHON
	904	LLAGUET	ARCACHON
	824	PINEDE DE CONTEA	LA TESTE DE BUCH
	872	GAROLLE	LA TESTE DE BUCH
	892	PALUE	LA TESTE DE BUCH
	875	HAMEAU DES BAR	LA TESTE DE BUCH
	704	VERDALLE	GUJAN MESTRAS
	617	LAMOTHE	LE TEICH
	632	SYLVABELLE	LE TEICH
	520	NINECHE	BIGANOS
	513	LE PORT	BIGANOS
	405	GRAVEYRON	AUDENGE
	212	ALLEGRE	ANDERNOS
	213	QUINCONCES	ANDERNOS
	087	PORTES DU CANAL	LEGE CAP FERRET
	036	PLAGE L'HERBE	LEGE CAP FERRET
	011	PICLAOUEY	LEGE CAP FERRET
	005	LES REGATES	LEGE CAP FERRET
	002	LA FORGE	LEGE CAP FERRET
MEDIOCRE	947	LESUEUR	ARCACHON
	817	INCINERATION2	LA TESTE DE BUCH
	870	TROPIQUE	LA TESTE DE BUCH
	836	GRAND LARGE	LA TESTE DE BUCH
	865	NOISETIERS	LA TESTE DE BUCH

<i>état</i>	<i>n°</i>	<i>poste</i>	<i>commune</i>
	718	TESTEY	GUJAN MESTRAS
	743	CHATEAU	GUJAN MESTRAS
	721	LA BERLE	GUJAN MESTRAS
	601	CANTARANNE	LE TEICH
	604	CHIQUEY	LE TEICH
	606	BURGAT	LE TEICH
	605	BOUVREUILS	LE TEICH
	515	MOUNAYS	BIGANOS
	310	ROUMINGUE	LANTON
	302	PARGUINES	LANTON
	052	(COURLIS 1994)	LEGE CAP FERRET
	041	LE FOUR1	LEGE CAP FERRET
	029	ESCOURE	LEGE CAP FERRET
	023	LOUBINES	LEGE CAP FERRET
	019	BOUCHET FRANC	LEGE CAP FERRET
	017	VILLA ALGERIENNE	LEGE CAP FERRET
	010	JULES FERRY	LEGE CAP FERRET

Ces données sont reprises via une couche SIG spécifique nommée "Contrôles des exutoires".

### 3.4.5 Réponses aux DICT/DT

COMMUNE	DICT/DT	DICT/DT
	2022	2023
<b>ANDERNOS LES BAINS</b>	1169	905
<b>ARCACHON</b>	1030	988
<b>ARES</b>	471	388
<b>AUDENGE</b>	481	449
<b>BIGANOS</b>	594	553
<b>GUJAN MESTRAS</b>	1173	1035
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	1830	1798
<b>LANTON</b>	541	496
<b>LE TEICH</b>	496	509
<b>LEGE CAP FERRET</b>	1157	882
<b>TOTAL</b>	<b>8942</b>	<b>8003</b>

année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
nombre total de DICT	6 311	7 992	8 390	8 851	8 942	8003

On observe cette année une diminution du nombre de demandes par rapport aux années précédentes. Ce chiffre intègre aussi les réponses aux ATU, il y en a eu 882 en 2023.

### 3.4.6 L'auscultation du réseau de collecte (ITV)

Le tableau ci-dessous présente le linéaire d'ITV réalisé chaque année (avec ou sans remise du rapport).

	Contractuel (ml)	Réalisé (ml)	Avancement (%)
2016	30 000	28 179	94
2017	30 000	31 552	105
2018	30 000	18 257	61
2019	30 000	34 357	115
2020	30 000	30 506	102
2021	30 000	16 607	55
2022	30 000	32 677	109
2023	30 000	32 455	108

Les listes détaillées des tronçons ayant fait l'objet d'un curage préventif ou d'une inspection télé vidéo sont données en annexe. Cette année, nous avons continué à rattraper le retard pris en 2021.

### 3.4.7 Le curage préventif du réseau de collecte

Le linéaire du réseau de collecte ayant fait l'objet de curage préventif ou d'inspection télé vidéo est le suivant :

COMMUNE	CURAGE PRÉVENTIF (2022)	INSPECTION TÉLÉVISÉE (2022)	CURAGE PRÉVENTIF (2023)	INSPECTION TÉLÉVISÉE (2023)
	en ml	en ml	en ml	en ml
ARCACHON	7 080	3965	6389	4595
LA TESTE DE BUCH	24 482	7867	30888	938
GUJAN-MESTRAS	17 321	4958	15558	7688
LE TEICH	9 260	0	7078	7032
BIGANOS	8 515	4961	12717	3708
AUDENGE	6 597	1300	7754	5480
LANTON	9 973	2710	12725	398
ANDERNOS LES BAINS	17 985	1176	23511	5932
ARES	9 080	0	8754	0
LEGE CAP-FERRET	23 203	5740	22540	3883
<b>TOTAL</b>	<b>133 496</b>	<b>32 677</b>	<b>147 914</b>	<b>32 455</b>
Soit	94%	109%	104%	108%
rappel engagement contractuel	15 % du linéaire total (142 km environ)	30 000 ml	15 % du linéaire total (142 km environ)	30 000 ml

Notas : Le pourcentage du linéaire de réseau à curer à titre préventif est déterminé sur la base du linéaire du réseau secondaire gravitaire connu au 31/12 de l'année précédente, soit 944 565 ml pour l'exercice 2023

Un suivi pluriannuel a été mis en place entre ELOA et le SIBA pour l'ensemble des données réseau. Il est ajouté en annexe de ce document.

### 3.4.8 Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage [P252.2] permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km	15,6	15,9	19,0	12,0	11,3
Nombre total de points concernés sur le réseau	146	148	179	113	107
<i>dont interventions curatives sur réseau</i>	35	24	22	14	22
<i>dont interventions curatives sur branchements</i>	111	124	157	99	85
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (km)	934	932	941	939	946

Nous notons que le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions en 2023 est quasi-identique à celui de 2022.

Comme chaque année, les intempéries ont été retirées du décompte afin de différencier les réseaux obstrués et nécessitant un curage, et ceux saturés par la pluie.

nombre de désobstructions réseau	2018	2019	2020	2021	2022	2023
nombre total de désobstructions de collecteur	125	114	121	86	93	117
nombre de points ayant nécessité 2 désobstructions dans la même rue au cours d'une même année	16	13	12	10	9	11
nombre de points ayant nécessité 2 désobstructions dans la même rue au cours de deux années consécutives	37	36	39	40	35	40

Le nombre de points ayant nécessité 2 désobstructions au cours de la même année est légèrement supérieur à celui de 2022, mais les variations restent assez faibles sur les 3 dernières années.

Le nombre reste assez constant au fil des ans, variant de 35 à 40 depuis 2018.

### 3.4.9 Les casses et débordements de réseau

19 casses de réseau, dont le détail est présenté en suivant, ont été dénombrées au cours de l'année 2023. Les intempéries de cette fin d'année vont faire augmenter le nombre de casse de réseau, vu la sollicitation des réseaux lors de ces périodes. Il y a eu 9 casses lors du dernier trimestre.

<i>date</i>	<i>commune</i>	<i>adresse</i>	<i>casse sur</i>	<i>cause</i>	<i>réparation</i>
09/01/2023	Lège - Cap Ferret	Rue Jules Ferry	Réseau collecte AC	Casse, obstruction réseau	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m
30/01/2023	Lège - Cap Ferret	Rue Jules Ferry	Refoulement	Refoulement AC fissuré	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 3m
13/02/2023	Gujan-Mestras	Place Charles de Gaulle	Refoulement AC350	Casse suite chantier SADE pour le compte du SIBA	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1,5m
02/05/2023	Gujan-Mestras	1 Avenue MChal de Lattre de Tassigny	Réseau collecte AC	Casse réseau bouché	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 8m + RV
24/05/2023	Gujan-Mestras	Place Charles de Gaulle	Refoulement AC350	Casse suite chantier	réparation par mise en place coquille
07/08/2023	Ares	69 Avenue de Bordeaux	Réseau collecte AC 200	Casse réseau bouché	réparation au niveau du RV
19/08/2023	La Teste-de-Buch	Allée des Merles	Réseau collecte AC 200	Casse réseau bouché	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1,5m
03/09/2023	Lanton	30 Avenue des Lilas (piste cyclable)	Collecteur Nord DN600	Casse collecteur	Renouvellement 7,5mL
04/09/2023	Gujan-Mestras	12 Allée des Grands Champs	Réseau collecte AC	Casse collecteur	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 2m
05/10/2023	Ares	56 Boulevard Aérium	Réseau collecte AC 200	Trous dans le réseau	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 3m
07/11/2023	La Teste-de-Buch	Rue Curepipe	Refoulement Hippocampe	Racines arbres	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 2m

<i>date</i>	<i>commune</i>	<i>adresse</i>	<i>casse sur</i>	<i>cause</i>	<i>réparation</i>
15/11/2023	Andernos	3 Rue Chateaubriand	Réseau collecte AC	Casse, affaissement	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m
15/11/2023	Andernos	1 Avenue Thiers	Réseau collecte AC	Casse, affaissement	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m
21/11/2023	Lanton	Rue Duguay Trouin	Réseau collecte AC	Casse, affaissement	Vu avec SIBA, réseau HS sur plus de 18mL
28/11/2023	Andernos	28 Avenue de Comte	Réseau collecte AC	Casse, affaissement	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 3m
07/12/2023	Andernos	Rue des Echassiers	Réseau collecte AC	Casse, affaissement	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m
08/12/2023	Audenge	105 CANT ALAOUDE	Réseau collecte AC	Casse, affaissement	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m
08/12/2023	Lanton	8 Allée Maryse Bastié	Réseau collecte AC	Casse, affaissement	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m
29/12/2023	Lanton	20 Avenue Jean Mermoz	Réseau collecte AC	Casse, affaissement	réparation par remplacement d'une longueur de tuyau de 1m

Vous trouverez ci-dessous la liste détaillée des casses réseau par commune.

<i>Commune</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Andernos	0	0	2	6	4	7	1	4
Arcachon	0	0	1	3	5	2	0	0
Arès	2	0	3	5	5	2	0	2
Audenge	0	0	2	1	0	1	0	0
Biganos	0	0	0	0	1	1	0	1
Gujan-Mestras	1	0	1	1	5	0	5	4
La Teste-de-Buch	1	0	2	8	5	4	1	2
Lanton	2	0	1	2	3	2	3	4
Le Teich	3	2	0	1	1	1	0	0
Lège - Cap Ferret	1	1	3	2	0	2	0	2
<b>Total général</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>19</b>

On peut voir en 2023 que 12 des casses sont réparties sur uniquement 3 communes du Bassin d'Arcachon (Andernos les Bains, Gujan-Mestras, Lanton). Il est à noter que ce sont les communes qui ont été le plus impactées durant les intempéries de fin d'année. La forte sollicitation des canalisations durant cette période a provoqué énormément de désordres dont certains, au niveau patrimonial, ne seront mesurables qu'en 2024. Plus généralement, l'ITV, réalisée à la suite de la casse de Lanton du 02 septembre 2023 sur le collecteur Nord, a montré la nécessité d'étudier l'état structurel de cette artère principale. En parallèle, une modélisation hydraulique a été lancée par le SIBA en avril 2024.

Nous avons pu réaliser ainsi en interne 237 opérations de réparations diverses, nécessitant des opérations de terrassement sous chaussée/trottoir (collecteurs, branchements, regards de visite, mise à niveau de tampons,...)

Nos sous-traitants en ont réalisé 76 au cours de la même période.

A ces opérations s'ajoutent :

- 122 opérations de renouvellement (77 en interne et 45 en externe)
- 352 renouvellements de tampons de regards de visite effectués dans le cadre de l'accompagnement des travaux de voiries des communes (cf. Annexe Renouvellement).

Les **débordements** suivants ont été constatés :

<i>date</i>	<i>commune</i>	<i>adresse</i>	<i>évènement</i>	<i>Impact identifié</i>
19/01/2023	Gujan-Mestras	Rue du Haurat	Intempéries	Débordement par RV
13/02/2023	Gujan-Mestras	Place Charles de Gaulle	Casse refoulement PR Mairie	Débordement bassin
24/02/2023	Le Teich	Rue St Louis	Débordement par RV, intempéries 1 pompe bouchée	Débordement localisé
24/02/2023	Andernos	Quai Lucasson	Débordement par boite de branchement d'une cabane	Débordement localisé
11/03/2023	Andernos	Quai Lucasson	Intempéries	Débordement localisé
11/03/2023	Lanton	Taussat Gare	Intempéries	Débordement localisé
11/03/2023	Gujan-Mestras	Rue du Haurat	Intempéries + Problème pompage	Débordement par RV
04/06/2023	Lanton	Port de Cassy	Intempéries	Débordement par RV
14/08/2023	Arcachon	Notre dame des	Problème électrique sur	Débordement

<i>date</i>	<i>commune</i>	<i>adresse</i>	<i>évènement</i>	<i>Impact identifié</i>
		Passes	PR	sur plage par passe-debits
16/08/2023	Arcachon	Notre dame des Passes	Problème électrique sur PR	Débordement sur plage par passe-débits
19/08/2023	Lanton	Rue Allée Duguay Trouin	Réseau bouché	débordement voirie et pluvial
19/08/2023	La Teste de Buch	Allée des Merles	Réseau cassé	débordement voirie et pluvial
27/08/2023	Lege	Allée de la plage	Problème électrique sur PR	débordement voirie et pluvial
03/09/2023	Lanton	30 Avenue des Lilas	Casse collecteur nord entre ventouse 7 et 8	Débordement voisinage
26/10/2023	La Teste	Rue Président Carnot	Saturation du réseau par les intempéries. Débordement au niveau du by-pass	Débordement voisinage
SEM43-2023	Diverses	Diverses	Plusieurs points de débordement suite aux intempéries	Débordement pluvial, fossé, craste
SEM44-2023	Diverses	Diverses	Plusieurs points de débordement suite aux intempéries	Débordement pluvial, fossé, craste
SEM45-2023	Diverses	Diverses	Plusieurs points de débordement suite aux intempéries	Débordement pluvial, fossé, craste
SEM48-2023	Diverses	Diverses	Plusieurs points de débordement suite aux intempéries	Débordement pluvial, fossé, craste
SEM49-2023	Diverses	Diverses	Plusieurs points de débordement suite aux intempéries	Débordement pluvial, fossé, craste
SEM50-2023	Diverses	Diverses	Plusieurs points de débordement suite aux intempéries	Débordement pluvial, fossé, craste
SEM51-2023	Diverses	Diverses	Plusieurs points de débordement suite aux intempéries	Débordement pluvial, fossé, craste

Nous avons connu une fin d'année compliquée avec des intempéries d'une intensité exceptionnelle à compter de la semaine 43. Cela a impliqué de nombreux débordements sur le domaine public dont il n'est pas possible de connaître l'exhaustivité.

### 3.4.10 Utilisation des bassins de sécurité

Les bassins ont été utilisés 1 seule fois en 2022 pour des intempéries. Les autres utilisations sont liées à des travaux sur les ouvrages.

L'utilisation des bassins au cours de l'année 2023 est très différente avec une mobilisation permanente au cours du dernier trimestre.

#### **LÈGE CAP-FERRET (12 000 m<sup>3</sup> - eau brute)**

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
19/01/23	20/01/23	Intempéries
24/02/23	25/02/23	Intempéries
11/03/23	11/03/23	Intempéries
28/03/23	29/03/23	ITV Collecteur Sud (Arrêt effluents)
24/05/23	24/05/23	Travaux Raccordement SKCP
03/09/23	05/09/23	Casse collecteur Nord Lanton
25/10/23	26/10/23	Intempéries
29/10/23	24/12/23	Intempéries

#### **LANTON (20 000 m<sup>3</sup> - eau brute)**

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
19/01/23	20/01/23	Intempéries
24/02/23	25/02/23	Intempéries
11/03/23	11/03/23	Intempéries
28/03/23	29/03/23	ITV Collecteur Sud (Arrêt effluents)
22/05/23	23/05/23	Travaux Raccordement SKCP
03/09/23	05/09/23	Casse collecteur Nord Lanton
13/09/23	14/09/23	Réparation casse collecteur Nord Lanton
25/10/23	24/12/23	Intempéries

Depuis la mise en service du nouveau poste de Taussat Gare en 2017, la gestion du bassin de Lanton se fait automatiquement. Son remplissage et sa vidange sont pilotés en fonction du niveau d'eau dans le poste de Taussat ainsi que le débit du poste.

**AUDENGE (15 000 m<sup>3</sup> - eau brute)**

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
19/01/23	20/01/23	Intempéries
11/03/23	12/03/23	Intempéries
28/03/23	29/03/23	ITV Collecteur Sud (Arrêt effluents)
22/05/23	23/05/23	Travaux Raccordement SKCP
24/05/23	24/05/23	Travaux Raccordement SKCP
21/06/23	22/06/23	Intempéries
26/09/23	27/09/23	Renouvellement Collecteur Nord
26/10/23	28/12/23	Intempéries

**PERRAULT (1 500 m<sup>3</sup> - eau brute)**

Comme en 2022, le bassin de Perrault n'a pas été utilisé en 2023. Pour rappel, ce bassin extérieur n'est pas étanche et ne peut donc pas être utilisé.

Par contre, l'ancien clarificateur, de capacité 2400 m<sup>3</sup>, est aujourd'hui utilisé comme bassin de sécurité dans le fonctionnement du poste de Perrault

**BALANOS (150 000 m<sup>3</sup> - eau traitée)**

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
30-08	31-08	pose ventouse 1200 amont Z12

**LA TESTE DE BUCH (45 000 m<sup>3</sup> - eau traitée)**

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
11/01	12/01	nettoyage de la bâche principale

A l'exception du bassin de Lanton, le fonctionnement de l'ensemble des bassins est manuel.

Ce mode de fonctionnement est adapté à leur utilisation ponctuelle lors d'interventions sur les ouvrages à l'occasion de travaux programmés.

Par contre, il est plus difficile à mettre en œuvre lorsqu'il faut limiter le débit transitant dans le collecteur si ce débit devient supérieur à la capacité de transit, afin d'éviter des débordements dans le milieu naturel. Dans ce cas, la mise en place d'un dispositif de régulation automatisée serait nécessaire pour optimiser l'utilisation

des bassins en régulant le débit transité dans le collecteur à sa capacité maximale lors des épisodes pluvieux importants.

### **Extrait note synthèse intempéries 2023**

#### **Utilisation des bassins de sécurité**

*Durant les premiers jours des intempéries fin octobre 2023, l'ensemble des bassins de sécurité d'eaux brutes a été mobilisé afin de contenir le volume d'eau collectée : bassin de Lège (10 000 m<sup>3</sup>), bassin de Titoune (20 000 m<sup>3</sup>), bassin d'Audenge (15 000 m<sup>3</sup>) et bassins de Lagrua (30 000 m<sup>3</sup>), excepté celui de Morava (2 400 m<sup>3</sup>), à l'extrémité du réseau et de faible capacité.*

*Au regard des volumes collectés, à compter du 27 octobre 2023 et par intermittence jusqu'au 24 décembre 2023, la totalité de la capacité des bassins était utilisée. Cette situation ne permettant plus de réguler les débits entrants, de multiples débordements ont eu lieu au niveau des bassins de Lège, Titoune et Audenge mais également sur tout le réseau.*

*En ce qui concerne le bassin d'Audenge, du fait de son niveau de remplissage, de sa structure et de la fragilité de ses berges, un pompage externe a dû être installé en urgence et temporairement pour sécuriser l'ouvrage et maîtriser le débordement. Cette action spécifique s'est insérée dans un souci permanent d'éviter les débordements en zone littorale et plus globalement de responsabilité environnementale.*

*La durée (11 semaines) de cet événement n'a pas permis un retour à la normale du fonctionnement des bassins de sécurité avant la mi-janvier, date de la vidange finale des ouvrages. En effet, la période de ressuyage s'est étalée entre le 20 décembre 2023 et le 07 janvier 2024.*

*Néanmoins, il est à noter que lors de l'accalmie de mi-novembre, une vidange partielle des bassins de Titoune et Audenge a été réalisée mais n'a pu être maintenue suite à la reprise des pluies.*

*Une saturation totale du système d'assainissement par les eaux de pluie et de nappe durant la globalité de la période a donc été observée.*

D'une manière générale, s'agissant de la gestion des bassins de sécurité, au regard des récentes intempéries, la recommandation générale visant à équiper tous les bassins d'un dispositif de régulation automatisée devient une action prioritaire à mettre en œuvre.

De plus, le SIBA et ELOA ont décidé d'actions communes de travaux sur les bassins de sécurité consistant à une instrumentation des points de débordements : mise en place de préleveurs automatiques, de mesures de débits ainsi que de systèmes de dégrillage à l'entrée des bassins.

Un travail conjoint entre le SIBA, ELOA et la DDTM 33 a été initié au printemps 2024 afin de définir les éléments du dossier administratif qui vont de pair avec la réalisation des travaux.

Les bassins de sécurité ayant été fortement sollicités, leur nettoyage complet après les vidanges est nécessaire en 2024. Cela permettra de réaliser également une inspection de l'état des bâches d'étanchéité et d'engager les travaux nécessaires. De manière plus large, une inspection de l'état structurel des bassins serait souhaitable.

Enfin, nous avons dû renforcer la sécurité (mise en place de signalétique complémentaire) sur ces sites suite à l'intrusion qui a eu lieu en janvier 2024 par des personnes étrangères au service.

#### **3.4.11 Interventions sur les passes débits et les ventouses**

La liste des interventions sur les passe-débits et les ventouses sont fournies en annexe à ce document.

La gestion des passes débits est également réalisée dans le cadre du Pôle Recherche. Certains ouvrages seront amenés à évoluer dans les années à venir (modifications, abandons).

#### **3.4.12 Diagnostics périodiques et permanents des systèmes de Biganos, La Teste de Buch et Cazaux**

Depuis le début de ce contrat, ELOA a entrepris le déploiement d'équipements et de suivis méthodologiques pour améliorer le diagnostic permanent et périodique sur les systèmes d'assainissement du SIBA.

L'année 2021 a permis d'installer les premiers équipements spécifiques et de définir le cadre des diagnostics et la méthode d'analyse. Un premier diagnostic périodique et permanent a été établi, à partir des données 2021, et présenté au SIBA et à la DDTM en septembre 2022.

En 2022, la mise à disposition d'un plus grand nombre de données a permis d'approfondir les analyses. De plus, du fait de la pluviométrie exceptionnellement faible cette année-là, les données de débit minimum de nuit par temps sec ont pu être affinées. Le système d'assainissement de Cazaux a été intégré dans l'étude.

Le rapport complet se trouve en annexe de document. Les conclusions du diagnostic périodique et permanent 2022 sont résumées ci-après:

Les caractéristiques structurelles à retenir des systèmes sont :

- Environ 50% des canalisations des trois systèmes d'assainissement sont en amiante-ciment ;
- Environ 50% des canalisations des systèmes d'assainissement de Biganos et de La Teste de Buch ont plus de 40 ans. Pour Cazaux, environ 75% des canalisations ont moins de 40 ans.

Les résultats sur les études d'entrées d'eaux claires parasites (ECP) montrent que :

- Il existe une forte sensibilité des systèmes de Biganos et La Teste-de-Buch aux eaux claires parasites ;
- Ces eaux claires parasites sont des eaux de captage alors qu'il s'agit d'un réseau 100 % séparatif et également des eaux parasites d'infiltration avec une part importante des eaux de nappe (ECPN) ;
- Il y a une bonne maîtrise des déversements au milieu naturel avec une faible utilisation des bassins de sécurité ;
- Le système de Cazaux semble peu sensible aux eaux claires parasites, excepté lors d'évènements pluvieux intenses.

Pour l'année 2023, les analyses des données sont en cours à la date de sortie du présent rapport. Eu égard au contexte météo de l'automne 2023, les résultats des études d'ECP seront très différents de ceux obtenus en 2022.

Il est à noter qu'à partir de mi-2023, des améliorations ont été apportées sur l'archivage des données de débits des postes de relèvement ou de refoulement du réseau de collecte.

Des bilans ont également été mis en place, incluant des calculs théoriques de débits sur certains postes. Cela a permis d'affiner les périmètres des bassins de collecte analysés et donc d'identifier plus précisément les entrées d'eaux claires parasites sur les systèmes d'assainissement.

Le rapport de diagnostic périodique et permanent 2023 est actuellement en rédaction et sera transmis au SIBA au mois de juin 2024.

## 3.5 Les gros postes eaux brutes et eaux traitées

Des contrats de maintenance avec des sociétés spécialisées ont été conclus pour l'entretien :

- ❖ des moteurs diesel et des groupes électrogènes. Les entretiens de ces équipements sont planifiés annuellement avant la saison estivale,
- ❖ des cellules Haute Tension avec une intervention quadriennale

### 3.5.1 Postes de pompage PERRAULT - Jane de Boy – ARES GARE – TAUSSAT GARE

Poste	Temps de marche des groupes électrogènes	
	Annuel (h/an)	Moyenne 15j (h)
Perrault pompes à sec (PRAMAC)	267,39	10,3
Perrault bâche principale (SDMO)	282,71	10,9
Taussat Gare 2	51,63	2,0
Ares Gare	59,8	2,3
Jane de Boy	53,1	2,0

Depuis le 1er janvier 2021, les groupes électrogènes sont testés toutes les 2 semaines (1 semaine auparavant), ils doivent tourner 2h en moyenne par essai et être en charge.

Le fort temps de marche des G.E du PR Perrault est lié à l'utilisation du booster lors des intempéries.

### 3.5.2 Poste de pompage Lagrua 2

En 2023, le fonctionnement global du poste est correct.

A noter toutefois les pompes fonctionnent la totalité du temps à bas régime (35 Hz) en raison d'un refoulement provisoire. Nous avons rencontré des difficultés à fiabiliser le nettoyage automatique des bassins (dysfonctionnements électriques et pneumatiques lors de la demande de remplissage des cuves).

Période	Faits marquants
12/01/23:	Démontage vanne isolement V 1027 graissage + vérification.
15/03/23:	Nettoyage dessableur
15/03/23:	Remplacement poire NB station de pompage.
24/03/23:	intervention schneider mise en service armoire harmonique.
30/03/23:	Entretien groupe électrogène veolia positif.
06/04/23:	Pose trappe regard dessableur (amélioration)
07/04/23:	Intervention schneider changement fusibles HT + plaque de protection
26/04/23:	Changer sonde de niveau bassin n°2 S 502 LIT
01/05/23:	Changer cellules sondes S 704 H2S et S 410 H2S
26/05/23:	Nettoyage usine espace vert.
01/06/23:	Entretien annuel climatisation local électrique
19/06/23:	Vidange collecteur DN 1000 Lagrua 2 pour travaux deraccordement Lagrua.
29/06/23:	Nettoyage dessableur
30/06/23:	Intervention Adret cordistes pour réparer barres de guidage P3
19/07/23:	Raccordement alarme incendie
8/08/23 :	Mise en service alarme intrusion + remontée sur la supervision.
21/07/23:	Démolition de l'usine Lagrua.
06/09/23:	Réparer la sonde LIT 102 changer boîte de connexion.
11/10/23:	Nettoyage dessableur
12/10/23:	Nettoyage station de pompage Lagrua 2.
06/12/23:	Nettoyage usine espace vert.

Un passage quotidien a été réalisé sur cette installation. De plus, Eloa a effectué hebdomadairement les essais des groupes électrogènes (1250 kVa) et testé les automatismes de secours conformément au contrat.

	Temps de fonctionnement (heures)		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Pompe 1	1439	120	0	

	Temps de fonctionnement (heures)		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Pompe 2	1536	128	0	
Pompe 3	1290	107.5	0	
Pompe 4	1323	110	0	
GE	18.9	1.6	0	

Pour rappel le tableau de données de 2022 :

	Temps de fonctionnement (heures)		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Pompe 1	1229	102	0	
Pompe 2	1212	101	0	
Pompe 3	1174	98	0	
Pompe 4	1102	92	0	
GE	19.7	1.6	0	

### 3.5.3 Poste de pompage ZI2 La Teste

La corrosion remarquée sur les pompes semble s'être stoppée. Des défauts surchauffe variateurs persistent malgré une intervention sur l'armoire harmonique. Des modifications des hauteurs de marnage ont été effectuées pour diminuer le nombre de démarrages et optimiser les consommations énergétiques.

Période	Faits marquants
05/01/23:	Contrôle clapet P1.P2.P3.P4.P5.P6.
09/01/23:	Entretien GE n°1 par Veolia Positif
10/01/23:	Entretien GE n°2 par Veolia Positif
12/01/23:	Vidange et nettoyage bêche principale
13/01/23:	Contrôle de toutes les poires de niveau bêche principale + remplacement poire 1er démarrage.
14/01/23:	Levage quatre pompes de la bêche principale avec grue + diagnostic XYLEM.
14/01/23:	Remplacement pompe n°4.
16/02/23:	Intervention cordistes pour réparation barres de guidage pompe n°1.
02/03/23:	Remplacement tôles bardage porte ZI 2.
07/03/23:	Remplacement bouchon de liquide de refroidissement GE n°1.

Période	Faits marquants
17/04/23:	Décablage pompe n°1.
18/04/23:	Démontage pompe n°1 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démontage de l'hydraulique : important dépôts sur la roue et l'intérieur de la volute</li> <li>- Démontage de l' enveloppe de refroidissement très colmatée</li> </ul>
18/04/23:	Réception P3 ( réparation xylem ) et mise en place sur pieds assise n°1. réparations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- remplacement de la garniture mécanique inférieure.</li> <li>- remplacement de tous les joints toriques démontés.</li> <li>- contrôle et le nettoyage du circuit de refroidissement pompe.</li> <li>- reprise clavetage roue - logement arbre.</li> <li>- remplacement des bagues d'usure fixe et tournante.</li> <li>- remplacement des protection de câbles - sortie tête de pompe.</li> </ul>
02/04/23:	Arrêt station de pompage pour intervention SOBEBO CMV ( pose vannes).
15/04/23:	Intervention électronique 40 pour dépannage variateur P4, changement module de puissance.
23/04/23:	Arrêt station de pompage, pour remplissage collecteur.
9/05/23	Suite aux surchauffes variateurs baisse frequence pompe à 49Hz
01/06/23:	Entretien climatisation ZI 2.
20/07/23:	Changement batteries réarmement cellule HT.
06/07/23:	Intervention Santerne, modification programme interdiction de faire fonctionner quatre pompes
12/07/23:	Intervention xylem P1.P2.P4 pour analyse MAS.
17/08/23:	Intervention changement cellule NH3
27/07/23:	Nettoyage bassin ZI 2.
22/08/23:	Changer tripe pompe acide n°2.
23/08/23:	Installation niveau cuve GNR.
30/08/23:	Arrêt collecteur.
31/08/23:	Pose ventouse ZI 2 + relancer collecteur.
17/09/23:	Remplacement MAS P5.
18/09/23:	Livraison pompe n° 1 ( retour réparation xylem)
29/09/23:	Changement coffret de commande porte sectionnelle desodo.
07/11/23:	Changement ventilateur armoire P1 secours.
22/11/23:	Changement batterie sofrel.

Un passage quotidien a été réalisé sur cette installation. De plus, Eloa a effectué hebdomadairement les essais des groupes électrogènes (1250 kVa) et testé les automatismes de secours conformément au contrat.

	Temps de fonctionnement		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Pompe 1	2977	248	15 (2VAR)	SURCHAUFFE VARIATEUR

	Temps de fonctionnement		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Pompe 2	3010	251	17 (2VAR)	“
Pompe 3	3273	273	1	“
Pompe 4	2977	248	8	“
Pompe 5	119	10	1	“
Pompe 6	117	10	8	“
GE 1	30	3		
GE 2	28	2		

Pour rappel le tableau de données de 2022 :

	Temps de fonctionnement		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Pompe 1	2312	193	0	
Pompe 2	2379	198	1	surchauffe variateur
Pompe 3	2701	225	0	
Pompe 4	2464	205	3	surchauffe variateur
Pompe 5	92	8	0	
Pompe 6	59	5	0	
GE 1	29	2,4	0	
GE 2	29	2,4	0	

### 3.5.4 Poste de pompage CP Facture

La station de pompage de CP étant vieillissante, elle a été renouvelée dans l'année 2023 avec la création du poste de CP2.

Période	Faits marquants
23/01/23	Veolia positif GE Poyaud, 50 kVa
24/01/23	Veolia positif GE Poyaud, Cumins
07/04/23	Changement tresses P2 Clemessy
13/05/23	Pose échafaudage pour démonter P1.
15/05/23	Démontage P1 Clemessy pour raccordements
23/05/23	Arrêt collecteur 1200 pour raccordements

Période	Faits marquants
24/05/23	Fonctionnement nouvelle usine CP 2.
27/04/23	Livraison GNR CP 2
09/05/23	Livraison GNR CP 2
24/05/23	Fonctionnement nouvelle usine CP 2.
30/05/23	PB sonde radar 1/ basculement mode poire
01/06/23	PB sonde radar 1/ mise en fct sur radar 2 / débordement saugnac.
02/06/23	PB sonde radar 1 et 2 fct mode poire / intervention Eiffage.
05/06/23	Essais fermeture vanne 2400 Eiffage.
06/06/23	Défaut radar 2 / basculement mode poire.
09/06/23	Modification des valeurs d'impulsions de débitmètre, recalibrage de la mesure
10/06/2023 au 28/07	PB radar/ basculement mode poire.
20/06/23	PB radar/ basculement mode poire débordement saugnac pendant 45 minutes.
20/06/23	débordement cheminée d'équilibre, débordement saugnac.
22/06/23	NH / débordement saugnac pendant 35 minutes / mode poire.
10/07/23	Essais de fct pompes SIBA.
11/07/23	Pb radar/ basculement mode poire.
12/07/23	PB bloc clim local électrique/ pb mode radar / basculement mode poire.
13/07/23	Intervention technicien bloc clim/ décrochage sondes/ mode poire.
26/07/23	Purge collecteur ouverture des ventouses ok.
27/07/23	Essais de pompage SIBA.
28/07/23	Mise en place station de surveillance.
28/07/23	Raccordement électrique et hydraulique station de surveillance.
31/07/23	Usine en mode poire.
16/08/23	Passage câble ethernet station de surveillance.
21/08/23	Défaut IHM 400 V.
23/08/23	Test pression haute ok, changement tempo pression basse de 60 s à 180 s. Test
30/08/23	Détournement des effluents bassin de Balanos pose ventouse ZI 2
31/08/23	Remise en service effluent collecteur sud purge ventouses.
11/09/23	Intervention Inéo mise en service sondes piézo
11/09/23	Intervention Inéo pb défaut variateur sur coupure.
26/09/23	CPI secours défaut.
28/09/23	Intervention ENERIA GE.
03/10/23	Intervention INEO automatismes.
06/10/23	Intervention polycontact trappe bâche
18/10/23	Intervention polycontact trappe bâche

Période	Faits marquants
03/11/23	débordement saugnac intempéries basculement mode poire
09/11/23	défaut pression haute
21/11/23	Intervention Eiffage fuite local GE.
04/12/23	Défaut surchauffe variateur 1 P3 Variateur 1 P1.
06/12//23	Intervention Eiffage étanchéité GE.
11/012/23	Défaut variateur 1 Pompe 1 perte 4.20 MA.
12/12/23	Visite SIBA / Schars évacuation des condensats cheminée GE.
22/12/23	Intervention Schars évacuation condensats GE SIBA.

Un passage quotidien a été réalisé sur cette installation qui, outre le contrôle du bon fonctionnement du poste, permet également de vérifier la station d'alerte ainsi que les enregistrements. Un nettoyage quotidien des sondes a été mis en place afin de maintenir une bonne qualité des enregistrements.

De plus, Eloa a effectué hebdomadairement les essais des diesels, du groupe électrogène et testé les automatismes de secours.

#### Usine CP

	Temps de fonctionnement (heures) jusqu'en mai 23		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Diesel n°1	7,68	1,54	-	
Diesel n°2	12,39	2,48	-	
Diesel n°3	6,88	1,38	-	
GE	8,94	1,8	-	

#### Les données de 2022 :

	Temps de fonctionnement (heures)		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Diesel n°1	38,86	3,2	0	
Diesel n°2	17,08	1,4	0	
Diesel n°3	13,92	1,2	2	JOINT DE CULASSE, EMBRAYAGE
GE	41,66	3,5	0	

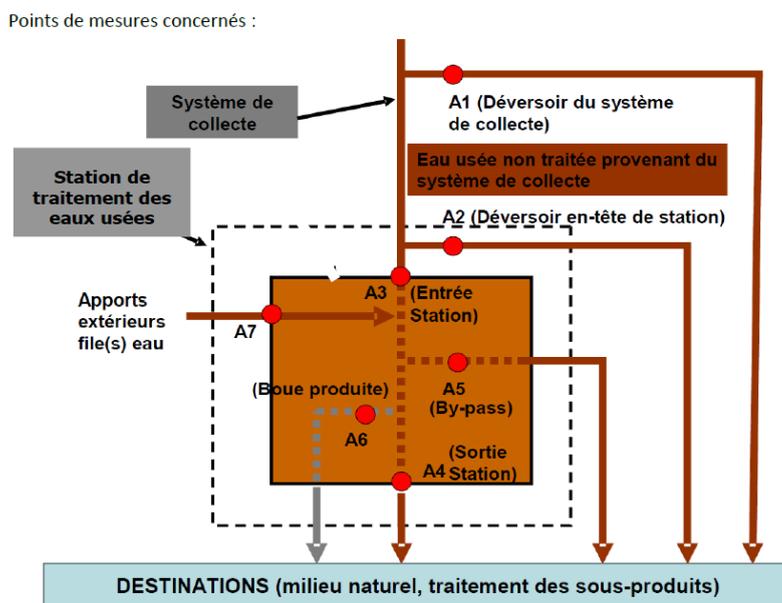
L'usine de CP2 a été mise en service en mai 2023. La bilanterie a été activée à compter d'août 2023

	Temps de fonctionnement (heures) à partir de mai 23	Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel		
P1	3765		
P2	340		
P3	3		
GE	7		

## 3.6 L'efficacité du traitement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les schémas ci-dessous rappellent la dénomination SANDRE des points de mesure.



Dénomination SANDRE des points de mesures

Schéma explicatif des nouvelles modalités  
pour le calcul des volumes, concentrations, et flux

### 3.6.1 Conformité globale

→ **La conformité des équipements d'épuration [P204.3]**

Cet indicateur [P204.3] permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité de chacune des STEU est établie par les services de l'Etat et est adressée à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Elo à la date d'établissement du présent rapport et sera transmise directement aux services du SIBA en juillet 2024.

→ **La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P205.3]**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il [P205.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Eloa à la date d'établissement du présent rapport et sera transmise directement aux services du SIBA en juillet 2023.

→ **La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]**

Cet indicateur [P254.3], qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

A partir de 2019, cette conformité est évaluée en retenant les nouvelles règles incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau a une valeur officielle.

USINE DE DÉPOLLUTION	% DE BILANS CONFORMES 2020	% DE BILANS CONFORMES 2021	% DE BILANS CONFORMES 2022	% DE BILANS CONFORMES 2023
Biganos	99 %	100 %	100 %	100%
La Teste de Buch	96 %	93,6 %	100 %	100%
Cazaux	100 %	100 %	100 %	100%

Conformément au tableau ci-dessous, le calcul de cet indicateur ne prend en compte que les bilans dont les valeurs sont inférieures aux limites fixées dans le DTG de chaque station conformément à la définition de l'indicateur par l'ONEMA.

2- Calcul	Données nécessaires
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats des analyses effectuées sur les paramètres spécifiés dans la réglementation</li> <li>Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire. Un bilan est composé d'analyses sur plusieurs paramètres indiqués dans l'arrêté préfectoral ou le manuel d'autosurveillance. Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle). Seuls les bilans considérés comme étant utilisables pour évaluer la conformité des rejets sont à prendre en compte dans le calcul de l'indicateur. Les bilans jugés utilisables mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de la station (en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure</li> <li>Parmi les bilans retenus, nombre de bilans jugés conformes d'après l'arrêté préfectoral ou par défaut selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'eau et transcrites dans le manuel d'autosurveillance. En cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué. Un bilan est considéré comme non conforme dès qu'un paramètre ne respecte pas les objectifs de rejet. Dans le cas d'une règle concernant la concentration ou le rendement, le paramètre est non conforme seulement s'il ne respecte pas les objectifs de rejet ni pour la concentration ni pour le rendement</li> <li>Charge annuelle en DB05 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration (donc évaluée en amont du déversoir en tête d'usine)</li> </ul>

→ **Quantité des boues issues des ouvrages de traitement [D203.0]**

Les boues produites par les usines de dépollution sont soit :

- des boues déshydratées (ou boues pâteuses) (**BP**) obtenues par centrifugation (Biganos et La Teste de Buch) ou par filtre à bandes/centrifugeuse (Cazaux)
- des boues séchées (ou granulés secs) (**GS**) obtenues par séchage thermique sur les stations de Biganos et La Teste de Buch.

La production de boues déshydratées et de boues séchées, pour l'année 2023 s'est élevée à **6 273,6** tonnes de produit brut, soit 2 839,2 tonnes de matières sèches (MS), se répartissant ainsi :

	Production de MS par STEP (en tonne de MS) 2023				
	La Teste de Buch		Biganos		Cazaux
	BP	GS	BP	GS	BP
<b>Total par type</b>	297,4	906,3	629,0	958,0	48,5
<b>Total par STEP</b>	<b>1 203,7</b>		<b>1 587,0</b>		<b>48,5</b>
<b>Total annuel</b>	<b>2 839,2</b>				

USINE DE DÉPOLLUTION	QUANTITÉ 2023	
	en T de boues brutes	en T de MS
Biganos	3 604,7	1587,0
La Teste de Buch	2 366,6	1203,7
Cazaux	302,3	48,5
<b>TOTAL</b>	<b>6 273,6</b>	<b>2 839,2</b>

On note une forte augmentation de la part de boues pâteuses vs boues séchées sur la STEP de La Teste de Buch. Ceci s'explique par l'arrêt conjugué du sécheur pour maintenance et de la filière de méthanisation pour réfection du génie civil de la vasque du 30 mars au 20 avril 2023.

La quantité de boues séchées sur Biganos a été impactée par l'incendie sur le sécheur qui est inopérant depuis le 19 octobre 2023.

*Rappel des valeurs 2022*

	Production de MS par STEP (en tonne de MS) 2022				
	La Teste de Buch		Biganos		Cazaux
	BP	GS	BP	GS	BP
<b>Total par type</b>	140,4	1 079,1	644,7	1 046,2	44,6
<b>Total par STEP</b>	<b>1 219,6</b>		<b>1 690,9</b>		<b>44,6</b>
<b>Total annuel</b>	<b>2 955,1</b>				

USINE DE DÉPOLLUTION	QUANTITÉ 2022	
	en T de boues brutes	en T de MS
Biganos	3 870,7	1 690,9
La Teste de Buch	1 994,6	1 219,6
Cazaux	294,4	44,6
<b>TOTAL</b>	<b>6 159,7</b>	<b>2 955,1</b>

→ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]**

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

Les boues produites ont eu pour destination :

- le compostage (pour 2 839,2 t MS)
- l'épandage (pour 0 t MS)

USINE DE DÉPOLLUTION	QUANTITÉ 2020		QUANTITÉ 2021		QUANTITÉ 2022		QUANTITÉ 2023	
	(en T de MS)	%						
Biganos - Boues compostées	1 719,2	100%	1 729,8	100%	1 690,9	100%	1 587	100%
Biganos - Boues épandues	0	0%	0	0%	0	0	0	0
<b>Biganos - Global</b>	<b>1 719,2</b>	<b>100%</b>	<b>1 729,8</b>	<b>100%</b>	<b>1 690,9</b>	<b>100%</b>	<b>1 587</b>	<b>100%</b>
La Teste de Buch - Boues compostées	2 119,0	100%	1 190,6	100%	1 219,6	100	1 203,7	100
La Teste de Buch - Boues épandues	0	0%	0	0%	0	0	0	0
<b>La Teste de Buch - Global</b>	<b>2 119,0</b>	<b>100%</b>	<b>1 190,6</b>	<b>100%</b>	<b>1 219,6</b>	<b>100%</b>	<b>1 203,7</b>	<b>100%</b>
<b>Cazaux - Boues Compostées</b>	<b>55,3</b>	<b>100%</b>	<b>57,4</b>	<b>100%</b>	<b>44,6</b>	<b>100%</b>	<b>48,5</b>	<b>100%</b>

100% des boues du SIBA sont compostées. Il a été acté au travers de l'avenant 1 signé entre ELOA et le SIBA qu'une modification de la réglementation du 15/09/2020 a contraint la mise en place du compostage en lieu et place de l'épandage prévu initialement au contrat de DSP.

### 3.6.2 Bilan d'exploitation et conformités par station

#### Critères de Jugement

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document. Les 3 stations présentent 100% de conformité en 2023.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'auto-surveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

L'autorisation de rejet en vigueur pour les usines de dépollution du SIBA fixe les valeurs à respecter par temps sec. Ces valeurs, qui font référence à l'arrêté du 22 juin 2007 du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, sont les suivantes :

Paramètres	Normes de rejet		Règles de conformité
	Concentration (mg/l)	Rendement minimum (%)	Valeurs rédhibitoires (mg/l)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	80	50
<b>DCO</b>	125	75	250
<b>MES</b>	35	90	85

Selon l'arrêté du 21 juillet 2015, le nombre maximal admissible d'échantillons non-conformes est de :

- 13 par installation pour les usines de dépollution de La Teste de Buch et Biganos concernant les paramètres DCO et MES,
- 9 par installation pour les usines de dépollution de La Teste de Buch et Biganos concernant les paramètres DBO<sub>5</sub>,
- 2 pour l'usine de dépollution de Cazaux concernant les paramètres DCO, MES et DBO<sub>5</sub>.

Tous les ans, les services de l'Etat mettent à jour les débits de référence des stations d'épuration. Les valeurs de référence sont :

SITE	Capacité de traitement m3/j	Débits de référence			
		2020	2021	2022	2023
<b>BIGANOS</b>	21 000	26 176 m3/j	27 802 m3/j	27 649 m3/j	27 649 m3/j
<b>LA TESTE</b>	25 000	28 050 m3/j	28 959 m3/j	31 469 m3/j	31 790 m3/j
<b>CAZAUX</b>	1 000	1 000 m3/j	1 090 m3/j	1 199 m3/j	1 226 m3/j

Au regard des volumétries enregistrées en 2023, un échange a été réalisé début 2024 avec la DDTM afin de procéder à un calcul réaliste du débit de référence 2024 en ne prenant pas en compte les volumes d'entrée de STEP lors des "situations exceptionnelles" (70 mm en 7 jours).

### Bilans des autocontrôles

Le nombre d'échantillons à réaliser chaque année par installation ainsi que le nombre réalisé chaque année sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Station de la Teste de Buch		
Paramètres	Fréquence réglementaire	Nb de bilans réalisés en 2023
DBO <sub>5</sub>	104	104
DCO	156	157
MES	156	157

Station de Biganos		
Paramètres	Fréquence réglementaire	Nb de bilans réalisés en 2023
DBO <sub>5</sub>	104	104
DCO	156	156
MES	156	156

Station de Cazaux		
Paramètres	Fréquence réglementaire	Nb de bilans réalisés en 2023
DBO <sub>5</sub>	12	12
DCO	12	12
MES	12	12

Les stations d'épuration sont dotées de manuels d'autosurveillance, conformément à la réglementation.

### Evaluation des charges polluantes

Les données sont issues des bilans d'autosurveillance réglementaires réalisés par l'exploitant en 2022 et 2023. Les volumes et charges moyennes journalières reçues par les usines de dépollution sont comparés à la capacité nominale de chaque installation et des bilans.

	2023	Usine de Biganos	Usine de La Teste de Buch	Usine de Cazaux
<b>Volume journalier</b>	<b>m3/j</b>	15 184	20 139	966
		72,3 %	80,6 %	96,6 %
<b>DBO<sub>5</sub></b> (Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours)	<b>kg/j</b>	2 819	3 698	228
		34,8 %	41,1 %	75,9 %
<b>DCO</b> (Demande Chimique en Oxygène)	<b>kg/j</b>	7 409	10 005	558
		39,0 %	45,5 %	111,5 %
<b>MES</b> (Matières en Suspension)	<b>kg/j</b>	3 365	4 804	223
		28,0 %	36,9 %	63,7 %

#### *Rappel des valeurs 2022*

	2022	Usine de Biganos	Usine de La Teste de Buch	Usine de Cazaux
<b>Volume journalier</b>	<b>m3/j</b>	11 809	14 722	543
		56,2 %	58,9 %	54,3 %
<b>DBO<sub>5</sub></b> (Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours)	<b>kg/j</b>	3 372	4 364	201
		41,6 %	48,5 %	67,0 %
<b>DCO</b> (Demande Chimique en Oxygène)	<b>kg/j</b>	7 845	10 479	473
		41,3 %	47,6 %	94,6 %
<b>MES</b> (Matières en Suspension)	<b>kg/j</b>	3919	5470	193
		32,7 %	42,1 %	55,3 %

Sur les STEP de Biganos et La Teste, suite aux intempéries, les volumes journaliers ont augmenté d'environ 30 % de 2022 à 2023. En revanche, les charges en DBO et MES ont diminué de 15 %. Les charges en DCO sont quasiment identiques.

En ce qui concerne la STEP de Cazaux, les volumes ont doublé et les charges en DBO, DCO et en MES ont augmenté de 14 % suite au raccordement de la BA120 notamment

### Jugement de la conformité

Les bilans d'autosurveillance réalisés sur l'année 2023 n'ont pas présenté de non-conformités. :

USINE DE DÉPOLLUTION	% DE BILANS CONFORMES 2020	% DE BILANS CONFORMES 2021	% DE BILANS CONFORMES 2022	% DE BILANS CONFORMES 2023
Biganos	99 %	100 %	100 %	100 %
La Teste de Buch	96 %	93,6 %	100 %	100 %
Cazaux	100 %	100 %	100 %	100 %

En dehors des jours d'autosurveillance réglementaire, ELOA réalise régulièrement des mesures sur les paramètres DCO et MES en autocontrôle.

**Tableau récapitulatif des autocontrôles au titre de l'exercice 2023 :**

STATIONS D'ÉPURATION 2023	MES		DCO		DBO	
	mg/l	% abattement	mg/l	% abattement	mg/l	% abattement
CAZAUX	4,2	96,7	33,6	92,5	3,5	98,2
BIGANOS	10,4	92,8	48,2	87,9	9,7	93,6
LA TESTE DE BUCH	12,5	94,5	49,2	89,7	9,5	94,6
concentration maximale ou rendement minimum	<b>35</b>	<b>90</b>	<b>125</b>	<b>75</b>	<b>25</b>	<b>80</b>
objectif contractuel pour Biganos et La Teste de Buch	<b>20</b>		<b>90</b>			

*Rappel des valeurs 2022 :*

STATIONS D'ÉPURATION 2022	MES		DCO		DBO	
	mg/l	% abattement	mg/l	% abattement	mg/l	% abattement
CAZAUX	7,5	97,9	46,1	94,7	5,6	98,5
BIGANOS	8,1	97,6	43,7	93,7	8,1	97,3
LA TESTE DE BUCH	9,2	97,4	48,8	92,8	9,3	96,7
concentration maximale ou rendement minimum	<b>35</b>	<b>90</b>	<b>125</b>	<b>75</b>	<b>25</b>	<b>80</b>
objectif contractuel pour Biganos et La Teste de Buch	<b>20</b>		<b>90</b>			

Sur la STEP de Cazaux, les résultats observés (en légère amélioration pour la concentration et en légère dégradation pour le rendement, comparés à 2022) sont à mettre en regard avec les événements qui ont

eu lieu en 2023 (raccordement de la BA120, amélioration de la filière de traitement, pluviométrie) et devront être analysés plus finement dans les prochains mois.

Les résultats sur la STEP de Biganos sont stables.

Les résultats sur la STEP de La Teste (en rendement et en concentration) sont en nette amélioration par rapport à 2022 notamment sur le paramètre MES avec des charges en entrée équivalente.

### Tableau de bord des stations d'épuration

#### Etat des consommations annuelles - Année 2023

	VOLUME (m3)	ÉLECTRICITÉ (kW)	H2O2 (Tonnes)	PAX 18 (Tonnes)	POLYMERE EAU (kg)
Station d'épuration de BIGANOS	5 542 522	3 371 999	129	615	6 094
N-1	4 310 377	3 449 884	117	727	6 612
Station d'épuration de LA TESTE	7 348 914	4 852 430	79	1 079	10 364
N-1	5 373 693	4 671 986	123	1 138	8 716
Station d'épuration de CAZAUX	352 537	303 073	-	-	-
N-1	198 124	162 005	-	-	-

	POLYMÈRE BOUES (kg)	BOUES (Tonnes)	BOUES (Tonnes MS)	SOUDE (Tonnes)	JAVEL (Tonnes)
Station d'épuration de BIGANOS	7 723	3 604,7	1 587	23	131
N-1	10 438	3 870,7	1 690,9	18	146
Station d'épuration de LA TESTE	13 292	2 366,6	1 203,7	94	247
N-1	15 378	1 994,6	1 219,6	97	228
Station d'épuration de CAZAUX	2 050	302,3	48,5	-	-
N-1	2 325	294,4	44,6	-	-

	GAZ (m3)	EAU POTABLE (m3)	H2SO4 (kg)	AZOTE (kg)	SEL (kg)
Station d'épuration de BIGANOS	146 576	6 343	7 220	0	1 200
N-1	174 429	5 564	13 616	0	1 000
Station d'épuration de LA TESTE	196 927	15 954	15 762	0	-
N-1	244 525	25 967	14 585	0	-

- Une hausse des volumes d'eau brute par rapport à 2022 expliquée par une pluviométrie bien supérieure.

- Diminution des consommations de gaz en 2023 et augmentation des volumes de boues sortis suite à l'arrêt du sécheur thermique dû à l'incendie de la chaudière en octobre 2023 sur la STEP de Biganos. La consommation électrique a diminué de ce fait.  
Suite à l'arrêt de la méthanisation pour réfection de la vasque du digesteur avec la concomitance de l'entretien sécheur, les volumes de boues sont plus importants en 2023 sur la STEP de La Teste avec des consommations de gaz moindre.

### Faits marquants

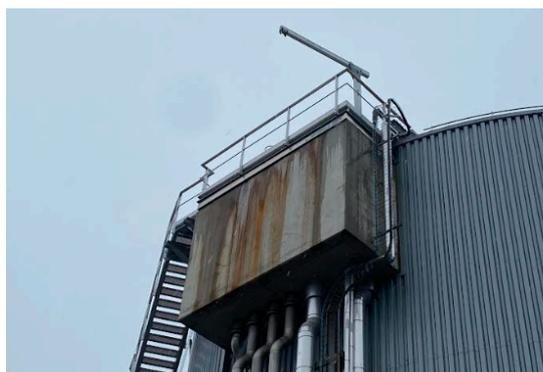
#### Unité de Méthanisation

La station d'épuration de La Teste de Buch a vu démarrer fin 2019 les travaux pour la construction d'une unité de méthanisation. Ces travaux ont été confiés au groupement OTV – ETCHART Construction. L'unité est opérationnelle depuis la fin de l'année 2020.

Les quantités importantes d'hydrogène sulfuré véhiculées dans le process (supérieure à 2 000 ppm) ont déjà occasionné des dégâts importants que ce soit sur la vasque du digesteur ou sur le radier des cheminées de désodorisation de la méthanisation. Les travaux de reprise ont été réalisés en avril 2023.

Le traitement de l'H<sub>2</sub>S peut être envisagé sous deux formes : l'injection de sels de fer dans les boues ou l'injection d'oxygène dans le ciel gazeux du digesteur.

Cela permettrait de préserver la sécurité du personnel et l'intégrité des équipements.

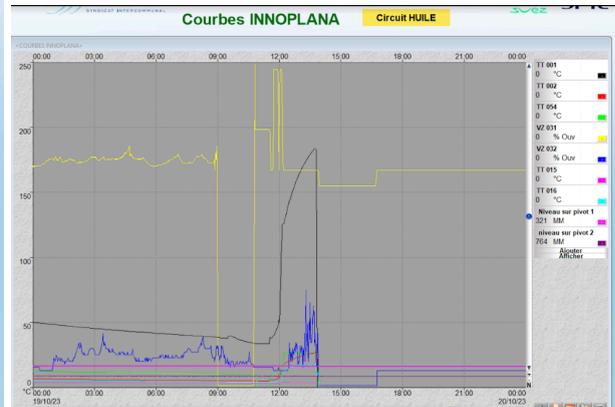
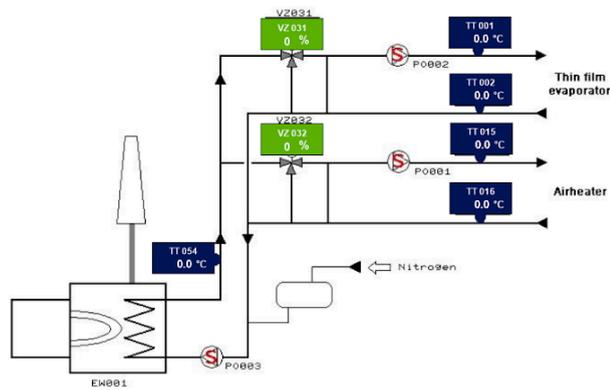


#### Incendie chaudière STEP Biganos

Le 19/10/2023 une intervention de maintenance était programmée pour procéder au remplacement de la vanne trois voies sur le réseau de distribution d'huile couplé à la chaudière.

Le remontage de la vanne s'est fait en milieu de matinée, l'installation a ensuite été remise en fonctionnement. Les intervenants ont procédé à un contrôle d'étanchéité à froid puis ont fait remonter l'installation en température jusqu'à environ 100°C.

## CHAUDIERE INNOPLANA



Un peu plus tard, l'exploitant a aperçu de la fumée blanche sortant du local. En s'approchant, il a aperçu une grande flaque d'huile au sol puis des flammes. Les équipements ont été mis en sécurité : isolement de l'arrivée gaz, isolement électrique au départ TGBT. En parallèle, les secours ont été appelés et le site évacué en attendant la mise en sécurité des installations. L'intervention avec une cinquantaine de pompiers et trois lances a duré quatre heures.

L'ouvrage béton a été affecté par l'incendie. Le linteau a été exposé à des températures supérieures à 600 °C et plusieurs fissures sont apparues.

L'intérieur du local technique abritant la chaudière, le circuit de distribution d'huile et la cuve tampon d'huile, a subi de forts impacts thermiques :

Les causes exactes n'ont pas encore été établies.





### 3.6.3 La surveillance des micropolluants dans les eaux brutes et sorties

La note technique du 12 août 2016 est abrogée et remplacée par la note technique du 24 mars 2022. Elle précise les modalités de recherche des substances dangereuses dans les eaux brutes et traitées (RSDE) pour l'année 2022. Cette surveillance doit commencer au plus tard avant fin juin 2022 et se terminer au plus tard fin juin 2023 pour les stations d'épurations de plus de 10 000 EH. Par ailleurs, la note du 24 mars 2022 renforce la lutte à la source contre les micropolluants en rendant obligatoire la recherche au sein de la zone de collecte des émetteurs de substances présentes significativement au niveau de la station d'épuration.

Les six campagnes annuelles réglementaires pour 2022 étaient planifiées le 23 février, 28 mars, 30 mai, 18 juillet, 25 août et 20 octobre sur les 2 stations d'épuration Biganos et La Teste. Suite à l'incendie du mois de juillet, la campagne planifiée le 18 juillet sur la station de La Teste a dû être annulée et reportée le 5 décembre. Pour la station de Cazaux la campagne contractuelle était planifiée le 18 juillet et reportée à la suite de l'incendie au 5 décembre. Les résultats des campagnes réglementaires ont été déposés au format SANDRE sur la plate-forme VERSEAU.

La campagne annuelle contractuelle a eu lieu le 28 juin 2023 en entrée et sortie sur les 3 stations d'épuration. Les résultats ont été communiqués au SIBA le 14 mars 2024.

### 3.6.4 L'évacuation des sous-produits

#### Boues

Les boues produites par les usines de dépollution sont soit :

- des boues déshydratées (ou boues pâteuses) (**BP**) obtenues par centrifugation (Biganos et La Teste de Buch) ou par filtre à bandes (Cazaux)
- des boues séchées (ou granulés secs) (**GS**) obtenues par séchage thermique.

La production de boues déshydratées et de boues séchées, pour l'année 2023 s'est élevée à **6 273,6** tonnes de produit brut, soit 2 839,2 tonnes de matières sèches (MS), se répartissant ainsi :

Production de MS par STEP (en tonne de MS) 2023						
		La Teste de Buch		Biganos		Cazaux
		BP	GS	BP	GS	BP
<b>Total par type</b>		297,4	906,3	629,0	958,0	48,5
<b>Total par STEP</b>		<b>1 203,7</b>		<b>1 587,0</b>		<b>48,5</b>
<b>Total annuel</b>		<b>2 839,2</b>				

USINE DE DÉPOLLUTION	QUANTITÉ 2023	
	en T de boues brutes	en T de MS
Biganos	3 604,7	1587,0
La Teste de Buch	2 366,6	1203,7
Cazaux	302,3	48,5
<b>TOTAL</b>	<b>6 273,6</b>	<b>2 839,2</b>

On constate une diminution de 138.6 TMS de boues entre 2022 et 2023.

On note également une forte augmentation de la part de boues pâteuses par rapport aux boues séchées sur la STEP de La Teste. Ceci s'explique par l'arrêt de l'unité de méthanisation pour la réfection de la vasque du digesteur concomitante avec l'arrêt annuel sécheur.

La quantité de boues séchées sur Biganos a diminué suite à l'incendie du sécheur en octobre 2023.

*Rappel des valeurs 2022*

Production de MS par STEP (en tonne de MS) 2022						
		La Teste de Buch		Biganos		Cazaux
		BP	GS	BP	GS	BP
<b>Total par type</b>		140,4	1 079,1	644,7	1 046,2	44,6
<b>Total par STEP</b>		<b>1 219,6</b>		<b>1 690,9</b>		<b>44,6</b>
<b>Total annuel</b>		<b>2 955,1</b>				

USINE DE DÉPOLLUTION	QUANTITÉ 2022	
	en T de boues brutes	en T de MS
Biganos	3 870,7	1 690,9
La Teste de Buch	1 994,6	1 219,6
Cazaux	294,4	44,6
<b>TOTAL</b>	<b>6 159,7</b>	<b>2 955,1</b>

Refus de dégrillage, sables et graisses

2023	STEP de Biganos	STEP de La Teste	STEP de Cazaux	Destination finale
Refus de dégrillage (t)	79.08	75.76	2.4	VALBOM (33150 Cenon)
Refus de tamisage (t)			-	VALBOM (33150 Cenon)
Refus de trommel (t)	31	-	-	VEOLIA ISDND (33620 Lapouyade)
Sable (t)	299.4	179	4.82	AZURA RECYCLAGE (33 530 Bassens)
Graisse (t)	8	86.46	7.96	STEP de Biganos (carbofil)

Pour rappel les données de 2022 :

2022	STEP de Biganos	STEP de La Teste	STEP de Cazaux	Destination finale
Refus de dégrillage (t)	76	32	3,5	VALBOM (33150 Cenon)
Refus de tamisage (t)		62	-	VALBOM (33150 Cenon)
Refus de trommel (t)	42	-	-	VEOLIA ISDND (33620 Lapouyade)
Sable (t)	307	145	8	AZURA RECYCLAGE (33 530 Bassens)

<b>Graisse (t)</b>	-	74	19	STEP de Biganos (carbofil)
--------------------	---	----	----	-------------------------------

### Autres déchets

Les produits de curage et de nettoyage du réseau, des postes de pompage et ouvrages sont apportés à l'atelier de la STEP de Biganos spécialement conçu pour leur traitement.

Toutefois, quand les quantités extraites sont largement supérieures à la capacité d'accueil, cela provoque une usure prématurée du matériel et de fréquentes pannes.

Lorsque l'atelier est indisponible, ou lorsque la fréquence des dépotages devient trop importante, les produits sont évacués en centre de compostage, générant des surcoûts de transport et de traitement.

	Produits traités par la STEP de Biganos	Produits envoyés en centre de compostage
	(capacité théorique 240 m3/an)	tonnes
<b>2017</b>	846 tonnes	250
<b>2018</b>	545 tonnes	631
<b>2019</b>	448 tonnes	925
<b>2020</b>	1084 tonnes	429
<b>2021</b>	1155 tonnes	336
<b>2022</b>	1 093 tonnes	555
<b>2023</b>	1 132 tonnes	466

Afin de renforcer la capacité de traitement et de valoriser les sables, un investissement a été réalisé avec une benne preneuse de nouvelle génération d'une capacité plus importante et d'un laveur de sable garantissant une teneur résiduelle en matière organique des sables compatible avec leur valorisation. La mise en service du nouvel atelier a eu lieu le 07/02/2022. La matière organique extraite est collectée dans le poste toutes eaux qui doit donc être nettoyé dorénavant une fois par mois. On constate donc que le poids de sable évacué est moindre.

## 3.7 Le collecteur Sud

### 3.7.1 Collecteur de CP à ZI2

Période	Faits marquants
22/02/2023	Changement ventouse Leyre
23/02/2023	Changement ventouse Balanos
24/02/2023	Changement ventouse Burgat
28/04/2023	Passage caméra sous la voie ferrée DN 700, DN 1200
12/05/2023	Nettoyage collecteur 1200 voie ferrée Biganos
09/06/2023	Habillage ventouse KHELUS chantier SIBA
10/05/2023	Vidange ouvrage Balanos
23/05/2023	Arrêt collecteur 1200 raccordement CP 2.
30/08/2023	Détournement des effluents, arrêt collecteur 1200 pose ventouse ZI 2
05/12/2023	Nettoyage du bassin de Balanos.
	Entretien des ventouses 1200 et 1500 tout au long de l'année.

### 3.7.2 Chambre de mise en vitesse et puits du collecteur sud

Sur l'année 2022, certains puits ont subi des dégâts importants lors de l'incendie de 2022.

	Etat général de l'ouvrage
<p><b>Chambre de mise en vitesse</b></p> 	<p>Mise en service en novembre 2015.</p> <p>Ouvrage intact mais clôture endommagée par les incendies de juillet 2022.</p> <p>Sécurisation temporaire avec des barrières le temps de la réparation.</p>
<p><b>LAOUGA</b></p> 	<p>Ouvrage neuf - Octobre 2021</p>
<p><b>ARNAUD</b></p> 	<p>Ouvrage et clôture endommagés par les incendies de juillet 2022.</p> <p>Projet de reconstruction à l'étude.</p>

### **BATBEOU**



Boulonnerie à changer sur la cheminée au niveau du caillebotis de sécurité.

### **MONTAUZEY 1**



Puits d'accès renouvelé  
Mise en service en 2017

### **MONTAUZEY 2**



Puits d'accès renouvelé  
Mise en service en 2017.  
Clôture endommagée par les incendies de juillet 2022.

### **MAUBRUC**



Puits d'accès renouvelé  
Mise en service en novembre 2015

**Grand LETTAS**



Puits d'accès renouvelé  
Mise en service en 2017

**Puits BISCARROSSE**



Puits d'accès renouvelé  
Mise en service en novembre 2015

## 3.8 Le Wharf de la Salie

Sont annexés au présent rapport les documents suivants :

- Evolution du relevés des fonds marins,
- Rapport de visite de la protection cathodique,
- Convention d'entretien du phare (N°03-2014) avec les phares et balises du Verdon,
- Bilan drone 2023,
- mesures épaisseur,
- prise de vue photogrammétrique,
- mesure d'épaisseur des pieux et contrôle des anodes.

Les réparations du musoir n'ont pas pu être contrôlées au vu du niveau d'ensablement du musoir.

Période	Faits marquants
01/02/23	Désensablement piste du wharf.
20/02/23	Visite drone wharf.
21/02/23	Prise de vue photogrammétrique sixense.
01/03/23	Visite Beprol anodes wharf
Du 6/03/23 au 24/03/23	Shars chaudronnerie wharf avant mise en peinture
24/04/23	Intervention casagec caméra wharf
19/05/23	Désensablement piste wharf avant mise en peinture.
Du 22/05/23 au 30/06/23	Mise en peinture du wharf palée 10 à 22
25/05/23	Visite phare et balise.
25/05/23	Visite drone wharf
31/08/23	Visite drone wharf
04/09/23 au 13/10/23	chantier peinture wharf Lassarat.
11/10/23	résiliation unilatérale du contrat avec le prestataire de peinture du Wharf de la Salie (Lassarat) suite à une atteinte majeure à l'environnement. Un nouvel appel d'offres a été lancé. Une nouvelle entreprise a été désignée début 2024.
14/12/23	Visite drone wharf
12/12/23	Visite phare et balise.

Malgré l'interdiction affichée au portail d'entrée, nous constatons quasiment à chaque passage la présence sur l'ouvrage de personnes étrangères au service de l'assainissement (pêcheurs, promeneurs, ...). La police municipale est régulièrement sollicitée pour faire évacuer ce site.

## 3.9 Rapports d'astreinte 2023

L'historique des rapports d'astreinte hebdomadaires 2023 est mis à disposition dans un dossier dans l'Hypervision. Ces rapports sont transmis le vendredi de la semaine N pour le bilan d'astreinte de la semaine N-1 conformément au contrat. Le SIBA interroge ELOA au fil de l'eau en fonction des interventions référencées.

Le principal élément notable pour l'année 2023 est le nombre d'alarmes et d'appels traités lors de la période des intempéries du dernier trimestre 2023.

### **Extrait note synthèse intempéries 2023**

#### **Alarmes reçues**

*Une extraction de la supervision centrale des postes de pompage montre plus de 10 000 alarmes de niveau haut recensées sur la période avec 211 postes concernés sur l'ensemble des communes soit 50 % des postes de pompages public référencés (419 selon RAD 2022).*

*En comparaison, en période estivale hors période d'intempéries, du 01/07/2023 au 31/08/2023, le nombre d'alarmes (tous types d'alarmes confondus) a été de 2 500 sur 86 postes sollicités.*

Il est à noter que les services d'ELOA ont été amenés à modifier la prise des appels durant cette période afin de répondre aux demandes des usagers.

### **Extrait note synthèse intempéries 2023**

#### **Gestion des appels entrants**

*Dans un fonctionnement classique,*

- *durant les heures ouvrées, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30, les appels des usagers vers le numéro unique ELOA sont gérés au niveau de l'accueil du Centre Technique de Biganos. En moyenne, cela correspond à une trentaine d'appels entrants par jour ;*
- *en dehors de ces heures ouvrées, les appels téléphoniques vers le numéro unique ELOA sont transférés vers la plateforme Eryma. Les opérateurs Eryma transfèrent ensuite les appels vers les agents d'astreinte par secteur selon un planning défini.*

*Durant ces intempéries, afin de répondre aux nombreuses sollicitations des usagers, nous avons organisé un système spécifique pour la gestion des appels entrants avec :*

- *la mise en place de plusieurs lignes téléphoniques parallèles (jusqu'à 3) avec des agents dédiés à la prise d'appels afin de répondre au plus de sollicitations possibles en local au niveau du Centre Technique de Biganos ;*
- *un fonctionnement en local en transférant directement les appels en heures non ouvrées vers le Centre Technique durant 4 week-ends.*

*Ce système spécifique de gestion des appels entrants permet une rapidité dans la prise en compte de la demande de l'utilisateur ainsi qu'une disponibilité totale des agents de terrains pour leurs interventions. Ce point s'est avéré un atout notable et remarquable dans la gestion de cette crise.*

*Le flux d'appels étant extrêmement important, un message d'information a également été installé, durant une partie de la période critique, afin d'expliquer aux usagers la situation et de se concentrer sur les appels les plus problématiques nécessitant une intervention urgente.*

*Cette solution a été extrêmement satisfaisante et a permis de réguler fortement le nombre d'appels entrants.*

ELOA Bonjour,

En raison des intempéries, le réseau d'évacuation des eaux usées est actuellement saturé.

Toutes nos équipes sont mobilisées pour s'assurer qu'il fonctionne au maximum de sa capacité, afin de retrouver le plus rapidement possible un fonctionnement normal.

Dans l'attente nous nous efforçons de réduire les désagréments et nous vous remercions pour votre compréhension.

Si votre appel concerne un autre sujet, ou si vous souhaitez plus de précisions, nous vous invitons à rester en ligne, nous allons vous répondre.

*Message d'information standard - Intempéries 2023*

*L'organisation mise en place localement, avec la proximité des encadrants, a permis de gérer certains usagers mécontents directement et d'intervenir sur le terrain afin de désamorcer certaines situations qui auraient pu conduire à des litiges.*

Cette période longue des intempéries amène à une réflexion plus profonde sur la gestion de nos alarmes et des appels clients durant les périodes de forte sollicitation.

Une réflexion est en cours avec la plateforme Eryma pour la prise en charge renforcée des demandes durant ces périodes.



# 4.

INDICATEURS  
TECHNIQUES  
Actions de  
Recherche





L'activité du Pôle Recherche et Développement, démarrée en 2014, s'est poursuivie depuis 2021 sur le nouveau contrat.

Certaines actions ont été clôturées. Néanmoins, il a été décidé de continuer certaines actions entamées sous le contrat de la SAGEBA dont les analyses de SARS COV2 ou la caméra du Wharf.

Début 2021, Perrine Gamain a pris le Poste d'Animateur du Pôle de Recherche.

Le fonctionnement du Pôle s'est organisé autour de :

- l'élaboration du programme 2023 ;
- la tenue de réunions du COPIL (comité paritaire de pilotage) ;
- la réalisation des actions décidées et leur suivi.

Une action spécifique a mobilisé fortement le Pôle Recherche en 2023 : il s'agit de sur la valorisation du perméat d'Opaline I pour la réutilisation des eaux usées traitées pour les usages internes de la station d'épuration, de l'arrosage d'espaces verts et l'hydrocurage. Une cuve de stockage a été installée sur la station de Biganos et les arrêtés d'autorisation pour les usages internes et externes ont été obtenus.

Les actions sur le pilote Opaline II ainsi que sur la caméra du Wharf ont également perdurer durant cette année.

Le suivi des réalisations du Pôle Recherche est indiqué dans les comptes rendus des réunions du COPIL figurent en annexe. L'ensemble des rapports ne peuvent être communiqués car certains résultats restent confidentiels.

Le tableau ci-dessous synthétise les actions retenues pour le programme 2023 ainsi que les montants dépensés associés par action. L'état d'avancement technique des projets est donné en annexe.

La dotation réelle du SIBA est obtenue par soustraction de la dotation théorique et des coûts dépensés directement par le SIBA

Le détail du suivi budgétaire est communiqué en annexe.

PROGRAMME 2023		SIBA	ELOA
Sujet de recherche		Montant HT	Montant HT
67TR/2164A0T1979-1-01 / Pôle Recherche SB2A			
	fournisseur	réel	réel - facturé
0 Animation Pôle Recherche		50 398,73 €	4 457,74 €
16 Norovirus	ACTALIA	0,00 €	3 981,00 €
17 Acquisition et traitement des dispositifs de surveillance - Caméra du Wharf	CASAGEC	0,00 €	30 000 €
21 Passes débits		0,00 €	0,00 €
22 Microplastiques		12 000,00 €	0,00 €
24 Suivi Staphylocoques		0,00 €	0,00 €
25 Suivi H2S		0,00 €	0,00 €
26 Essais pompage (ZI2)		0,00 €	0,00 €
27 Optimisation de la surveillance des rejets (CP)		0,00 €	
28 Etude SRAS-covid 19	ACTALIA	0,00 €	3 057,97 €
29 Pilote Opaline II	VEOLIA	0,00 €	64 244,59 €
30 Suivi qualité des boues - Socle commun	SEDE	0,00 €	0,00 €
<b>total programme 2021</b>		<b>62 398,73 €</b>	<b>105 741,30 €</b>
<b>Dotations annuelles 2023 (100 000 € pour Eloa et 100 000 € pour le SIBA avec k = 1,1083)</b>	110 830,00 €	<b>48 431,27 €</b>	<b>110 830,00 €</b>
<b>Solde Pôle Recherche 2013 -2020</b>	40 159,57 €		
<b>SOLDE à la fin de l'exercice 2023 avant amortissement du CAPEX d'Opaline II</b>	261 819,57 €	<b>93 679,54 €</b>	

	Dotation ELOA et Dotation théorique SIBA	Dotation totale Fonds	Montant réel dépensé ELOA	Montant réel dépensé SIBA	Dotation réelle SIBA (Dotation théorique - Dépenses réelles)	Solde fictif (avant amortissement pilote)	Solde réel annuel (après amortissement pilote)	Solde réel total (après amortissement pilote)
<b>2021</b>	100 000,00 €	200 000,00 €	122 579,52 €	35 832,95 €	64 167,05 €	41 587,53 €	0,00 €	0,00 €
<b>2022</b>	103 290,00 €	206 580,00 €	115 463,05 €	46 692,89 €	56 597,11 €	44 424,06 €	0,00 €	0,00 €
<b>2023</b>	110 830,00 €	261 819,57 €	105 741,30 €	62 398,73 €	48 431,27 €	93 679,54 €	31 602,13 €	31 602,13 €

Les dépenses liées à l'investissement de l'unité de ReUse seront retraitées dans le solde du fonds 2024 en fonction des aides obtenues par le SIBA pour son financement. Dans l'attente, le montant a été financé par ELOA dans le cadre d'un chantier spécifique dédié de travaux pour un montant de 109 k€.

Le pilote Opaline II est amorti définitivement à la fin de l'exercice 2023.

Le solde du fonds est positif de plus de 30 k€.



# 5.

INDICATEURS  
RELATIFS AUX  
ABONNÉS

17:02 4G+ 90%

elo-a-bassin-arcachon.fr

éloa  
BASSIN D'ARCACHON

L'eau en partage

Service d'Assainissement  
Collectif du Bassin d'Arcachon

Urgences

05 57 17 17 20

J'AI UNE QUESTION

JE VEUX PRENDRE UN RDV

E-RÉSEAUX  
EAUX USÉES  
ET EAUX  
PLUVIALES



Eloa a fait de la relation usagers un des enjeux forts de ce nouveau contrat. L'objectif est de simplifier les démarches de l'utilisateur avec son service de l'assainissement. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des usagers de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (dégrèvements, impayés, aides financières).

## 5.1 Les usagers et l'assiette de la redevance

- Recensement de la population - Source : INSEE – Population légale au 01/01/2024

- Nombre d'abonnés – Source : fichiers communiqués par les distributeurs d'eau

	Population municipale	Abonnés eau	Abo eau hors ctrs arrosage	Abonnés asst	Taux desserte	Population desservie
<b>Arcachon</b>	11 259	11 129	10 682	10 476	98,1%	11 042
<b>La Teste de Buch</b>	26 556	18 515	17 535	17 103	97,5%	25 902
<b>Gujan</b>	22 399	13 475	13 301	13 009	97,8%	21 907
<b>Le Teich</b>	9 004	4 418	4 381	4 264	97,3%	8 764
<b>Biganos</b>	11 095	5 230	5 216	5 018	96,2%	10 674
<b>Audenge</b>	9 371	4 690	4 666	4 112	88,1%	8 258
<b>Lanton</b>	7 276	4 586	4 575	4 321	94,4%	6 872
<b>Andernos</b>	12 472	9 494	9 467	8 936	94,4%	11 772
<b>Ares</b>	6 441	4 633	4 619	4 508	97,6%	6 286
<b>Lège Cap Ferret</b>	8 193	10 994	10 955	10 610	96,9%	7 935
<b>2023</b>	<b>124 066</b>	<b>87 164</b>	<b>85 397</b>	<b>82 357</b>	<b>96,4 %</b>	<b>119 649</b>
<b>2022</b>	<b>122 680</b>	<b>86 278</b>	<b>84 533</b>	<b>81 381</b>	<b>96,3 %</b>	<b>118 106</b>
<b>Variation 2023/2022</b>	1,1%	1,0%	1,0%	1,2%	0,2%	1,3%

Il est précisé dans les paragraphes ci-dessous les critères de détermination des données.

Les modalités de calcul n'ont pas été modifiées depuis 2020 afin de permettre la comparaison des données. Néanmoins, le décompte des données au travers des fichiers des délégataires de l'eau reste ardu, en particulier les compteurs dits "verts" qui n'est pas un critère natif.

La population municipale est extraite des données INSEE au 01/01/2024.

Les nombres d'abonnés "eau" et "eau hors compteurs d'arrosage" sont extraits des bases de données des délégataires de l'eau. Pour chaque délégataire, les critères de comptabilisation sont :

- Veolia et SEEBAS : Abonnés actifs, mode de gestion normal ;
- Suez : Abonnés avec un logement non vacant au 31/12/2023 ;
- Agur : Abonnés actifs (en service).

Le nombre de compteurs d'arrosage est comptabilisé en fonction de la description des compteurs dans les bases de données eau potable.

Le nombre d'abonnés assainissement est décompté en utilisant la notion de "raccordé" chez les différents délégataires de l'eau.

Le taux de desserte résulte du ratio entre le nombre d'abonnés assainissement et le nombre d'abonnés eau hors compteurs d'arrosage.

Un travail de régularisation des profils de facturation des abonnés assainissement non assujettis a été entamé en 2021 et se poursuit notamment lors des changements de délégataires de l'eau de la COBAN.

La population desservie est calculée en multipliant le taux de desserte par la population municipale.

### 5.1.1 Evolution du nombre d'abonnés et des primes fixes

<i>Evolution du nombre</i>	<i>au</i> <i>31/12/2019</i>	<i>au</i> <i>31/12/2020</i>	<i>au</i> <i>31/12/2021</i>	<i>au</i> <i>31/12/2022</i>	<i>au</i> <i>31/12/2023</i>	<i>Evolution</i> <i>annuelle</i>
d'abonnés assainissement	78 210	79 491	80 117	81 381	82 357	+976 1,2 %
de primes fixes	94 672	96 563	97 815	99 172	100 547	+1 375 1,4 %

*\* Données issues des informations communiquées par les distributeurs d'eau. Ces valeurs correspondent à l'état des abonnés et non aux états de facturation.*

Le dénombrement des primes fixes peut être fait selon 2 méthodes :

- via la facturation en considérant le montant de la part abonnement et le coût unitaire de l'abonnement au semestre ;
- via les fichiers abonnés des délégataires de l'eau qui fournissent le nombre de parts d'assainissement facturables par abonné (si plusieurs logements via un même compteur de facturation). C'est bien cette seconde méthode qui est retenue ici.

### 5.1.2 Établissement de l'assiette volumétrique

Dans ce tableau, ont été repris les calculs des assiettes depuis 2019. L'assiette se compose du volume facturé au cours de l'année n pour le compte de l'année n et du volume estimé devant être facturés en n+1 pour le compte de l'année n.

m3	2019	2020	2021	2022	2023
SEEBAS + Veolia	5 534 057	5 038 471	2 559 256	2 538 478	2 341 707
SUEZ	1 861 084	2 090 262	1 189 302	748 544	854 782
AGUR	1 228 811	244 216	1 296	96 691	115 962
<b>Facturation consommation</b>	<b>8 623 952</b>	<b>7 372 949</b>	<b>3 749 854</b>	<b>3 383 713</b>	<b>3 312 451</b>
SEEBAS + Veolia	2 955 612	3 334 646	2 653 947	2 828 724	2 601 457
SUEZ	1 211 070	1 394 865	966 587	1 385 597	1 184 268
AGUR	316 599	1 201 369	1 312 809	1 115 136	1 157 961
<b>DAE N (à ajouter) consommation</b>	<b>4 483 281</b>	<b>5 930 880</b>	<b>4 933 343</b>	<b>5 329 457</b>	<b>4 944 046</b>
SEEBAS + Veolia	-3 252 657	-2 955 612		-2 653 947	-2 828 724
SUEZ	-857 553	-1 211 070		-966 587	-1 385 597
AGUR	-317 365	-316 599		-1 312 809	-1 115 136
<b>DAE N-1 (à soustraire) consommation</b>	<b>-4 427 575</b>	<b>-4 483 281</b>		<b>-4 933 343</b>	<b>-5 329 457</b>
SEEBAS + Veolia	5 237 012	5 417 505	5 213 203	5 367 202	4 943 164
SUEZ	2 214 601	2 274 057	2 155 889	2 134 141	2 039 410
AGUR	1 228 045	1 128 986	1 314 105	1 211 827	1 273 923
<b>Total Assiette</b>	<b>8 679 658</b>	<b>8 820 548</b>	<b>8 683 197</b>	<b>8 713 170</b>	<b>8 256 497</b>

L'année 2022 est quasi similaire à l'année 2021 en termes d'assiette avec une légère augmentation sur le Sud Bassin et une légère diminution sur le Nord Bassin.

Lors de l'établissement des DAE avec les délégataires de l'eau, il a été noté que l'année 2020 revêtait un caractère exceptionnel en terme de consommation. Nous observons pour 2021 et 2022, des assiettes plus cohérentes avec les années antérieures.

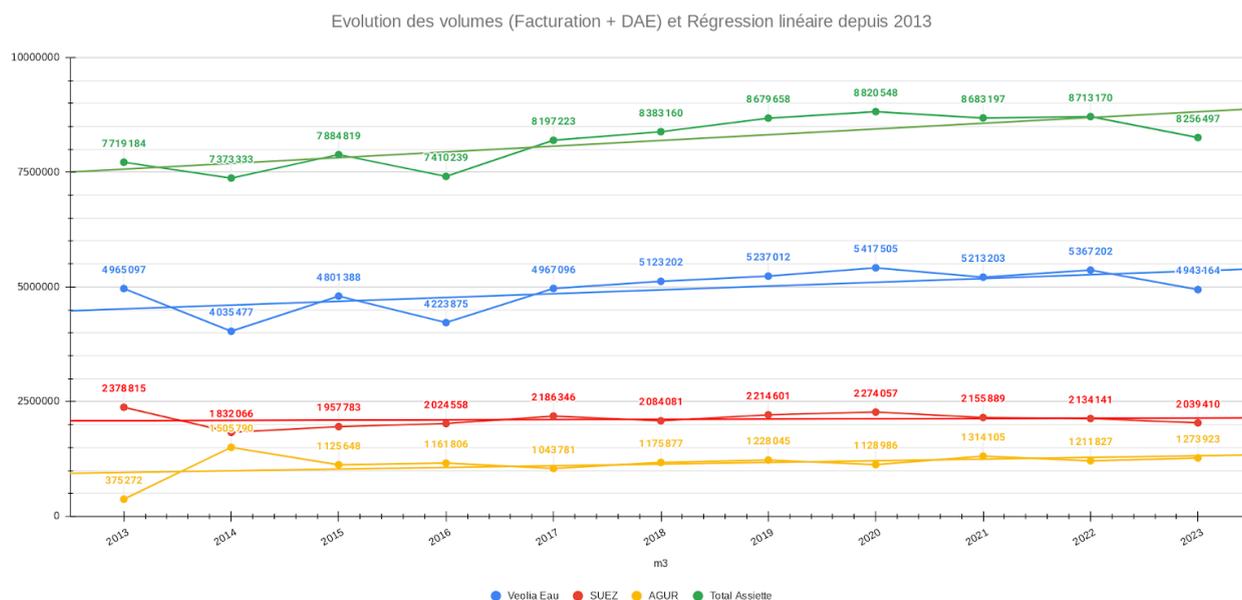
Les volumes estimés attendus en 2021 se sont bien concrétisés en facturation en 2022. Il est en de même pour les volumes estimés fin 2022 qui ont bien été facturés en 2023.

L'année 2023 marque une baisse des volumes de 5,5% à l'échelle du Territoire. Cette tendance est observée dans le département de la Gironde en général.

Seule la commune de Lège - Cap Ferret montre une tendance différente aux 9 autres communes. Ceci est dû à la découverte d'un camping "pirate" courant 2023.

Cette tendance à la baisse est à surveiller ces prochaines années.

En utilisant les données historiques du contrat de la SAGEBA depuis 2013 et en réalisant une régression linéaire des données, on remarque une dynamique un peu différente entre le Nord et le Sud Bassin : le Sud connaît une augmentation plus importante que le Nord qui se répercute sur l'assiette totale.



### 5.1.3 Gestion des abonnés raccordables non raccordés (RNR)

La mise à jour de la base RNR est régulièrement effectuée en lien avec les services du SIBA. Tout nouveau cas signalé par le SIBA fait l'objet d'une enquête.

Pour chaque cas signalé, un contrôle du profil de facturation dans la base abonnés du délégataire de l'eau a été effectué ainsi qu'une vérification du zonage assainissement au besoin. Ensuite un contrôle terrain a été réalisé pour s'assurer du bon raccordement (présence d'un écoulement) au réseau public d'assainissement ou la présence du réseau à proximité. Le cas étudié et les résultats des investigations sont référencés dans la base (fichier Excel partagé).

A fin 2023, 136 références ont été analysées.

- 73 références sont raccordées sur le terrain et taxées en assainissement, elles peuvent être supprimées du fichier,
- 7 références sont raccordées sur le terrain mais non abonnées au service ou avec un abonné non identifié
- 56 références ont été confirmées RNR ou n'ont pas été retrouvées malgré les investigations.

Un plan d'action spécifique est à travailler conjointement avec le SIBA pour "régulariser" les abonnés RNR restant à l'issue de la mise à jour exhaustive de toutes les références.

## 5.2 Les demandes de raccordement

Durant l'année 2023, 219 devis ont été établis et 205 branchements réalisés par le Délégué. Au nombre de branchements réalisés par le Délégué en propre, il convient d'ajouter ceux réalisés par le SIBA dans le cadre des extensions de réseaux et des opérations immobilières. Ils sont au nombre de 29 en 2023 (contre 49 en 2022).

La répartition des branchements par commune pour l'année 2023 est détaillée ci-dessous :

COMMUNES	NOMBRE DE DEMANDES	NOMBRE DE DEVIS ÉTABLIS	NOMBRE DE BRANCHEMENTS RÉALISÉS PAR ELOA	NOMBRE DE BRANCHEMENTS RÉALISÉS PAR LE SIBA
ARCACHON	8	7	18	2
LA TESTE DE BUCH	39	37	34	3
GUJAN MESTRAS	43	39	32	8
LE TEICH	19	18	13	3
BIGANOS	14	14	11	4
AUDENGE	16	16	18	1
LANTON	17	16	35	0
ANDERNOS	39	37	18	4
ARES	14	12	10	2
LÈGE CAP FERRET	23	23	15	2
<b>TOTAUX</b>	<b>232</b>	<b>219</b>	<b>204</b>	<b>29</b>
TOTAL			<b>233</b>	

## 5.3 Les désobstructions de branchement

Le nombre d'interventions pour désobstruction de branchements reste faible :

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de désobstructions de branchement	742	646	1107	961	927

Nous observons depuis 2021 une augmentation du nombre de désobstructions branchements par rapport aux années précédentes. Cela est dû à l'âge du réseau. Nous avons très régulièrement des débouchages liés à la présence de racines (mauvais raccordement en privé, problème au niveau de l'intercoupe,...).

Au regard des intempéries du dernier trimestre 2023, ce chiffre est à prendre avec parcimonie. En effet, la saturation du réseau d'eaux usées par les eaux pluviales parasites n'a pas permis une exploitation classique du réseau sur l'intégralité de l'année.

## 5.4 Les débordements chez les usagers

### P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur est calculé en considérant le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000.

Conformément aux règles de calcul de cet indicateur, « les refoulements par les branchements causés par un non-respect par l'abonné du règlement de service ne sont pas pris en compte ».

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de débordement d'effluents chez les usagers	0,08	0,06	0,07	0,07	0,07
Demandes d'indemnisations	10	7	8	8	8
Population desservie	118 893	114 643	116 892	118 106	119 649

En 2023, sur les 8 demandes, il y a eu 4 indemnisations liées à un débordement d'effluents dans les locaux des particuliers.

Vous trouverez ci-dessous la liste des adresses concernées :

DATE	VILLE	ADRESSE
04/12/2023	ARCACHON	49 AVENUE GEORGES MERAN
09/03/2023	ARCACHON	204 BD PLAGE
07/11/2023	BIGANOS	1 IMPASSE ARGENTIERES
01/12/2023	CAZAUX	2 RUE EDMOND DORE
17/11/2023	LANTON	ALLEE PONT DE TITOUNE
15/03/2023	LE TEICH	3 RUE CHENERAIE
04/05/2023	LE TEICH	33 RUE DES ANCELYNS
24/07/2023	LA TESTE	37 RUE FRUCTIDOR

A la date de sortie de ce document, plusieurs sinistres de la période des intempéries 2023/2024 ne sont pas expertisés donc n'apparaissent pas dans ce tableau.

## **Extrait note synthèse intempéries 2023**

### **Sollicitation par les usagers**

La saturation de l'ensemble du réseau a conduit à l'impossibilité pour beaucoup d'usagers d'utiliser correctement la partie privative du réseau d'assainissement (empêchant l'utilisation de leurs sanitaires et salles de bains.) Ce phénomène entraîne une impossibilité de collecter les eaux usées à la source et des débordements inévitables à l'intérieur des espaces privés (jardins et intérieurs) ou sur la voie publique.

Il est rappelé que beaucoup d'usagers ne sont pas équipés d'un clapet anti-retour et ne sont pas protégés des remontées d'eaux usées en domaine privé. Ce dispositif est pourtant imposé par le Règlement Sanitaire Départemental (art. 44) et son caractère indispensable est rappelé dans le Règlement du Service d'Assainissement (art.6-1) :

*“Ces installations ne doivent présenter aucun danger pour le Service de l'Assainissement et doivent être conformes aux règles de l'art, aux dispositions du règlement sanitaire départemental et du présent règlement, ainsi qu'aux règles spécifiques établies par le SIBA.*

*Vous devez notamment respecter les règles de base suivantes :*

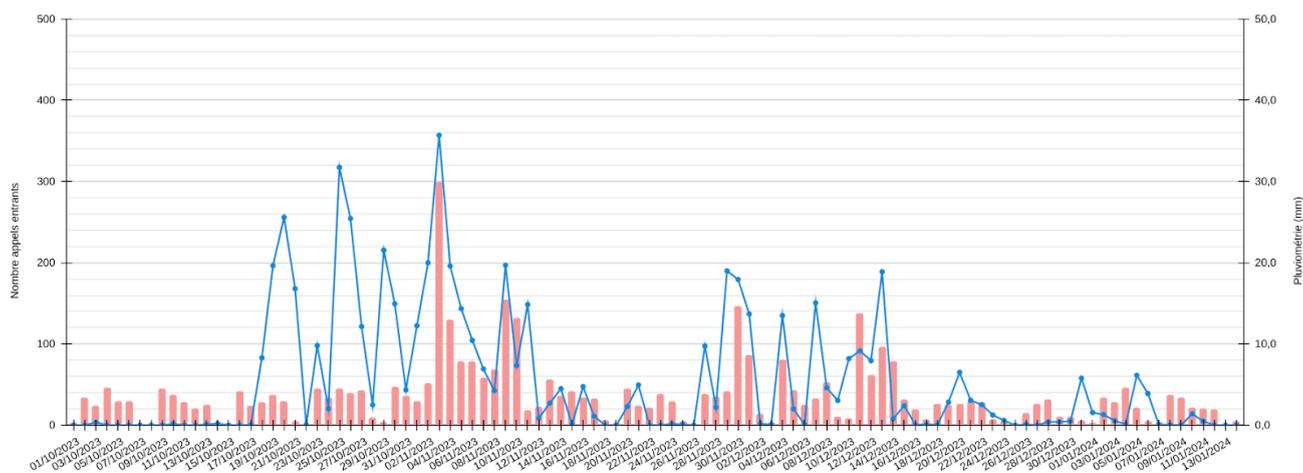
- *Séparer strictement les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et ne jamais rejeter les eaux pluviales dans le réseau des eaux usées ; cette interdiction s'applique en toutes circonstances, y compris en période d'intempéries afin d'éviter la surcharge et le débordement du réseau public d'eaux usées*

- *Ne pas utiliser les descentes de gouttières pour l'évacuation des eaux usées*

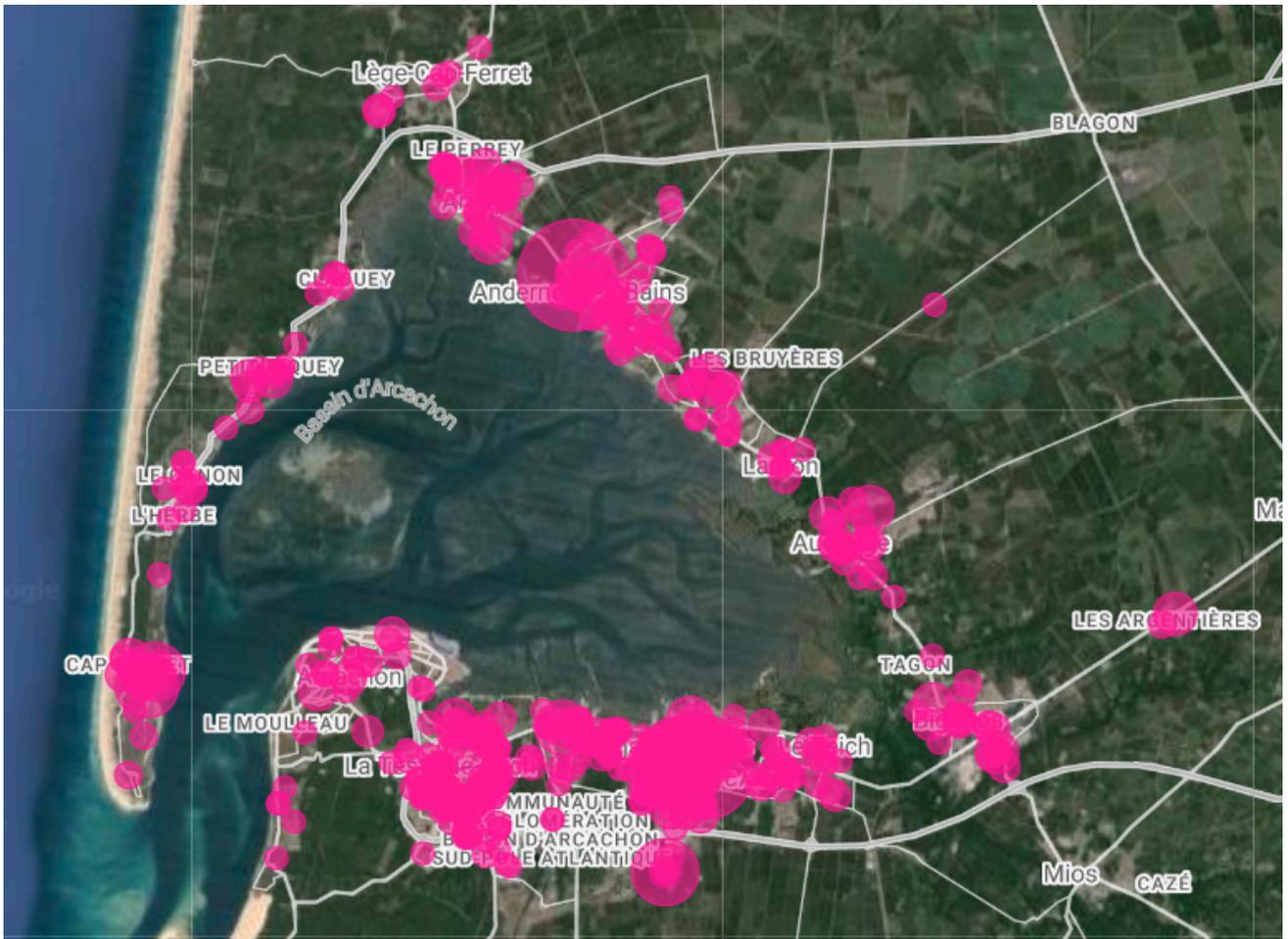
- *Vous assurer que vos installations privées sont conçues pour protéger la propriété contre tout reflux d'eaux usées en provenance du réseau public notamment lors de sa mise en charge (joints et tampons étanches, dispositif anti-refoulement, ...). Les installations intérieures doivent pouvoir résister à la pression correspondant au niveau de la chaussée sous laquelle se trouvent les ouvrages d'assainissement publics desservant l'unité foncière ; tout appareil se trouvant à un niveau inférieur doit être muni d'un dispositif de protection contre le reflux des eaux usées ; si la continuité d'écoulement doit être assurée, elle le sera par un dispositif élévatoire. Toute inondation intérieure due, soit à l'absence de dispositif de protection ou à son mauvais fonctionnement, soit à l'accumulation des eaux issues de l'immeuble pour une cause quelconque ne saurait être imputée au Service de l'Assainissement.”*

Sur la période, plus de 3 000 appels entrants au numéro ELOA ont été enregistrés. Le service Usagers d'ELOA gère en moyenne 30 appels par jour ; durant cette période ce chiffre a été multiplié par un facteur entre 3 et 10. Ces appels se corrént avec l'intensité des épisodes pluvieux et des inondations journalières comme le montre le graphique ci-dessous.

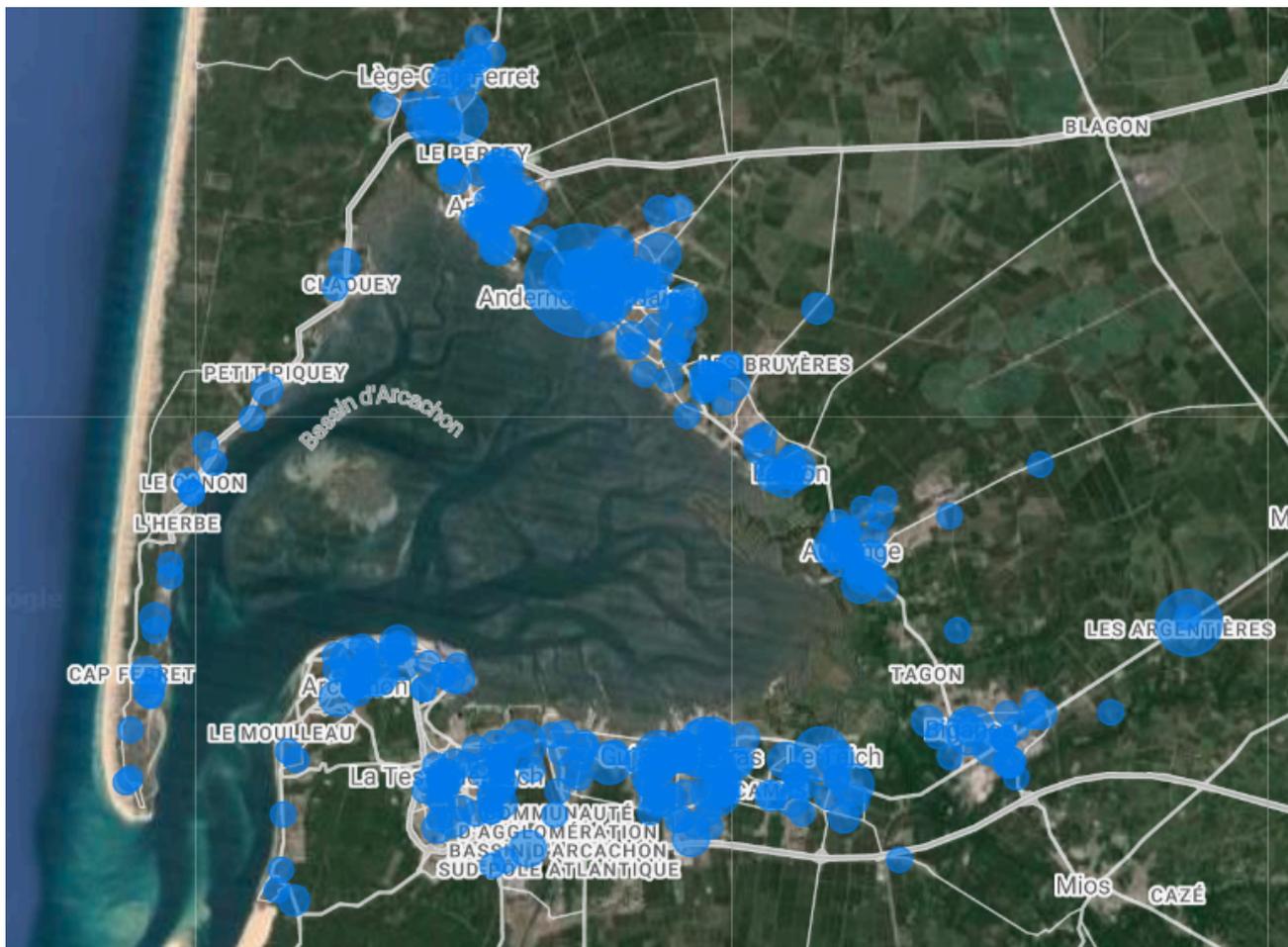
Comparaison nombre d'appels entrants et pluviométrie - ELOA - Période 01/10/2023 au 14/01/2024







*Période 1 rose : du 01/10/2023 au 19/11/2023*



Période 2 bleue : du 20/11/2023 au 15/12/2023

*Durant ces phénomènes climatiques exceptionnels, la saturation du système d'assainissement a conduit à une dégradation de la qualité du service rendu à l'utilisateur. Néanmoins, notre principal objectif a été de maintenir autant que faire se peut l'utilisation, toute ou partielle du système d'assainissement aux usagers. Cet axe de travail nous a conduit à un pilotage au jour le jour privilégiant la protection des secteurs sensibles.*

## 5.5 La relation clientèle

### 5.5.1 Nombre de demandes d'intervention

Le nombre de demandes reçues au cours de l'année 2023 au niveau du Centre Technique de Biganos a été de **2164**. A près de 60%, l'activité se concentre sur les désobstructions de branchements.

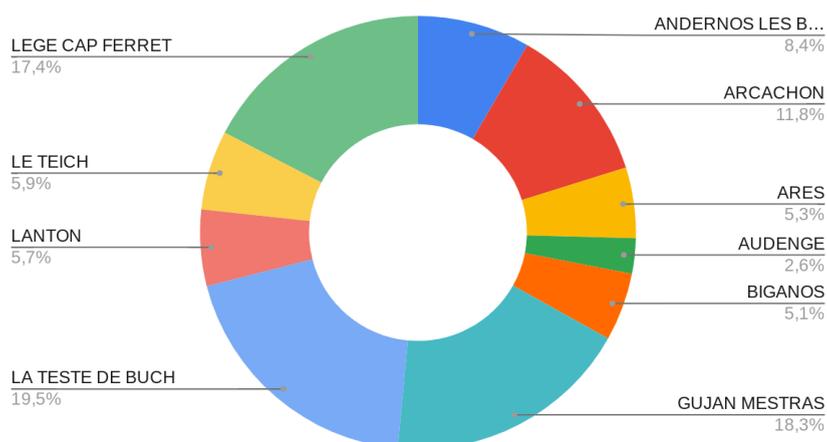
Ce chiffre doit être pris avec parcimonie car durant le dernier trimestre de l'année, l'intégralité des interventions n'a pu être enregistrée avec exhaustivité. Un paragraphe spécifique décrit cette période de crise spécifique dans les pages suivantes.

### Répartition par objet et par commune 2023

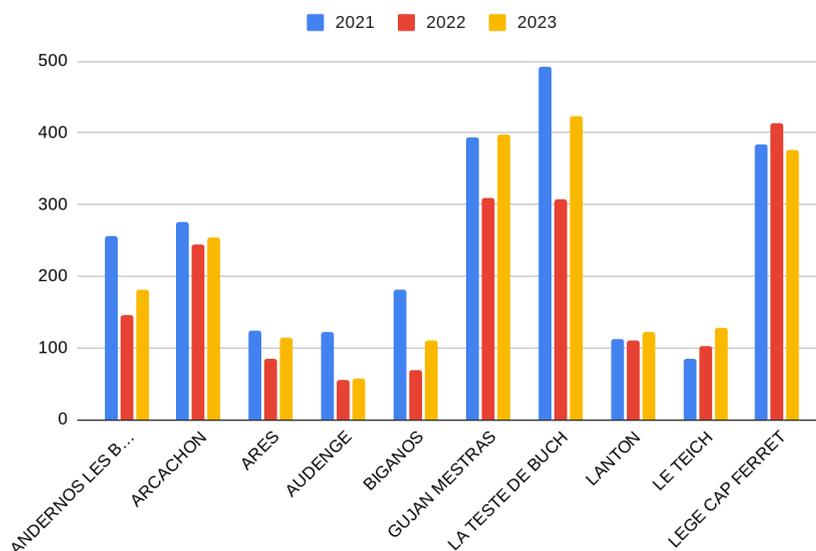
Motif	Type	ANDER NOS LES BAINS	ARCACH ON	ARES	AUDEN GE	BIGANO S	GUJAN MESTRA S	LA TESTE DE BUCH	LANTON	LE TEICH	LEGE CAP FERRET	Total général
ABONNEMENT	Abonnement										2	2
BRANCHEMENT	Raccordement					1		2			1	4
FACTURES	Contestation				1						1	2
	Dégrèvement		4				19	9	1	2		35
	Renseignement		1		2	3	2	3		3	2	16
INTERVENTIONS	Autre	67	69	37	23	40	121	126	44	36	89	652
	Bruit	3	4		1	1	1	2	1		3	16
	Débordement										1	1
	Désobstruction brcht	85	115	54	25	42	114	173	55	35	229	927
	Désobstruction réseau	10	13	7	2	9	15	27	9	3	22	117
	Intempérie	11	3	10	2	8	33	29	10	16	11	133
	Nuisible	2	4	3				1	1			11
	Odeur	3	9	3	1	1	5	8	1		14	45
Travaux									1		1	
PAIEMENT	Aides		33			5	87	43	1	32	1	202
<b>Total général</b>		<b>181</b>	<b>255</b>	<b>114</b>	<b>57</b>	<b>110</b>	<b>397</b>	<b>423</b>	<b>123</b>	<b>128</b>	<b>376</b>	<b>2164</b>
Équivalent par jour ouvrable		0,69	0,98	0,44	0,22	0,42	1,52	1,62	0,47	0,49	1,44	8,29
Nombre de demandes pour 1000 abonnés par commune		20,26	24,34	25,29	13,86	21,92	30,52	24,73	28,47	30,02	35,44	26,28

Nous pouvons observer que la répartition des demandes par commune est proportionnelle au nombre d'usagers sur la commune. Cette répartition se retrouve depuis 3 ans de manière constante. En affinant avec le nombre d'abonnés par commune, nous pouvons noter que les communes de Gujan, Le Teich, Lanton et Lège - Cap Ferret sont au-dessus de la moyenne du périmètre à savoir 26,3 demandes pour 1000 abonnés.

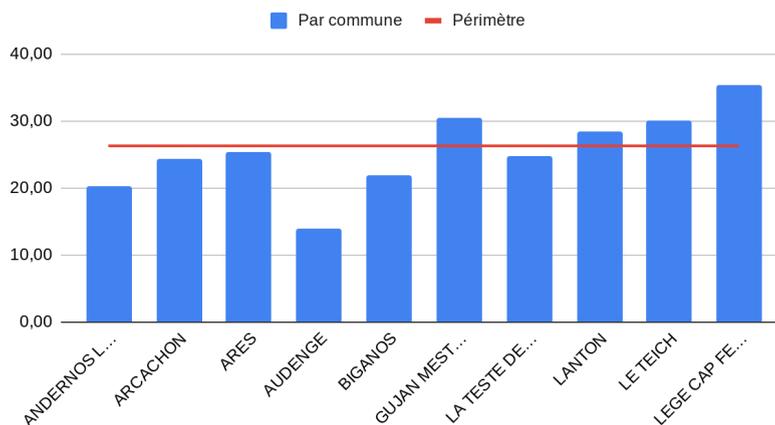
Répartition des demandes par commune



### Répartition des demandes clients depuis 2021



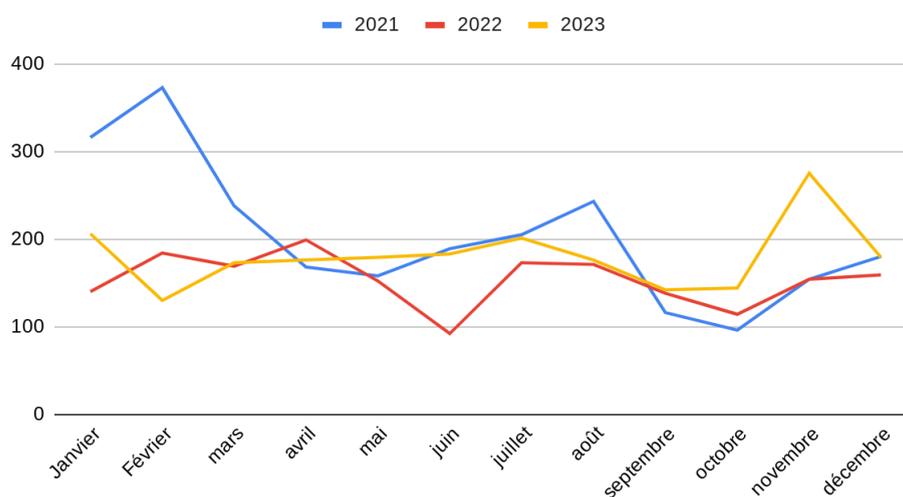
### Nombre de demandes pour 1000 abonnés par commune



## Répartition saisonnière 2023

Motif	Type	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total général	Eq j ouvrable
ABONNEMENT	Abonnement							2						2	0,01
BRANCHEMENT	Raccordement	2	1				1							4	0,02
FACTURES	Contestation							1	1					2	0,01
	Dégrévement						2	1			1	21	10	35	0,13
	Renseignement	2	1	1	2	1	3	1	1			4		16	0,06
INTERVENTIONS	Autre	45	57	50	32	43	49	60	40	39	58	74	105	652	2,50
	Bruit		2		2	2	1	5		2	1	1		16	0,06
	Débordement							1						1	0,00
	Désobstruction brcht	120	53	90	82	104	64	103	110	70	43	34	54	927	3,55
	Désobstruction réseau	11	8	18	10	10	9	17	15	5	12		2	117	0,45
	Intempérie											127	6	133	0,51
	Nuisible		1					1	4	3	1	1		11	0,04
	Odeur	4	1	3	4	5	9	5	2	4	3	3	2	45	0,17
Travaux												1	1	0,00	
PAIEMENT	Aides	22	6	11	44	14	44	1	4	21	25	10		202	0,77
Total général 2023		206	130	173	176	179	183	201	176	142	144	275	179	2164	8,29
Total général 2022		140	184	169	199	152	92	173	171	138	114	154	159	1845	7,1

### Répartition des demandes par mois



Le détail de l'ensemble des interventions est donné en annexe de ce rapport avec la qualification en réclamation selon les cas.

## 5.5.2 Le taux de réclamations

Selon la définition de l'indicateur, ce taux se calcule à partir des réclamations reçues par le Délégué. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Taux de réclamations</b>	<b>0,22</b>	<b>0,36</b>	<b>0,29</b>	<b>1,86</b>	<b>3,44</b>
Nombre de réclamations retenues	17	29	23	151	283
Nombre d'abonnés assainissement	78 210	79 491	80 117	81 381	82 357
Nombre de demandes d'interventions	2 260	2 423	2 436	1 845	2 164

**Rappel de la définition services.eaufrance.fr :** Nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service. Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité- Les réclamations peuvent porter notamment sur la prestation environnementale (pollution, odeurs), la qualité du service (libre écoulement, inondations, débordements, infiltrations, travaux, mise en service...), la facturation (m3 facturés, mode de paiement...) à l'exception du niveau de prix

Depuis 2022, le décompte des "réclamations" pour le calcul de cet indicateur a été modifié comme suit : le nombre de réclamations a été calculé en considérant toutes les demandes reçues par écrit (e-mail ou courrier) auxquelles ont été ajoutées les demandes reçues par téléphone classées en tant que réclamations par les services au regard de sa nature.

A titre de comparaison, cet exercice a été fait sur les données 2021 et le nombre aurait été de 100 réclamations soit un taux de 1,25.

On note une dégradation de cet indicateur en 2023 lié à une forte période d'intempéries au dernier trimestre. Les clients utilisent le mail beaucoup plus facilement qu'auparavant pour formaliser leurs réclamations.

Canal	Réclamation	Demande	Total général
Courrier	3	2	5
Email	254	13	267
Interne	26	1	27
Site d'accueil	4	2	6
Téléphone	1848	8	1856
Terrain	3		3
<b>Total général</b>	<b>2138</b>	<b>26</b>	<b>2164</b>

Néanmoins, ce taux de réclamations n'est pas représentatif du nombre de demandes d'intervention traitées par le Délégué dans une année. La catégorisation d'une demande d'intervention en tant que réclamation reste difficilement appréciable.

### 5.5.3 Gestion de crise intempéries 2023/2024 : moyens mis en oeuvre

#### **Extrait note synthèse**

*Afin de pouvoir répondre à la gestion de cette crise exceptionnelle, les équipes d'ELOA ont mis en œuvre des moyens humains et techniques inédits et spécifiques.*

*Dans un contexte de crise exceptionnelle par son intensité et sa durée, toutes les décisions opérationnelles des équipes d'ELOA ont été motivées par la volonté de préserver l'environnement et l'intérêt général.*

*Les rejets vers le milieu naturel étaient inévitables compte tenu des conditions météorologiques exceptionnelles et commandaient, en concertation avec les équipes du SIBA, à procéder à des arbitrages en urgence.*

*Certains de ces arbitrages ont conduit à un rejet vers le milieu naturel forestier, ce qui a permis :*

- *d'éviter l'effondrement du bassin de sécurité d'Audenge,*
- *de préserver les actifs de la collectivité*
- *d'éviter la multiplication des débordements incontrôlés en milieu urbain, chez les usagers, dans les commerces, les établissements publics sensibles,*
- *de limiter au maximum les impacts sur le milieu marin du Bassin d'Arcachon.*

#### **Renforcement des équipes ELOA**

*Afin de veiller au bon fonctionnement des ouvrages et de répondre aux sollicitations des usagers, nous avons mis en place une organisation de gestion de crise spécifique :*

- *une adaptation au jour le jour de notre mode d'organisation, autant en journée que la nuit, pour répondre à l'évolution de la situation avec un suivi tout particulier de la pluviométrie ;*
- *une équipe d'astreinte dédiée travaillant principalement de nuit ;*
- *une équipe en relais de jour ;*
- *le doublement ou triplement des équipes hydrocurage et réseau très fortement sollicitées durant cet épisode.*

*Cette organisation en 2 équipes a été la clé pour préserver un repos à l'ensemble des collaborateurs et l'efficacité de nos interventions en sécurité.*

*La crise s'installant dans la durée nous avons également fait appel à des renforts externes à la société ELOA via des équipes Veolia de la région Sud-Ouest, que ce soit au niveau du territoire Atlantique mais aussi du département du Tarn. D'autres renforts, mis en place gracieusement, venant notamment du Limousin et de Toulouse étaient aussi pré-mobilisés pour le début de l'année 2024 mais l'amélioration des conditions météorologiques a permis de ne pas les solliciter.*

*Nous avons également mobilisé des moyens complémentaires de nos filiales telles que la SARP et la SADE, mobilisables en cas de casse de réseau notamment.*

*La spécificité de ces intempéries a justifié la mise en place en local au niveau du Centre Technique de Biganos d'une organisation dédiée les weekends avec la présence d'un ou plusieurs encadrants ainsi que d'une équipe de volontaires d'ELOA mais aussi du territoire Atlantique afin de pouvoir corriger les désordres sur nos ouvrages et de répondre le plus rapidement possible aux sollicitations des usagers. Cette organisation spécifique de week-end a été mise en place durant quatre week-ends, deux au mois de novembre et deux au mois de décembre.*

*Le bilan est extrêmement positif tant au niveau :*

- *des usagers qui ont montré leur satisfaction de pouvoir avoir une intervention rapide même en dehors des heures ouvrées classiques ;*
- *des collaborateurs qui ont pu tous bénéficier d'un temps de repos nécessaire ;*
- *des encadrants qui ont pu prioriser les interventions et faciliter le travail des équipes terrains.*

*Les actions spécifiques menées par les équipes durant cette phase d'intempéries seront détaillées au paragraphe suivant explicitant les moyens techniques mises en œuvre durant la période.*

### **Déploiement de moyens techniques et matériels complémentaires**

*Comme évoqué plus haut, nos postes de pompage ont été fortement sollicités durant toute cette période avec des pompages continus durant des dizaines de jours.*

*Certaines pompes ont été changées en cours d'événements afin d'adapter la capacité de pompage de certains secteurs extrêmement sensibles (exemple intervention sur le poste de l'église d'Andernos le 30 novembre 2023).*

*De plus, nous avons adapté le fonctionnement hydraulique de certains secteurs en modifiant les schémas classiques de fonctionnement (passage direct vers le clarificateur de Perrault des effluents de Malakoff 2 afin d'éviter la surcharge hydraulique dans la nourrice du poste par exemple).*

*Durant les phases de tempêtes, nous avons dû faire face à des coupures d'électricité nécessitant la mise en place de groupes électrogènes (par exemple, poste des Merles à Lège Cap-Ferret). Nous avons dû également faire appel à la société Lefort afin de nous aider à dégager un accès au Bassin de Titoune suite à la chute d'arbres.*

*Concernant le réseau nous avons dû mobiliser l'intégralité de notre flotte d'hydrocurages (5 véhicules) afin de réaliser des pompages chez nos usagers et des nettoyages de voiries. Ces moyens d'hydrocurage ont été renforcés grâce à nos collègues de la SARP venus nous prêter main forte notamment sur les périodes de week-end. En parallèle, nous avons aménagé les horaires des agents d'ELOA (mise en place d'horaires d'embauche décalée) pour optimiser l'usage de la flotte d'hydrocureurs et pour nous permettre d'avoir une plus large plage horaire d'intervention auprès des usagers.*

*Nous avons dû également faire face à des casses de réseau nécessitant l'intervention rapide de nos équipes travaux malgré des zones intégralement inondées ou des nappes phréatiques affleurantes rendant les réparations très compliquées (ex : boulevard Curepipe à La Teste de Buch).*

*Une usure prématurée du patrimoine affermé est à craindre au regard des taux d'utilisation des systèmes de pompage durant la période.*

## 5.6 Données économiques

### 5.6.1 Les dégrèvements

Les dégrèvements de la redevance assainissement en cas de fuite d'eau potable sur les installations après compteur sont réalisés dans deux cas :

- par application de la loi Warsmann (Décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite loi Warsmann, codifié à l'article L.2224-12-4 du CGCT), qui dégrève la part assainissement de la totalité de la fuite lorsque cette dernière a conduit à un doublement ou plus de la consommation habituelle des locaux d'habitation ; ce type de dégrèvement est appliqué automatiquement par le distributeur d'eau ;
- par application de la « convention de gestion des demandes de dégrèvement de la redevance d'assainissement des eaux usées domestique à la suite de fuite », établie entre le SIBA et la SB2A ; les cas relevant de ce type de dégrèvement, non éligibles à la loi Warsmann, sont traités par ELOA, après avis du SIBA pour les demandes supérieures à 2 000 m<sup>3</sup>.

Le nombre de dégrèvements accordés et les volumes dégrévés en 2023 sont les suivants :

	total (Warsmann et non Warsmann)		dont convention SIBA	
<i>source</i>	<i>distributeurs d'eau</i>		<i>suivi ELOA *</i>	
Commune	nombre de dégrèvements accordés	volumes dégrévés (m3)	nombre de dégrèvements accordés	volumes dégrévés (m3)
ARCACHON	87	44 462	40	37 258
La TESTE DE BUCH	146	57 832	57	23 431
GUJAN-MESTRAS	256	88 735	122	52 558
LE TEICH	84	16 685	44	6 061
BIGANOS	57	57 422	6	15 629
AUDENGE	10	3 290	0	0
LANTON	32	16 562	1	2 648
ANDERNOS LES BAINS	111	61 975	0	0
ARES	53	12 250	0	0
LÈGE CAP FERRET	191	129 582	1	3 123
<b>2023</b>	<b>1 027</b>	<b>488 795</b>	<b>271</b>	<b>140 708</b>
<b>Rappel 2022</b>	<b>789</b>	<b>379 798</b>	<b>89</b>	<b>75 025</b>
<b>Rappel 2021</b>	<b>743</b>	<b>469 722</b>	<b>62</b>	<b>64 804</b>
<b>Rappel 2020</b>	<b>803</b>	<b>451 192</b>	<b>44</b>	<b>23 779</b>

nota \* : les distributeurs d'eau ne distinguant pas toujours les dégrèvements accordés en application de la convention SIBA, après traitement du dossier par ELOA, des autres dégrèvements qu'ils appliquent directement, leur décompte provient du suivi effectué par ELOA qui peut présenter un petit décalage temporel par rapport au traitement effectué par les distributeurs d'eau.

Nous constatons que les volumes dégrévés, qui ont fortement augmenté suite à la mise en œuvre de la loi Warsmann, semblent se stabiliser. Les délégataires de l'eau appliquent plus strictement la loi Warsmann entraînant plus de refus de dégrèvements qu'auparavant avec, pour conséquence, un transfert des dossiers vers ELOA, dont le nombre explose.

	2019	2020	2021	2022	2023
total volumes dégrévés (m3)	604 961	451 192	469 722	379 798	488 795
<i>dont convention SIBA</i>	<i>38 660</i>	<i>23 779</i>	<i>64 804</i>	<i>75 025</i>	<i>140 708</i>

Ils représentent, en 2023, 5,9 % des volumes domestiques assujettis.

### 5.6.2 Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]

La facturation de la redevance assainissement est effectuée par les distributeurs d'eau, qui en assurent le recouvrement avec celui de la partie eau potable, conformément aux conventions de facturation passées entre la SB2A et :

- SEEBAS (filiale dédiée de Veolia Eau) pour les communes de la COBAS (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras et Le Teich) ;
- Veolia Eau pour la commune de Biganos ;
- Suez (Lyonnaise des Eaux) pour les communes de Lanton et Arès
- Agur pour la commune de Lège-Cap Ferret, pour la commune d'Andernos-les-Bains depuis le 01/01/2022 et d'Audenge depuis le 01/01/2023.

Les distributeurs d'eau assurent le recouvrement par tous les moyens réglementaires dont ils disposent, allant de la relance simple à la fermeture du branchement.

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année n sur les factures émises au titre de l'année précédente (n-1). Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Sur la base des informations communiquées par les distributeurs d'eau chargés de la facturation, les taux sont les suivants :

2023	Veolia	Seebas	Suez	Agur	moyenne pondérée
Taux d'impayés *	0,55 %		0,65 %	2,19 %	<b>0,79%</b>

\* Montant des impayés au 31/12/2023 relatif aux factures émises en 2022 / montant total facturé en 2022 x 100

Rappel 2022 :

2022	Veolia	Seebas	Suez	Agur	moyenne pondérée
Taux d'impayés *	0,94 %		1,71 %	1,76 %	<b>1,10%</b>

\* Montant des impayés au 31/12/2022 relatif aux factures émises en 2021 / montant total facturé en 2021 x 100

Il est à noter une amélioration du montant impayé global entre 2022 et 2023. Les équipes Veolia ont embauché un chargé de recouvrement en 2023 permettant d'améliorer ce point.

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Les fermetures de branchements d'eau demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation.

### 5.6.3 Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]

Eloa ne facture pas directement les parts d'assainissement. La facturation est réalisée au travers de la facture d'eau potable selon le planning décrit plus haut.

Pour les délégataires de l'eau que sont, Veolia, Seebas, Suez et Agur, l'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau et d'assainissement est une priorité. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, pour accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées.
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, les délégataires participent au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après (sur la base des informations communiquées par les distributeurs d'eau chargés de la facturation assainissement) :

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après (sur la base des informations communiquées par les distributeurs d'eau chargés de la facturation assainissement) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	31	46	24	26	32
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	3 896,26 €	3995,02 €	999,83 €	2 564,66 €	1 288,56 €

2023	Veolia	Seebas	Suez	Agur	total
Nb de dossiers *	5	11	16	0	32
Montant en €	195,29 €	473,53 €	619,74 €	0,00 €	1 288,56 €

#### Rappel des données 2022 détaillées

2022	Veolia	Seebas	Suez	Agur	total
Nb de dossiers *	8	14	4	0	26
Montant en €	736,56 €	1 544,13 €	283,97 €	0,00 €	2 564,66 €

\* *Dossiers Fonds Solidarité Logement ; les montants comportent la part Délégataire (prime fixe et consommation) et la part Agence de l'Eau (Modernisation des Réseaux de Collecte)*

Ces éléments permettent au SIBA de calculer l'indicateur du décret **[P 207.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette de la redevance.

En complément des abandons réalisés par les distributeurs d'eau pour le compte de la SB2A, le montant non dépensé de la dotation annuelle est reversé par la SB2A au SIBA, conformément à l'article 9 du Contrat.

Pour l'année 2023, la dotation s'élève à 16 674,97 € (0,2049 € par abonné - 81 381 abonnés au 01/01/2023) ; un versement de 15 386,41 € sera effectué par la SB2A au SIBA en complément des € utilisés.

#### 5.6.4 La redevance au titre de la modernisation des réseaux de collecte

Selon les déclarations des délégataires de l'eau, les redevances déclarées pour la modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau, sont les suivantes :

Délégataires de l'Eau	Commune	Volume 2021 (m3)	Montant 2021 (euros)	Volume 2022 (m3)	Montant 2022 (euros)	Volume 2023 (m3)	Montant 2023 (euros)
SEEBAS	ARCACHON	1 191 450	297 872,82€	1 196 571	299 126,88 €	1 084 629	271 197,55 €
SEEBAS	LA TESTE DE BUCH	1 897 977	474 552,64€	1 882 194	470 523,91 €	1 705 495	426 447,40 €
SEEBAS	GUJAN-MESTRAS	1 172 443	293 137,71€	1 217 453	304 338,06 €	1 154 290	288 604,68 €
SEEBAS	LE TEICH	420 551	105 145,22€	455 186	113 784,72 €	405 433	101 367,80 €
Veolia	BIGANOS	482 078	120 525,05€	500 589	125 148,25 €	464 230	116 070,56 €
Suez	AUDENGE	204 857	56 356,00€	401 064	109 541,71 €	212 020	53 005,00 €
Suez	LANTON	264 166	72 661,72€	455 059	124 771,26 €	413 406	103 351,00 €
Suez	ANDERNOS LES BAINS	463 132	127 402,14€	1 093 340	278 774,75 €	979 090	244 772,50 €
Suez	ARES	248 279	68 290,62€	460 319	126 408,99 €	455 612	113 903,00 €
Agur	LÈGE-CAP FERRET	1 251 578	312 896,25€	1 222 829	305 707,25 €	1 347 265	336 816,25 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 596 511</b>	<b>1 928 840,17€</b>	<b>8 884 603</b>	<b>2 258 125,78 €</b>	<b>8 221 470</b>	<b>2 055 535,74 €</b>

Le prix unitaire de la redevance était de 0,25 euro/m<sup>3</sup> pour l'année 2023.

Les volumes fournis par Suez en 2021 ne sont pas cohérents. Une erreur de comptabilisation a eu lieu de leur part. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif.



# 6.

INDICATEURS  
FINANCIERS





Ce chapitre présente l'évolution économique du contrat au travers de l'analyse du Compte d'Exploitation Conventionnel (CEC) et du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

## 6.1 Le Compte d'Exploitation Conventionnel (CEC)

### 6.1.1 Les charges d'exploitation

Le compte d'exploitation est présenté en suivant le modèle du compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat, afin de permettre une analyse comparée d'année en année.

Toutefois, certains postes de détail du compte d'exploitation prévisionnel peuvent avoir été imputés sur les différents axes avec une clé de répartition différente de celle du compte prévisionnel, et dans ce cas la comparaison avec le prévisionnel doit se faire sur l'ensemble des lignes de même nature (personnel, matériel, ...).

Le tableau suivant donne les montants, en euros, des réalisations 2023 comparées à celles de 2022 par secteur d'activité.

Les lignes avec les écarts les plus importants sont commentées dans la case "Commentaires" du tableau ci-dessous. Globalement, une rigueur plus importante de tous les agents dans l'utilisation des codes analytiques et notamment dans l'imputation des heures de travail permet d'obtenir un bilan d'exercice plus précis dans le détail de chaque secteur que ce soit le réseau, les usines ou les postes de pompage. Un effort reste encore à mener sur la différenciation des charges de curage qui sont parfois imputées au réseau ou postes de manière erronée.

La comparaison avec les hypothèses du Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) est donnée en annexe de ce document.

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Variation €	Variation %	Commentaires
<b>Réseau de collecte, ouvrages particuliers et branchements</b>	<b>1 410 514 €</b>	<b>990 026 €</b>	<b>1 314 940 €</b>	<b>324 914</b>	<b>32,8%</b>	
Personnel	333 469 €	380 553 €	564 398 €	183 845	48,3%	Imputation des heures supplémentaires réalisées pendant les intempéries
Energie électrique + Fuel + Gaz	0 €	0 €	0 €	0		
Produits de traitement	0 €	0 €	0 €	0		
Sous traitance curage	466 767 €	7 653 €	0 €	-7 653	-100,0%	
Sous traitance autres	337 054 €	380 666 €	391 636 €	10 970	2,9%	
Evacuation des sous-produits	71 849 €	76 640 €	0 €	-76 640	-100,0%	Evacuation de tous nos sous-produits de curage sur la STEP de Biganos et non à la SEDE
Analyses	0 €	683 €	0 €	-683	-100,0%	
Achats de matières, fournitures & services	96 755 €	63 387 €	156 194 €	92 807	146,4%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	92 048 €	70 662 €	189 842 €	119 180	168,7%	
autres charges	12 571 €	9 782 €	12 870 €	3 088	31,6%	
<b>Les postes de pompage</b>	<b>1 532 671 €</b>	<b>2 105 555 €</b>	<b>2 299 739 €</b>	<b>194 183 €</b>	<b>9,2%</b>	
Personnel	499 542 €	757 162 €	800 470 €	43 308 €	5,7%	
Energie électrique + Fuel + Gaz	603 068 €	520 537 €	748 706 €	228 170 €	43,8%	Augmentation générale commentée plus bas
Produits de traitement	156 299 €	272 948 €	252 161 €	-20 787 €	-7,6%	Malgré une augmentation du coût unitaire du nitrate de calcium, le coût global est maîtrisé en 2023
Sous traitance curage	87 071 €	272 867 €	208 754 €	-64 112 €	-23,5%	Poursuite de l'internalisation curage
Sous traitance autres	14 294 €	56 224 €	44 488 €	-11 737 €	-20,9%	
Evacuation des sous-produits	28 554 €	17 022 €	16 575 €	-448 €	-2,6%	
Analyses	0 €	265 €	0 €	-265 €	-100,0%	
Achats de matières, fournitures & services	52 627 €	52 159 €	39 119 €	-13 040 €	-25,0%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	69 106 €	121 393 €	167 095 €	45 702 €	37,6%	
autres charges	22 109 €	34 979 €	22 371 €	-12 608 €	-36,0%	

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Variation €	Variation %	Commentaires
<b>Station d'épuration BIGANOS</b>	<b>1 528 942 €</b>	<b>1 593 053 €</b>	<b>1 965 930 €</b>	<b>372 877 €</b>	<b>23,4%</b>	
Personnel	343 794 €	384 655 €	418 631 €	33 976 €	8,8%	
Energie électrique + Fuel + Gaz	355 440 €	351 929 €	343 429 €	-8 500 €	-2,4%	Augmentation générale mais arrêt gaz naturel au dernier trimestre
Produits de traitement	324 824 €	321 451 €	406 074 €	84 622 €	26,3%	Inflation coûts unitaires
Sous traitance curage	12 186 €	47 178 €	27 143 €	-20 035 €	-42,5%	Recours à SODI pour le nettoyage des STEP
Sous traitance autres	35 681 €	8 758 €	17 985 €	9 226 €	105,3%	
Evacuation des sous-produits	267 621 €	317 017 €	331 478 €	14 460 €	4,6%	Arrêt sécheur en octobre 2023
Analyses	39 414 €	36 637 €	39 049 €	2 412 €	6,6%	
Achats de matières, fournitures & services	66 866 €	62 833 €	89 210 €	26 377 €	42,0%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	44 732 €	55 006 €	77 381 €	22 375 €	40,7%	
autres charges	38 384 €	7 588 €	215 552 €	207 964 €	2740,7%	Provision du sinistre chaudière (200 k€)
<b>Station d'épuration LA TESTE DE BUCH</b>	<b>1 896 953 €</b>	<b>2 029 152 €</b>	<b>2 470 529 €</b>	<b>441 377 €</b>	<b>21,8%</b>	
Personnel	506 903 €	512 076 €	451 240 €	-60 836 €	-11,9%	
Energie électrique + Fuel + Gaz	288 855 €	256 403 €	699 679 €	443 276 €	172,9%	Augmentation générale commentée plus bas
Produits de traitement	449 511 €	643 440 €	769 481 €	126 041 €	19,6%	Forte augmentation avec notamment le coût du coagulant + maintien qualité rejet et coûts des CAG sur la méthanisation qui n'avaient pas été changés avant.
Sous traitance curage	52 119 €	66 036 €	77 209 €	11 173 €	16,9%	Recours à SODI pour le nettoyage des STEP
Sous traitance autres	27 196 €	6 028 €	13 231 €	7 203 €	119,5%	
Evacuation des sous-produits	335 513 €	192 834 €	231 066 €	38 232 €	19,8%	Fonctionnement du sécheur toute l'année
Analyses	30 794 €	39 841 €	38 631 €	-1 210 €	-3,0%	
Achats de matières, fournitures & services	91 486 €	101 353 €	82 985 €	-18 368 €	-18,1%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	72 967 €	84 041 €	87 723 €	3 682 €	4,4%	
autres charges	41 609 €	127 099 €	19 283 €	-107 816 €	-84,8%	

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Variation €	Variation %	Commentaires
<b>Station d'épuration CAZAUX</b>	<b>65 204 €</b>	<b>126 561 €</b>	<b>196 191 €</b>	<b>69 630 €</b>	<b>55,0%</b>	
Personnel	3 464 €	58 639 €	89 680 €	31 040 €	52,9%	Imputation d'un ETP à temps complet sur la STEP (suivi travaux)
Energie électrique + Fuel + Gaz	13 422 €	13 380 €	41 125 €	27 745 €	207,4%	Augmentation générale commentée plus bas
Produits de traitement	3 241 €	5 311 €	14 064 €	8 753 €	164,8%	Inflation + Désinfection
Sous traitance curage	3 127 €	8 878 €	1 674 €	-7 204 €	-81,1%	
Sous traitance autres	5 791 €	2 667 €	1 198 €	-1 469 €	-55,1%	
Evacuation des sous-produits	28 329 €	19 133 €	26 672 €	7 539 €	39,4%	
Analyses	5 464 €	2 090 €	5 142 €	3 053 €	146,1%	
Achats de matières, fournitures & services	654 €	1 771 €	57 €	-1 714 €	-96,8%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	1 711 €	13 305 €	16 578 €	3 274 €	24,6%	
autres charges	0 €	1 387 €	0 €	-1 387 €	-100,0%	
<b>WHARF</b>	<b>65 764 €</b>	<b>86 699 €</b>	<b>484 531 €</b>	<b>397 832 €</b>	<b>458,9%</b>	
Personnel	38 155 €	47 047 €	43 991 €	-3 056 €	-6,5%	Imputation d'un ETP à temps complet sur le suivi du Wharf
Energie électrique + Fuel + Gaz	852 €	0 €	0 €	0 €	!	
Produits de traitement	0 €	0 €	0 €	0 €	!	
Sous traitance curage	0 €	0 €	0 €	0 €		
Sous traitance autres	8 775 €	6 436 €	410 135 €	403 699 €	6273,0%	Peinture
Evacuation des sous-produits	0 €	0 €	0 €	0 €	!	
Analyses	0 €	265 €	0 €	-265 €	-100,0%	
Achats de matières, fournitures & services	7 165 €	8 383 €	2 388 €	-5 995 €	-71,5%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	4 130 €	6 971 €	10 247 €	3 276 €	47,0%	
autres charges	6 687 €	17 598 €	17 771 €	173 €	1,0%	

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Variation €	Variation %	Commentaires
<b>Bassins de stockage</b>	<b>69 071 €</b>	<b>26 970 €</b>	<b>4 602 €</b>	<b>-22 368 €</b>	<b>-82,9%</b>	
Personnel	42 362 €	0 €	995 €	995 €	#DIV/0!	
Energie électrique + Fuel + Gaz	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Produits de traitement	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Sous traitance curage	5 300 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Sous traitance autres	18 629 €	13 009 €	3 420 €	-9 589 €	-73,7%	Nettoyage Balanos
Evacuation des sous-produits	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Analyses	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Achats de matières, fournitures & services	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Matériel (véhicules et engins de curage)	0 €	13 961 €	187 €	-13 774 €	-98,7%	
autres charges	2 780 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
<b>Autres charges</b>	<b>3 325 864 €</b>	<b>3 380 302 €</b>	<b>3 869 246 €</b>	<b>488 944 €</b>	<b>14,5%</b>	
Frais liés à l'informatique	258 307 €	263 261 €	300 410 €	37 149 €	14,1%	
Sous traitance liée à l'entretien non technique	34 161 €	31 679 €	34 773 €	3 094 €	9,8%	
Frais de poste et de télécommunication	86 604 €	91 700 €	79 638 €	-12 062 €	-13,2%	
Personnel et interimaire	529 752 €	593 521 €	663 265 €	69 744 €	11,8%	
Gestion de la clientèle	462 622 €	410 099 €	234 953 €	-175 146 €	-42,7%	Pour rappel les charges liées au personnel du Pôle Clientèle Conformité se retrouvent sur cette ligne.
Achats de matières, fournitures & services	97 186 €	95 625 €	96 413 €	788 €	0,8%	
Impôts, taxes et versements assimilés	57 203 €	77 400 €	70 053 €	-7 347 €	-9,5%	
Locaux et assurances	192 075 €	229 846 €	293 902 €	64 056 €	27,9%	
Véhicules et Déplacements	164 299 €	123 236 €	52 425 €	-70 811 €	-57,5%	
Amortissements liés au domaine concédé	185 736 €	433 379 €	550 437 €	117 058 €	27,0%	Amortissement des investissements 2021 (UV, SIG, hydrocureurs...)
Amortissements liés au domaine privé	32 462 €	39 949 €	55 381 €	15 432 €	38,6%	

Convention Assistance VEOLIA	283 150 €	300 396 €	341 993 €	41 597 €	13,8%	
charges financières	17 064 €	-9 212 €	172 466 €	181 677 €	-1972,2%	
Charges contractuelles (pénalités contractuelles)	82 000 €	234 200 €	252 068 €	17 868 €	7,6%	
Dépenses au profit du personnel	161 248 €	158 346 €	149 100 €	-9 246 €	-5,8%	
Dotation FSL	16 520 €	16 784 €	16 675 €	-109 €	-0,6%	
Abandons de créances (Non valeurs)	-244 €	25 669 €	38 155 €	12 487 €	48,6%	
Frais généraux + honoraires (yc CAC)	93 587 €	43 488 €	121 551 €	78 063 €	179,5%	
Frais de facturation par LDE/Agur/veolia	283 332 €	288 249 €	355 045 €	66 796 €	23,2%	
Autres charges	288 799 €	-67 313 €	-9 456 €	57 856 €	-86,0%	

Dans le tableau suivant, les charges sont agglomérées par type de charges tout secteur d'activité confondu.

Globalement, les charges d'exploitation augmentent de 20 % entre 2022 et 2023 :

- le personnel d'exploitation a pesé 11 % de plus qu'en 2022 (soit 230 k€) avec une augmentation qui va de pair sur les véhicules ;
- le poste énergie a bondi de près de 60% (+ 690 k€) expliqué par une augmentation très forte des coûts unitaires, une météo défavorable entraînant de fortes consommations et un arrêt du dispositif ARENH ;
- le poste produits de traitement augmente de 16 % pour 200 k€ malgré une maîtrise de la consommation (effet mécanique du prix unitaire) ;
- les 2 événements d'exploitation que sont le sinistre de la chaudière de la STEP de Biganos et le démarrage des travaux de peinture du Wharf sont venus alourdir les charges de respectivement 200 k€ et 450 k€.

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Variation €	Variation %	Commentaires
<b>sous-totaux exploitation hors autres charges</b>	<b>6 569 119 €</b>	<b>6 958 016 €</b>	<b>8 736 462 €</b>	<b>1 778 446 €</b>	<b>25,6%</b>	
dont personnel exploitation	1 767 688 €	2 140 132 €	2 369 404 €	229 272 €	10,7%	
dont énergie (électricité, fuel, gaz)	1 261 637 €	1 142 249 €	1 832 939 €	690 690 €	60,5%	
dont produits de traitement	933 877 €	1 243 150 €	1 441 780 €	198 630 €	16,0%	
dont sous-traitance curage	626 570 €	402 612 €	314 781 €	-87 831 €	-21,8%	
dont sous-traitance autres	447 420 €	473 788 €	882 092 €	408 304 €	86,2%	
dont évacuation des sous-produits	731 867 €	622 647 €	605 790 €	-16 857 €	-2,7%	
dont analyses	75 673 €	79 780 €	82 823 €	3 043 €	3,8%	
dont achats de matières, fournitures & services	315 553 €	289 887 €	369 953 €	80 066 €	27,6%	
dont matériel (véhicules et engins de curage)	284 694 €	365 339 €	549 052 €	183 713 €	50,3%	
dont autres charges	124 140 €	198 433 €	287 848 €	89 414 €	45,1%	
<b>autres charges</b>	<b>2 505 215 €</b>	<b>2 492 861 €</b>	<b>2 905 087 €</b>	<b>412 226 €</b>	<b>16,5%</b>	
informatique, télécoms, clientèle	807 533 €	765 060 €	615 001 €	-150 059 €	-19,6%	
abandon de créances yc FSL	-244 €	25 669 €	38 155 €	12 487 €	48,6%	
frais facturation distributeurs d'eau	283 332 €	288 249 €	355 045 €	66 796 €	23,2%	
amortissements domaine concedé	185 736 €	433 379 €	550 437 €	117 058 €	27,0%	
convention d'assistance Veolia	283 150 €	300 396 €	341 993 €	41 597 €	13,8%	
autres frais généraux	945 708 €	680 108 €	1 004 456 €	324 348 €	47,7%	
<b>charges mixtes</b>	<b>820 649 €</b>	<b>887 441 €</b>	<b>964 160 €</b>	<b>76 719 €</b>	<b>8,6%</b>	
personnel (y compris dépenses au profit du)	691 001 €	751 867 €	812 365 €	60 498 €	8,0%	
achats de matières, fournitures & services	97 186 €	95 625 €	96 413 €	788 €	0,8%	
matériel (y compris amortissements domaine privé)	32 462 €	39 949 €	55 381 €	15 432 €	38,6%	

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2032 (CEC)	Variation €	Variation %	Commentaires
<b>Total CHARGES D'EXPLOITATION</b>	9 894 984 €	10 338 318 €	12 605 708 €	2 267 390 €	21,9%	
Renouvellement	1 002 057 €	1 035 025 €	1 110 580 €	75 555 €	7,3%	
Compte recherche et développement	100 000 €	103 290 €	110 830 €	7 540 €	7,3%	
<b>TOTAL CHARGES hors Travaux</b>	10 997 041 €	11 476 633 €	13 827 118 €	2 350 485 €	20,5%	
Charges liés aux Travaux attribués à Titre Exclusif	2 051 750 €	1 530 123 €	1 904 940 €	374 817 €	24,5%	
<b>TOTAL CHARGES</b>	13 048 791 €	13 006 756 €	15 732 058 €	2 725 302 €	21,0%	

Globalement les charges sont en très forte augmentation entre les 2 exercices que ce soit au niveau des travaux ou de l'exploitation.

Il faut noter une augmentation via le coefficient d'actualisation de 7,3% entre 2022 et 2023. Néanmoins, cette augmentation également visible sur les recettes ne compense pas et aggrave le résultat.

## 6.1.2 Les produits d'exploitation

### Recettes des produits domestiques

Les recettes du service sont principalement dues à la facturation de la part assainissement délégataire et collectivité des usagers au travers de leur facturation d'eau (cf tarifs au paragraphe 1.6.2 du présent rapport).

Les recettes sont présentées par type de produit (abonnement et consommation) et par délégataire de l'eau pour Eloa d'une part et le SIBA d'autre part.

Les recettes de l'année n sont la somme des recettes perçues directement l'année n par le reversement des produits facturés et des recettes estimées des produits à venir dans l'année n+1 pour le compte de l'année n. Le détail entre les produits facturés et les produits à venir est donné en annexe de ce rapport.

La présentation du chiffre d'affaires reste théorique et est décorrélée des sommes reversées à la collectivité qui sont uniquement fonction des montants perçus au niveau bancaire par Eloa pour le compte du SIBA (reversement à m+4 au SIBA après facturation par le délégataire de l'eau).

#### Primes fixes

Dans ce premier tableau sont présentées, les recettes liées à la perception de la part fixe (abonnement) pour le délégataire (6,48 € HT/semestre) et la collectivité (22,07 € HT/semestre).

Les données ont été renseignées à partir des montants enregistrés en comptabilité. Les nombres d'abonnement ont été calculés théoriquement en divisant par le coût unitaire d'un abonnement dans un souci de contrôle de cohérence.

	ELOA			SIBA	
	nombre	montant		nombre	montant
Délégataires					
Veolia Eau	124 635	807 635 €	124 635	2 750 694 €	
SUEZ	20 736	134 321 €	20 736	457 644 €	
AGUR	51 120	331 232 €	51 120	1 128 218 €	
<b>Abonnement</b>	<b>196 491</b>	<b>1 273 188 €</b>	<b>196 491</b>	<b>4 336 556 €</b>	
autres		-236 248 €		236 248 €	
<b>Total Abonnement</b>	<b>196 491</b>	<b>1 036 940 €</b>	<b>196 491</b>	<b>4 572 803 €</b>	

#### Consommation

Dans ce second tableau sont présentées, les recettes liées à la perception de la part variable (consommation) pour le délégataire (0,975 € HT/m3) et la collectivité (0,5250 € HT/m3).

Les données ont été renseignées à partir des montants enregistrés en comptabilité ainsi que des volumes comptabilisés. Dans un souci de contrôle de cohérence, une division est réalisée pour vérifier le prix unitaire. Cela est plus aisé sur la part délégataire, le tarif du SIBA étant progressif.

	ELOA			SIBA	
Délégataires	volumes	montant		volumes	montant
Veolia Eau	4 943 164	4 819 585 €		4 943 164	2 776 081 €
SUEZ	868 959	847 235 €		868 959	488 007 €
AGUR	2 444 374	2 383 265 €		2 444 374	1 372 760 €
<b>Consommation</b>	<b>8 256 497</b>	<b>8 050 084 €</b>		<b>8 256 497</b>	<b>4 636 849 €</b>
autres					
<b>Total Consommation</b>	<b>8 256 497</b>	<b>8 050 084 €</b>		<b>8 256 497</b>	<b>4 636 849 €</b>

### Total des recettes domestiques

	ELOA				SIBA		
Délégataires	2021	2022	2023		2021	2022	2023
Veolia Eau	5 285 443 €	5 621 949 €	5 627 219 €		5 423 844 €	5 737 949 €	5 526 774 €
SUEZ	2 163 273 €	2 231 680 €	981 556 €		2 219 904 €	2 280 499 €	945 651 €
AGUR	1 285 699 €	1 229 333 €	2 714 497 €		1 438 856 €	1 148 457 €	2 500 979 €
Autres	-165 562 €	-213 792 €	-236 248 €		219 187 €	213 792 €	236 248 €
<b>Total Produits domestiques</b>	<b>8 568 853 €</b>	<b>8 869 170 €</b>	<b>9 087 024 €</b>		<b>9 301 791 €</b>	<b>9 380 697 €</b>	<b>9 209 652 €</b>

Pour mémoire les recettes du délégataire Eloa sont composées à 10% environ par les abonnements et 90% par la consommation des usagers. Le SIBA, quant à lui, a sa recette répartie comme suit : 45% par les abonnements et 55% par les consommations.

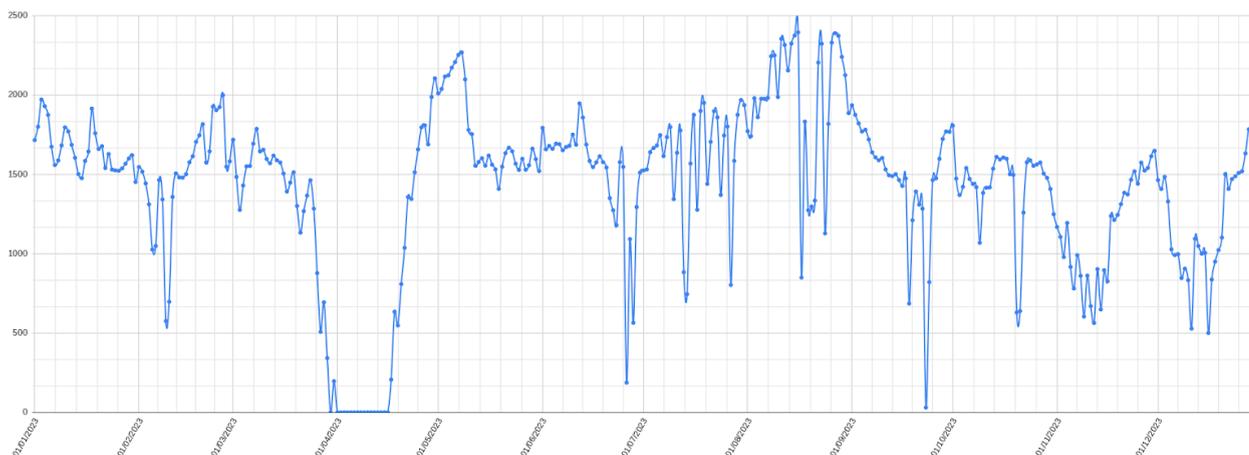
L'effet d'augmentation du coefficient d'actualisation de +7,3% sur le tarif entre 2022 et 2023 amène une compensation de la baisse des volumes et une augmentation globale de 200 k€ des recettes domestiques.

Le SIBA n'ayant pas modifié ses tarifs, il affiche une baisse de 1,9% entre les 2 exercices. En neutralisant l'augmentation du coefficient k1, nous retrouvons une tendance baissière pour les 2 parties avec (-4,4% pour ELOA).

## Recettes liées à la vente de Biogaz

Depuis le 17/02/2021, la méthanisation de la station d'épuration de la Teste de Buch produit du Biométhane qui est injecté sur le réseau de Gaz de Ville. Les produits de cette vente sont partagés pour moitié entre le SIBA et le Délégué.

Volume journalier en Nm3 de biométhane livré à GRDF - Année 2023



L'injection en biométhane est en légère augmentation depuis le démarrage du contrat avec une valeur linéaire de 60 Nm3/h environ.

Le contrat de rachat de biométhane conclu entre le SIBA et Gaz de Bordeaux en mars 2020 donne lieu à une facturation mensuelle du Délégué. Le reversement de sa part au SIBA est effectué mensuellement conformément à l'article 72 du contrat de DSP.

Il est à noter qu'un avenant au contrat de rachat a été signé en juillet 2023 suite à une modification de la réglementation. Le tarif de rachat est maintenant actualisé 2 fois au 01 janvier et au 01 juillet de chaque année. Le tarif est passé de 0,160480 €/kWh PCS au 1er semestre 2023 à 0,182060 €/kWh/PCS au 2e semestre 2023 soit une augmentation de 13,5%.

	2021	2022	2023	n/n-1	
Production en biométhane (Nm3)	444 825	533 464	522 850	-10 614	-2,0%
Production en biométhane (kWh PCS)	4 833 059	5 848 521	5 722 453	-126 068	-2,2%
Production Biométhane	681 107,07 €	860 829,28 €	979 864,08 €	119 034,80€	13,8%
Garanties d'origine	9 666,12 €	11 697,04 €	11 444, 91 €	-252,13€	-2,2%
Montant total facturé ( € HT)	690 773,19 €	872 526,32 €	991 308,99 €	118 782,67€	13,6%

On observe une production légèrement inférieure entre les années 2022 et 2023. L'année 2023 a été marquée par un arrêt de l'installation au mois d'avril 2023 afin de réaliser des travaux de reprise sur le génie civil du méthaniseur et les intempéries au dernier trimestre perturbant la production de biométhane.

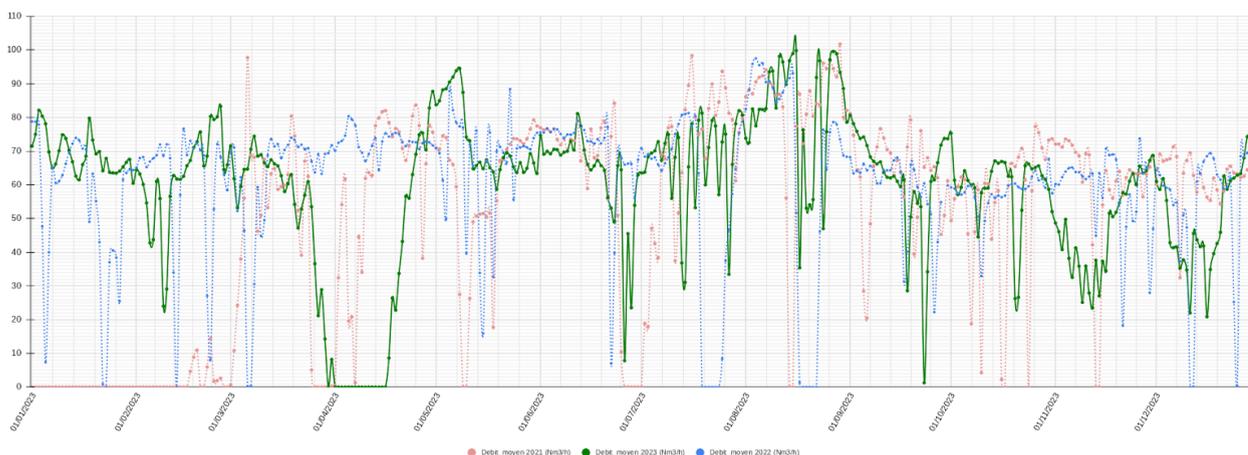
Cette baisse est compensée par une augmentation du tarif revente permettant de facturer 13,6% de plus qu'en 2022.

Date	Qté injectée en milliers de kWh	Coefficient L	Coût unitaire	MT FACT HT 2023	MT FACT HT 2022	MT FACT HT 2021
Facture de Janvier 2023	562,788	1,13582	160,480	90 316,22 €	63 265,31 €	
Facture des Garanties d'Origine Janvier 2023	562,788	1,00000	2,000	1 125,58 €	874,12 €	
Facture de février 2023	458,125	1,13582	160,480	73 519,90 €	63 662,80 €	
Facture des Garanties d'Origine FÉVRIER 2023	458,125	1,00000	2,000	916,25 €	879,61 €	
Facture de MARS 2023	438,840	1,13582	160,480	70 425,04 €	71 698,85 €	
Facture des Garanties d'Origine MARS 2023	438,840	1,00000	2,000	877,68 €	990,64 €	
Facture de avril 2023	203,097	1,13582	160,480	32 593,01 €	83 217,49 €	
Facture des Garanties d'Origine avril 2023	203,097	1,00000	2,000	406,19 €	1 149,79 €	
Facture de mai 2023	595,628	1,13582	160,480	95 586,38 €	78 295,49 €	
Facture des Garanties d'Origine avril 2023	595,628	1,00000	2,000	1 191,26 €	1 081,79 €	
Facture de JUIN 2023	494,898	1,13582	160,480	79 421,23 €	79 348,12 €	
Facture des Garanties d'Origine JUIN 2023	494,898	1,00000	2,000	989,80 €	1 096,33 €	
Facture de JUILLET 2023	544,902	1,13582	182,060	99 204,86 €	63 358,67 €	
Facture des Garanties d'Origine JUILLET 2023	544,902	1,00000	2,000	1 089,80 €	875,42 €	
Facture de AOÛT 2023	664,445	1,13582	182,060	118 421,00 €	77 407,09 €	
Facture des Garanties d'Origine août 2023	664,445	1,00000	2,000	1 328,89 €	1 069,53 €	
Facture de SEPTEMBRE 2023	484,314	1,13582	182,060	88 174,21 €	66 929,79 €	
Facture des Garanties d'Origine septembre 2023	484,314	1,00000	2,000	968,63 €	924,76 €	
Facture de OCTOBRE 2023	484,079	1,13582	182,060	88 131,42 €	68 267,00 €	
Facture des Garanties d'Origine octobre 2023	484,079	1,00000	2,000	968,16 €	943,24 €	

Date	Qté injectée en milliers de kWh	Coefficient L	Coût unitaire	MT FACT HT 2023	MT FACT HT 2022	MT FACT HT 2021
Facture de NOVEMBRE 2023	373,158	1,13582	182,060	67 937,15 €	73 809,89 €	
Facture des Garanties d'Origine novembre 2023	373,158	1,00000	2,000	746,32 €	919,86 €	
Facture de décembre 2023	418,179	1,13582	182,060	76 133,67 €	71 568,78 €	
Facture des Garanties d'Origine décembre 2023	418,179	1,00000	2,000	836,36 €	891,93 €	
<b>Total Production</b>				<b>979 864,08 €</b>	<b>860 829,28 €</b>	<b>681 107,07 €</b>
<b>Total Garanties d'Origine</b>				<b>11 444,91 €</b>	<b>11 697,04 €</b>	<b>9 666,12 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>991 308,99 €</b>	<b>872 526,32 €</b>	<b>690 773,19 €</b>

La comparaison graphique journalière du biométhane produit entre 2023 (courbe verte), 2022 (courbe bleue) et 2021 (courbe rouge) est la suivante. On visualise les 2 incidents ayant fortement influer sur la production en biométhane de l'année 2023 explicité plus haut en avril, novembre et décembre.

Débit moyen horaire en Nm3 de biométhane livré à GRDF



### Conventions Spéciales de Déversement

Concernant la Convention Spéciale de Déversement de SKCP (article du contrat 76.4), les éléments de techniques et financiers sont présentés ci-dessous :

Concernant la Convention Spéciale de Déversement de SKCP (article du contrat 76.4), les éléments de techniques et financiers sont présentés ci-dessous :

	2021	2022	2023	Variation n/n-1	%
Assiette de facturation en m <sup>3</sup>	9 719 581	9 711 788	9 950 173	238 385	2,5%
Recette réelle ELOA en €	386 972,19 €	399 904,41 €	437 401,65 €	37 497,24€	9,4%
Recette réelle SIBA en €	659 199,99 €	679 147,43 €	700 206,15 €	21 058,72€	3,1%
Recette réelle Totale CSD en €	1 046 172,19 €	1 079 051,84 €	1 137 607,80 €	58 555,96€	5,4%
Montant bilan comptable ELOA €	382 662,09 €	396 032,41 €	432 536,54 €	36 504,13€	9,2%
Montant bilan comptable SIBA €	628 264,61 €	687 040,22 €	684 468,09 €	-2 572,13€	-0,4%
Montant bilan comptable en €	1 010 926,70 €	1 083 072,63 €	1 117 004,63 €	33 932,00€	3,1%

La clôture comptable s'effectuant fin novembre. Le montant dans le bilan comptable est différent de celui réellement facturé.

2023	Volume	MESi	DCOi	DBO5i	P (2023)	P (2022)
janvier	663 917	57	371	83	2,58	3,21
février	687 941	51	428	120	2,95	3,78
mars	834 173	62	449	123	3,16	3,77
avril	832 505	59	383	105	2,75	4,02
mai	861 766	56	426	124	3,01	3,98
juin	846 949	51	442	130	3,06	2,95
juillet	904 319	45	333	84	2,3	2,63
août	843 749	52	381	118	2,74	2,67
septembre	793 916	50	383	109	2,69	2,66
octobre	874 822	51	353	114	2,59	2,16
novembre	892 228	62	383	114	2,82	2,35
décembre	913 888	65	449	135	3,25	2,32
<b>Année</b>	<b>9 950 173</b>					<b>9 711 788</b>

Concernant les autres CSD, les montants mis en jeu sont moindres que celle concernant SKCP.

Deux nouvelles CSD ont été signées en 2023 : la Base Aérienne 120 et l'usine des Abatilles. Concernant la BA 120, cette CSD va de pair avec la mise en service de la station d'épuration de Cazaux II et la prise en charge des effluents bruts dans le réseau d'eaux usées via le poste de Tennis. Ainsi, une rémunération différente (prévue au contrat de DSP) a été mise en place en 2023 pour ELOA et le SIBA.

L'usine de Cabaret des Pins a rejeté beaucoup moins d'effluents en 2022 qu'en 2021 (162 167 m3 en 2022 contre 188 038 en 2021 (-15,9%)). Ce volume s'est maintenu en 2023 avec 163 639 m3 rejetés au réseau d'eaux usées.

Concernant la Brasserie MIRA, son assiette de facturation diminue depuis le début de la CSD avec 10 966 m<sup>3</sup> en 2021, 6 900 m<sup>3</sup> en 2022 et 5 389 m<sup>3</sup> en 2023. Pour rappel, depuis le 1er janvier 2022, une partie des effluents est désormais facturée au travers du compteur de ville. La forte variation provient d'une reprise de provision de 2022 en 2023 sur la consommation du 2e semestre 2022 qui avait été surévaluée.

Bilan Comptables	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Ecart	
	€ HT	€ HT	€ HT	€	%
<b>Déléataire</b>					
BA 120			45 869,60 €	45 869,60 €	
LIXOL	379,19 €	410,22 €	908,29 €	498,07€	121,4%
Cabaret des Pins (SEEBAS)	99 777,01 €	88 805,69 €	91 832,05 €	3 026,36€	3,4%
NANNI Industries	1 329,94 €	1 950,98 €	1 794,29 €	-156,69€	-8,0%
COBAN (lixiviats CET LCF)	7 051,70 €	7 589,50 €	4 096,26 €	-3 493,24€	-46,0%
COBAN (OM)	451,70 €	602,93 €	597,96 €	-4,97€	-0,8%
COBAN (CET Audenge)	1 595,70 €	2 057,33 €	2 380,26 €	322,93€	15,7%
COBAS (déchets verts)	506 €	534,76 €	573,59 €	38,83€	7,3%
MIRA	20 584,34 €	13 741,26 €	9 361,72 €	-4 379,54€	-31,9%
Les Abatilles			3 957,81 €	3 957,81€	-
<b>TOTAL DÉLÉGATAIRE</b>	<b>131 675,58 €</b>	<b>115 692,67 €</b>	<b>161 371,83 €</b>	<b>45 679,16€</b>	<b>39,5%</b>
<b>SIBA</b>					
BA 120	59 000 €	60 941,10 €	34 749,00€	-26 192,10€	-43,0%
LIXOL	496,65 €	282,64 €	695,14€	412,50€	145,9%
Cabaret des Pins (SEEBAS)	50 062,24 €	43 568,52 €	45 999,63€	2 431,11€	5,6%
NANNI Industries	2 282,80 €	1 644,53 €	1 390,55€	-253,98€	-15,4%
COBAN (lixiviats CET LCF)	6 599,14 €	6 793,02 €	3 350,18€	-3 442,84€	-50,7%
COBAN (OM)	374,14 €	498,64 €	457,14€	-41,50€	-8,3%
COBAN (CET Audenge)	1 538,14 €	1 911,64 €	2 059,38€	147,74€	7,7%
COBAS (déchets verts)	301,88 €	346,02 €	346,02€	0,00€	0,0%
MIRA	19 396,08 €	12 275,40 €	9 272,82€	-3 002,58€	-24,5%
Les Abatilles			3 232,32€	3 232,32€	-
<b>TOTAL SIBA</b>	<b>140 051,06 €</b>	<b>128 261,51 €</b>	<b>101 552,18€</b>	<b>-26 709,33€</b>	<b>-20,8%</b>

### Matières extérieures de vidange

Les matières de vidange sont reçues au niveau de la station d'épuration de Biganos. Un pont bascule permet de contrôler les tonnages de matière.

En 2023, les vidangeurs étaient :

- SARP SDO pour 259 m3;
- SARP OSIS (anciennement SUEZ) pour 199 m3 ;
- SANEO pour 524 m3 ;
- Garrigue & Cie pour 306 m3 (racheté par SANEO le 02/04/2023) ;
- Chassaing pour 18 m3 ;
- H2A pour 230 m3 ;
- C9 services pour 23 m3 ;
- WC Loc pour 90 m3.

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1	
<b>Tonnage (t)</b>	-	779,16	872,04	959,96	1301,37	341,41	35,6%
<b>Volume (m3)</b>	890	1016	1106	1222,4	1649	426,6	34,9%
<b>Coût unitaire (€/m3)</b>	15,90	16,28	16,40	16,94	18,18	1,24	7,3%
<b>Montant réel (€)</b>	14 154,56 €	16 536,42 €	18 138,40 €	20 707,46 €	29 978,22 €	9 270,76€	44,8%
<b>Montant bilan comptable (€)</b>	15 437,70 €	11 963,98 €	17 400,40 €	20 724,40 €	29 197,08 €	8 472,68€	40,9%

La clôture comptable s'effectuant fin novembre. Le montant dans le bilan comptable est différent de celui réellement facturé. L'écart est de -781,14 € en 2023.

### Tableau récapitulatif des produits SB2A

PRODUITS SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Variation €	Variation %
<b>Recettes des usagers domestiques</b>	<b>8 568 852 €</b>	<b>8 869 170 €</b>	<b>9 087 024 €</b>	<b>217 854 €</b>	<b>2,5%</b>
<i>dont abonnement</i>	909 022 €	948 896 €	1 036 940 €	88 044 €	9,3%
<i>dont consommation</i>	7 659 830 €	7 920 274 €	8 050 084 €	129 810 €	1,6%
<b>Recettes Biométhane</b>	345 387 €	436 263 €	495 655 €	59 391 €	13,6%
<b>Recettes CSD Smurfit</b>	382 662 €	396 032 €	432 537 €	36 505 €	9,2%
<b>Recettes CSD hors Smurfit</b>	131 676 €	115 693 €	161 372 €	45 679 €	39,5%
<b>Recettes matières de vidange</b>	17 400 €	20 724 €	29 215 €	8 491 €	41,0%
<b>Recettes Autres produits ass</b>	128 953 €	245 511 €	285 649 €	40 137 €	16,3%
<b>TOTAL PRODUITS hors Travaux</b>	<b>9 574 930 €</b>	<b>10 083 394 €</b>	<b>10 491 451 €</b>	<b>408 056 €</b>	<b>4,0%</b>
<b>Recettes des travaux à titre exclusifs</b>	2 143 923 €	1 394 949 €	1 450 614 €	55 665 €	4,0%
<b>TOTAL PRODUITS CEV</b>	<b>11 622 758 €</b>	<b>11 478 343 €</b>	<b>11 942 065 €</b>	<b>463 722 €</b>	<b>4,0%</b>

Nous retrouvons ici, en synthèse, les différents éléments commentés dans les paragraphes précédents :

- Augmentation de 2,5 % de la recette domestique conformément au coefficient d'actualisation annuelle entre 2022 et 2023 et la baisse de l'assiette volumétrique;
- Une bonne année pour le biométhane avec la répercussion de l'augmentation du tarif de revente ;
- Une recette pour les CSD en augmentation également avec notamment la prise en compte de la CSD de la BA120 pour 40 k€ ;
- les recettes liées aux travaux se stabilisent après une année 2021 record.

Globalement, les produits sont en augmentation de 460 k€. La volumétrie des recettes diminuent bien cependant car cette augmentation de 4% est en dessous de l'inflation du coefficient d'actualisation.

### Tableau récapitulatif des produits SIBA

Est présenté ci-dessous une reconstitution des produits assainissement du SIBA sans prise en compte de la prime à l'épuration qui n'entre pas en compte dans ce nouveau contrat (la perception étant directe pour le SIBA).

PRODUITS SIBA (euros)	2021	2022	2023	Variation €	Variation %
<b>Recettes des usagers domestiques</b>	<b>9 301 791 €</b>	<b>9 380 697 €</b>	<b>9 209 652 €</b>	<b>-171 045 €</b>	<b>-1,9%</b>
<i>dont abonnement</i>	4 495 138 €	4 472 817 €	4 572 803 €	99 986 €	2,2%
<i>dont consommation</i>	4 806 653 €	4 907 880 €	4 636 849 €	-271 031 €	-5,8%
<b>Recettes Biométhane</b>	345 387 €	436 263 €	495 654 €	59 391 €	12,0%
<b>Recettes CSD Smurfit</b>	628 265 €	687 040 €	684 468 €	-2 572 €	-0,4%
<b>Recettes CSD hors Smurfit</b>	140 051 €	128 262 €	101 552 €	-26 709 €	-26,3%
<b>TOTAL PRODUITS SIBA</b>	<b>10 415 493 €</b>	<b>10 632 262 €</b>	<b>10 491 327 €</b>	<b>-140 935 €</b>	<b>-1,3%</b>

Comme pour son délégataire, nous retrouvons ici les variations commentées auparavant pour le SIBA :

- les recettes domestiques baissent de 1,9 % ;
- le biométhane profite de l'avenant tarifaire ;
- la modification de la CSD BA 120 vient impacter le résultat des CSD.

Soit des recettes globales en baisse de 140 k€ soit 1,3%.

### Tableau récapitulatif des reversements au SIBA

Le délégataire reverse tous les 5 de mois les produits perçus pour le compte du SIBA auprès des délégataires de l'eau. Le reversement s'effectue à m+4. Par exemple, les produits facturés par le délégataire de l'eau en janvier sont reversés à la SB2A en mars qui les reverse au SIBA en mai.

Le détail mois par mois des reversements est donné en annexe de ce document.

Période				Année Civile 2021 (reversements au 05/05/2021 au 05/12/2021 inclus)	Année Civile 2022 (reversements au 05/01/2022 au 05/12/2022 inclus)	Année Civile 2023 (reversements du 05/01/2023 au 05/12/2023 inclus)
Montant Produits Domestiques par Délégataires	AGUR	Lege - Cap Ferret	Facturation	311 201,49 €	1 061 797,75 €	1 335 359,55 €
		Andernos les Bains	Facturation	-	-	1 207 327,55 €
		Audenge	Facturation	-	-	151 376,38 €
	SUEZ	Andernos les Bains	Facturation	677 991,75 €	399 114,82 €	16 082,06 €
		Audenge	Facturation	284 668,70 €	408 993,97 €	148 446,06 €
		Arès	Facturation	350 725,38 €	513 058,83 €	551 787,59 €
		Lanton	Facturation	345 306,50 €	226 683,09 €	689 324,74 €
	VEOLIA	Biganos	Facturation	234 693,17 €	501 446,31 €	524 848,99 €
			Acompte	59 765,74 €	-32 253,82 €	1 800,44 €
	SEEBAS	Arcachon	Facturation	1 033 418,69 €	1 515 516,79 €	1 505 965,54 €
		La Teste de Buch	Facturation	1 295 171,65 €	2 005 002,87 €	1 905 252,81 €
		Gujan Mestras	Facturation	888 219,34 €	1 318 227,01 €	1 286 084,72 €
		Le Teich	Facturation	286 540,65 €	458 548,26 €	468 597,03 €
			Acompte	763 584,96 €	-424 756,84 €	-30 950,08 €
	Montant Produits Domestiques total HT hors acompte				<b>5 707 937,32 €</b>	<b>8 408 389,70 €</b>
<b>Montant Produits Domestiques total HT</b>				<b>6 531 288,02 €</b>	<b>7 951 379,04 €</b>	<b>9 761 303,38 €</b>
CSD	SKCP	Mensuel		367 965,66 €	718 946,46 €	659 568,08 €
	Cabaret des Pins	Trimestriel		24 147,76 €	41 225,14 €	50 384,24 €
	BA 120	Semestriel		29 500,00 €	59 970,55 €	48 595,05 €
	Nanni	Semestriel		1 141,40 €	2 686,18 €	1 382,25 €
	Lixol	Semestriel		406,85 €	90,13 €	849,21 €
	COBAN CET Audenge	Annuel		0,00 €	2 701,46 €	1 845,24 €
	MIRA	Semestriel		0,00 €	22 411,78 €	8 422,07 €
	COBAN CET LCF	Semestriel		0,00 €	8 734,05 €	4 907,26 €
	COBAN OM LCF	Annuel		0,00 €	509,43 €	437,22 €
	COBAS Déchets verts	Annuel		0,00 €	301,88 €	301,88 €
	Les Abatilles	Semestriel				1 635,25 €
<b>Montant Produits CSD total HT</b>				<b>423 161,67 €</b>	<b>857 577,06 €</b>	<b>778 327,75 €</b>
<b>Biométhane</b>				<b>163 354,55 €</b>	<b>436 929,26 €</b>	<b>455 197,55 €</b>
<b>Abonnés sans branchements d'eau</b>				<b>0,00 €</b>	<b>15 810,47 €</b>	<b>15 353,52 €</b>
<b>Montant total HT reversé</b>				<b>7 117 804,24 €</b>	<b>9 055 425,96 €</b>	<b>11 010 182,20 €</b>

### 6.1.3 Le résultat d'exploitation

Le résultat 2023 est déficitaire tout comme celui des deux premiers exercices avec une aggravation du résultat de plus de 2M€.

Le contexte fortement inflationniste sur les coûts de l'énergie et des produits chimiques ont fortement impactés le délégataire en 2023. De plus, les incidents d'exploitation que sont les conséquences du dossier amiante, l'incendie de la chaudière de Biganos et les intempéries de fin d'année sont venus aggraver les charges. Le déséquilibre financier est maintenant très accentué.

RÉSULTAT SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Variation n/n-1 €	Variation n/n-1 %
<b>CHARGES</b>	13 048 791 €	13 006 756 €	15 732 058 €	2 725 302 €	21,0%
<b>PRODUITS</b>	11 622 758 €	11 478 343 €	11 942 065 €	463 722 €	4,0%
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE BRUT</b>	-1 426 033 €	-1 528 413 €	-3 789 993 €	-2 261 580 €	148,0%
<b>MARGE BRUTE</b>	-12,3%	-13,3%	-31,7%		
RÉSULTAT SB2A (euros)	CEP 2023 indexé	Réalisé 2023 (CEC)	Variation n/n-1 €	Variation n/n-1 %	
<b>CHARGES</b>	12 375 306	15 732 058 €	3 356 752 €	27,1%	
<b>PRODUITS</b>	12 542 022	11 942 065 €	-599 956 €	-4,8%	
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE BRUT</b>	166 716 €	-3 789 993 €	-3 956 708 €	2373,3%	
<b>MARGE BRUTE</b>	1,3%	-31,7%			

Il est tout d'abord à noter que le CEP 2023 initial du contrat a été indexé en utilisant le k1 uniformément sur toutes les lignes de comptes. Ce n'était pas le cas en 2022 où l'indexation avait été réalisée par type de dépenses.

Le CEP prévoyait un résultat du contrat à 170k€.

La baisse du volume domestique de plus de 5% est ici très notable à hauteur de 600 k€. Concernant, les charges, elles sont très en dessous de la réalité comptable.

Si nous détaillons l'exploitation et les travaux, on visualise le poids des travaux dans le résultat global de la société en 2023.

La sous-traitance des opérations en amiante pendant le 1er semestre 2023 a eu un coût très important pour la société. La baisse du nombre de branchements a compensé néanmoins une partie des pertes. Les autres chantiers sont à l'équilibre ou génèrent un résultat positif.

RESULTAT TRAVAUX SB2A (euros)	CEP 2023 indexé	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Variation n/n-1 €	Variation n/n-1 %
<b>CHARGES</b>	1 050 287 €	2 051 750 €	1 530 123 €	1 904 940 €	374 817 €	24,5%
<b>PRODUITS</b>	1 275 321 €	2 143 923 €	1 394 949 €	1 450 614 €	55 665 €	4,0%
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE BRUT</b>	225 034 €	92 173 €	-135 174 €	-454 326 €	-319 152 €	236,1%
<b>MARGE BRUTE</b>	17,6%	4,3%	-9,7%	-31,3%		

Le CEP prévoyait une marge travaux de l'ordre de 225 k€ soit 17,6%. Cette marge n'est pas atteignable au regard de la rentabilité observée sur chacun des types de chantiers (marge négative sur les branchements neufs et aux environ de 8% pour le reste des chantiers UOC, UOT et AOV).

Les charges d'exploitation se sont fortement dégradées de plus de 2M€.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION SB2A (euros)	CEP 2023 indexé	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Variation n/n-1 €	Variation n/n-1 %
<b>CHARGES</b>	11 325 019 €	10 997 041 €	11 476 633 €	13 827 118 €	2 350 485 €	20,5%
<b>PRODUITS</b>	11 266 701 €	9 478 835 €	10 083 394 €	10 491 451 €	408 057 €	4,0%
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE BRUT</b>	-58 318 €	-1 518 206 €	-1 393 239 €	-3 335 667 €	-1 942 428 €	139,4%
<b>MARGE BRUTE</b>	-0,5%	-16,0%	-13,8%	-31,8%		

La part des charges attendue par rapport au CEP indexé reste au-dessus de ce prévisionnel de 2,5 M€. Dans l'annexe liée au comparatif des charges au CEP indexé, on remarque que les postes les plus décalés sont ceux du réseau et des postes de pompage. Au niveau des types de charges, l'énergie et les produits chimiques sont en décalage de plus d'1 M€ par rapport au CEP.

Malgré des produits en augmentation depuis 2021, ils sont également en deça de 410 k€ du CEP indexé. La marge brute théorique de -0,5 % attendue reste donc extrêmement difficile à atteindre.

Comme déjà évoqué dans le RAD 2022, un travail autour des formules d'actualisation du contrat doit s'entamer car l'actualisation des tarifs de vente que cela soit du tarif domestique ou du tarif de vente des travaux ne compense pas l'inflation des matières premières et des charges inhérentes (énergie, personnel, sous-traitance, etc...) via les formules actuelles du contrat de DSP.

La situation financière de la SB2A doit s'améliorer pour assurer la pérennité du service.

## 6.2 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016. Le compte annuel (CARE) et l'état détaillé des produits figurent en annexe de ce rapport ainsi que la note de détermination du CARE.

Il a été effectué une matrice de transfert permettant de passer du CARE au Compte d'Exploitation Conventionnel (CEV) puis au Compte social.

Leurs résultats diffèrent de celui du compte présenté ci-dessus. Le rapprochement entre les trois comptes est le suivant :

<b>Résultat CARE</b>	<b>-3 130 897 €</b>	
Charges contractuelles	-251 192 €	
Provision pour sinistre Biganos	-200 000 €	
Provision pour litige	-121 066 €	
Provision pertes sur créances	-12 418 €	
Produits financiers	-172 466 €	
Impôts sur le bénéfice	18 837 €	
Avoirs à émettre - provision dégrèvements	18 043 €	
Amortissements	38 509 €	
Sinistres subis	20 686 €	
Autres	1 972 €	
<b>Résultat Compte Conventionnel</b>	<b>-3 789 993 €</b>	<b>-659 096 €</b>
Amortissements (dégressif vs linéaire)	-10 333 €	
<b>Résultat Compte sociaux</b>	<b>-3 800 325 €</b>	<b>-10 332 €</b>

En annexe à ce rapport est donnée la liasse fiscale de la SB2A pour l'exercice 2023.

## 6.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

### → *Programme contractuel d'investissement*

Le programme contractuel d'investissement a été décrit dans le chapitre 2 consacré au patrimoine autant au niveau technique que financier.

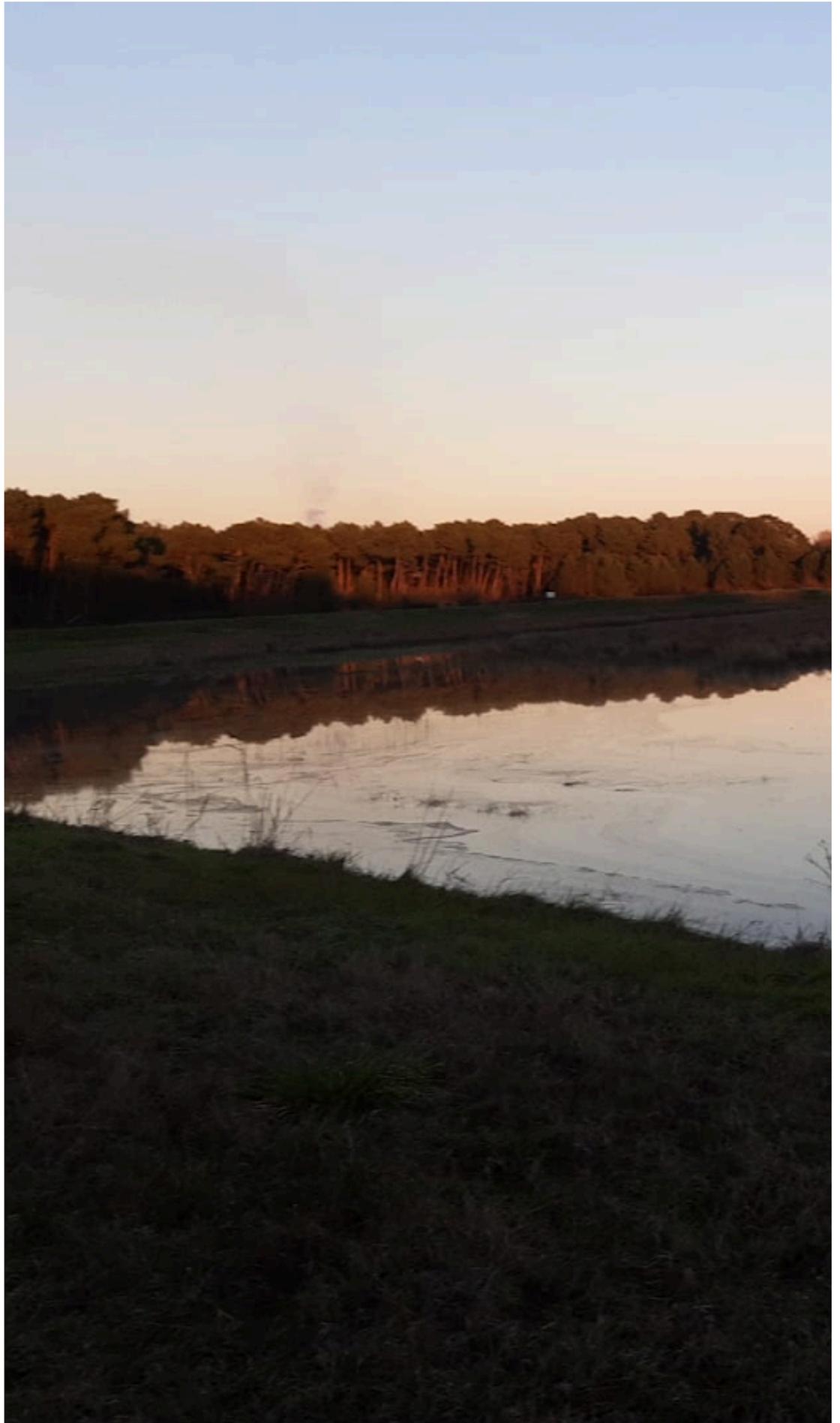
### → *Programme contractuel de renouvellement*

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans la partie 2 de ce rapport à la suite des investissements.

Le détail par opération est donné en annexe.

# 7.

## ANNEXES





## 7.1 Liste des annexes externes

Les documents listés ci-dessous sont des documents présentés dans des fichiers spécifiques donnés en complément de ce rapport.

N°	objet	pdf	Excel	Doc
1	Organigramme nominatif au 01/01/2024	X		
2	Liste détaillée du personnel au 31/12/2023		X	
3	Suivi mensuel des effectifs par Pôle et type de contrat		X	
4	Inventaire des installations		X	
5	Liste des postes de pompage SIBA		X	
6	Schéma du réseau Nord et Sud	X		
7	Linéaire du réseau par commune (SIG)		X	
8	Lotissements non incorporés	X		
9	Stock disponible		X	
10	Réalisation du programme de renouvellement 2023		X	
11	Liste des sinistres subis et causés		X	
12	Historique du tableau des points d'amélioration		X	
13	Evolution de la pluviométrie		X	
14	Suivi pluriannuel activité réseau		X	
15	Tableaux des temps de marche, volumes et kWh des postes de pompage		X	
16	Liste des interventions sur les passes débits		X	
17	Liste des interventions sur les ventouses		X	
18	Fin de Mois STEP 2023		X	
19	Autosurveillance 2023		X	

20	Réalisation du programme de curage préventif		X	
21	Réalisation du programme d'inspection télé vidéo		X	
22	Bilan H2S Campagne 2023			
23	Bilans de conformité Police de l'Eau - STEPs	X		
24	Bilans Gros postes 2023 ZI2, CP2, Lagrua 2		X	
25	Suivi des évolutions des fonds marins	X	X	
26	Rapport droniste Wharf 2023	x		
27	Rapport de visite contrôle protection cathodique	X		
28	Evolution de la pluviométrie		X	
29	Fichier de suivi des ASD CSD		X	
30	Rapports d'astreinte 2023	X	X	
31	Suivi budgétaire du compte de recherche		X	
32	Comptes rendus du COPPIL Recherche			X
33	Demandes usagers 2023		X	
34	Liste des dégrèvements 2023		X	
35	Compte d'Exploitation Conventionnel 2023		X	
36	CARE 2023	X		
37	Comptes sociaux (liasse fiscale) 2023	X	X	
38	Etat des reversements au SIBA depuis 2021		X	
39	Attestations d'assurance 2023	X		
40	Communications de la Maison Mère Veolia Eau France			X

## 7.2 Reconnaissance et certification de service

En tant que filiale 100% de Veolia Eau, la SB2A bénéficie des démarches de certification dans lesquelles le groupe Veolia est engagé. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable et d'eau de process, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 et renouvelée en 2023 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de Veolia Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE). La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69287.11

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par:  
*AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:*

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes:  
*for the following activities:*

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par:  
*has been assessed and found to meet the requirements of:*

**ISO 9001: 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
*and is developed on the following locations:*

**21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS**

Liste des sites certifiés en annexe(s) / *List of certified locations on appendix(ces)*

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
*This certificate is valid from (year/month/day)*

**2024-01-22**

Jusqu'au  
*Until*

**2024-11-09**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
*This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.*

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Pour le certificat électronique, consultez le site [www.afnor.org](http://www.afnor.org). For the electronic certificate, visit the website [www.afnor.org](http://www.afnor.org).  
AFNOR Certification est accréditée par le Comité Français d'Accréditation (COPAFAC) n° 4 503. Certification de Systèmes de Management. Pour en savoir plus sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFNOR Certification is accredited by the Comité Français d'Accréditation (COPAFAC) n° 4 503. Management Systems Certification. For more information, visit [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).  
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. ©2017 06653-01-2020



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69287.11

Page 5 / 9

Annexe / Appendix n° 4

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de la certification:

*Complementary list of locations within the certification scope:*

COMPAGNIE ALSACIENNE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 34 RUE DU WACKEN -67000 STRASBOURG  
COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE CORSE CENTRE COMMERCIAL CASTELLANI QUARTIER SAINT JOSEPH FR-  
20700 AJACCIO CEDEX 9  
CREUSOT-MONTCEAU-EAU 44 QUAI JULES CHAGOT FR-71300 MONTCEAU LES MINES  
EAU ARDRE ET VESLE 9 ZONE ARTISANALE DE LA SENTELLE FR-51140 JONCHERY-SUR-VESLE  
ENTREPRISE RUAS MICHEL SA 765 AVENUE HENRI BECQUEREL FR-34000 MONTPELLIER  
FREMUR ASSAINISSEMENT 23 RUE AUGUSTIN FRESNEL FR-35400 SAINT-MALO  
GRAND MONTAUBAN EAU 4 AVENUE FERNAND BELONDRADE FR-82000 MONTAUBAN  
GRAND PRADO 360 D 53 RUE SAINTE ANNE RE-97400 SAINT-DENIS  
KYRNOLIA CENTRE COMMERCIAL CASTELLANI QUARTIER SAINT JOSEPH FR-20700 AJACCIO  
SOCIETE D'ASSAINISSEMENT DU GRAND AVIGNON 305 AVENUE DE COLCHESTER -84000 AVIGNON  
SOCIETE DE VALORISATION DES EFFLUENTS DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY ZAC DU BARRAGE - BOULEVARD  
DE FINLANDE FR-54340 POMPEY  
SOCIETE DES EAUX DE LA VILLE DE MILLAU 325 RUE ETIENNE DELMAS -12100 MILLAU  
SOCIETE DES EAUX DE MELUN ZONE INDUSTRIELLE 198/398 RUE DU MAL FOCH FR-77005 VAUX LE PENIL  
SOCIETE DES EAUX POTABLES DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN ZAC DE LA PARFONTERIE -50400 GRANVILLE  
SOCIETE DU BASSIN D'ARCACHON ASSAINISSEMENT (SB2A) 152 BIS AVENUE DE LA COTE D'ARGENT FR-33380  
BIGANOS

Système de management évalué et jugé conforme aux exigences requises par:

*Management system assessed and found to meet the requirements of:*

**ISO 9001: 2015**



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69286.11

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
*AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:*

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
*for the following activities:*

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par:  
*has been assessed and found to meet the requirements of:*

**ISO 14001: 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
*and is developed on the following locations:*

**21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS**

Liste des sites certifiés en annexe(s) / *List of certified locations on appendix(ces)*

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
*This certificate is valid from (year/month/day)*

**2024-01-22**

Jusqu'au  
*Until*

**2024-11-09**

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
*This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.*

**Julien NIZRI**

**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Pour le certificat électronique consultez le site [www.afnor.org](https://www.afnor.org) ou les coordonnées de la certification de destination. The electronic certificate only, consult at [www.afnor.org](https://www.afnor.org)  
afnor.fr ou le site [www.afnor.org](https://www.afnor.org) ou les coordonnées de la certification de destination. Pour en savoir plus sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org)  
CORPAC accréditation n°15/001 Management Systems Certification, Société constituée en société par actions  
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark - CERTIF 06553-01-2020

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de la certification:  
*Complementary list of locations within the certification scope:*

COMPAGNIE ALSACIENNE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 34 RUE DU WACKEN -67000 STRASBOURG  
COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE CORSE CENTRE COMMERCIAL CASTELLANI QUARTIER SAINT JOSEPH FR-  
20700 AJACCIO CEDEX 9  
CREUSOT-MONTCEAU-EAU 44 QUAI JULES CHAGOT FR-71300 MONTCEAU LES MINES  
EAU ARDRE ET VESLE 9 ZONE ARTISANALE DE LA SENTELLE FR-51140 JONCHERY-SUR-VESLE  
ENTREPRISE RUAS MICHEL SA 765 AVENUE HENRI BECQUEREL FR-34000 MONTPELLIER  
FREMUR ASSAINISSEMENT 23 RUE AUGUSTIN FRESNEL FR-35400 SAINT-MALO  
GRAND MONTAUBAN EAU 4 AVENUE FERNAND BELONDRADE FR-82000 MONTAUBAN  
GRAND PRADO 360 D 53 RUE SAINTE ANNE RE-97400 SAINT-DENIS  
KYRNOLIA CENTRE COMMERCIAL CASTELLANI QUARTIER SAINT JOSEPH FR-20700 AJACCIO  
Siège région 28 BOULEVARD DE PESARO FR-92000 NANTERRE  
Siège territoire 22 Avenue Salvador Allende FR-91290 La Norville  
SOCIETE D'ASSAINISSEMENT DU GRAND AVIGNON 305 AVENUE DE COLCHESTER -84000 AVIGNON  
SOCIETE DE VALORISATION DES EFFLUENTS DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY ZAC DU BARRAGE - BOULEVARD  
DE FINLANDE FR-54340 POMPEY  
SOCIETE DES EAUX DE LA VILLE DE MILLAU 325 RUE ETIENNE DELMAS -12100 MILLAU  
SOCIETE DES EAUX DE MELUN ZONE INDUSTRIELLE 198/398 RUE DU MAL FOCH FR-77005 VAUX LE PENIL  
SOCIETE DES EAUX POTABLES DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN ZAC DE LA PARFONTERIE -50400 GRANVILLE  
SOCIETE DU BASSIN D'ARCACHON ASSAINISSEMENT (SB2A) 152 BIS AVENUE DE LA COTE D'ARGENT FR-33380  
BIGANOS  
Station d'épuration de Saint Quentin CHEMIN DE LA BIETTE -02430 GAUCHY

Système de management évalué et jugé conforme aux exigences requises par:  
*Management system assessed and found to meet the requirements of:*

**ISO 14001: 2015**



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69288.11

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par:  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.**

**DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER  
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par:  
has been assessed and found to meet the requirements of:

## ISO 50001: 2018

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Adresse  
21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

N° SIREN  
572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)  
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-02-08

Jusqu'à  
until

2024-11-10

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probante.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probative value.

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat

Ce document électronique est disponible sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org).  
This electronic certificate is available at [www.afnor.org](https://www.afnor.org).  
Certification COFRAC n°4-0001. Certificat de Compétence de Management. Permis disponible sur [www.cofrac.fr](https://www.cofrac.fr).  
COFRAC accréditation n°4-0001. Management Systems Certification. Scope available on [www.cofrac.fr](https://www.cofrac.fr).  
AFNOR est une marque déposée. AFNOR est enregistré sous le numéro 324111 - 14813 - 120202.

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de la certification:  
Complementary list of locations within the certification scope:

Adresse	N° SIREN
COMPAGNIE ALSACIENNE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 34 RUE DU WACKEN -67000 STRASBOURG	494565690
COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE CORSE CENTRE COMMERCIAL CASTELLANI QUARTIER SAINT JOSEPH FR-20700 AJACCIO CEDEX 9	817503576
CREUSOT-MONTCEAU-EAU 44 QUAI JULES CHAGOT FR-71300 MONTCEAU LES MINES	817486186
EAU ARDRE ET VESLE 9 ZONE ARTISANALE DE LA SENTELLE FR-51140 JONCHERY-SUR-VESLE	817486301
ENTREPRISE RUAS MICHEL SA 765 AVENUE HENRI BECQUEREL FR-34000 MONTPELLIER	730201183
FREMUR ASSAINISSEMENT 23 RUE AUGUSTIN FRESNEL FR-35400 SAINT-MALO	817502677
GRAND MONTAUBAN EAU 4 AVENUE FERNAND BELONDRADE FR-82000 MONTAUBAN	882328842
GRAND PRADO 360 D 53 RUE SAINTE ANNE RE-97400 SAINT-DENIS	519024723
KYRNOLIA CENTRE COMMERCIAL CASTELLANI QUARTIER SAINT JOSEPH FR-20700 AJACCIO	808578181
Siège région 28 BOULEVARD DE PESARO FR-92000 NANTERRE	414985028
Siège territoire 22 AVENUE SALVADOR ALLENDE FR-91290 LA NORVILLE	572025526
SOCIETE D'ASSAINISSEMENT DU GRAND AVIGNON 305 AVENUE DE COLCHESTER -84000 AVIGNON	817492382
SOCIETE DE VALORISATION DES EFFLUENTS DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY ZAC DU BARRAGE - BOULEVARD DE FINLANDE FR-54340 POMPEY	812023760
SOCIETE DES EAUX DE LA VILLE DE MILLAU 325 RUE ETIENNE DELMAS -12100 MILLAU	817486228
SOCIETE DES EAUX DE MELUN ZONE INDUSTRIELLE 198/398 RUE DU MAL FOCH FR-77005 VAUX LE PENIL	785751058
SOCIETE DES EAUX POTABLES DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN ZAC DE LA PARFONTERIE - 50400 GRANVILLE	834284986
SOCIETE DU BASSIN D'ARCACHON ASSAINISSEMENT (SB2A) 152 BIS AVENUE DE LA COTE D'ARGENT FR-33380 BIGANOS	817503774
21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS	572025526

## 7.3 Actualités réglementaires

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts susceptibles d'être significatifs pour votre service.

L'année 2023 a été marquée par la publication de textes législatifs et réglementaires particulièrement structurants, à court et moyen termes, pour les services d'assainissement. Vos interlocuteurs se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service.

- **UN PLAN EAU : LA SOBRIÉTÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

Le Plan Eau national a été rendu public le 30 mars 2023, à l'issue d'un été 2022 et d'un hiver 2023 marqués par un très fort déficit hydrique. Il se structure autour de trois axes, à savoir, organiser la sobriété pour tous les acteurs, optimiser la disponibilité de la ressource, préserver la qualité de l'eau.

Ce plan fixe un objectif de réduction de 10 % des prélèvements sur la ressource en eau à l'horizon 2030, pour tous les usages, à l'exception des usages pour irrigation agricole qui pourront demeurer constants.

A l'automne 2023, ce plan a été décliné sur chacun des grands bassins hydrographiques à travers un Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) qui précise la trajectoire de réduction des prélèvements par grand usage (alimentation en eau, industrie, agriculture...) au regard des projections d'évolution de la ressource en eau.

L'objectif de sobriété, tel qu'exprimé dans le Plan Eau et les différents PACC des grands bassins, n'a pas été traduit en 2023 en dispositions législatives ou réglementaires majeures.

Toutefois, la sobriété hydrique constitue désormais un critère à part entière de l'évaluation environnementale réglementaire des plans, programmes et projets, notamment les SCOT et les plans d'urbanisme.

Aussi, dorénavant, ce peut être la disponibilité de la ressource en eau qui fixe l'ambition de développement d'un territoire. Dans ce contexte nouveau, la maîtrise des consommations constitue une voie indispensable pour sécuriser un plan d'urbanisme ou un projet industriel porteur d'une ambition de développement local vis-à-vis des recours administratifs relatifs au partage de l'eau sur le territoire concerné.

Vos interlocuteurs se tiennent à votre disposition pour vous accompagner pour décliner cet objectif de sobriété sur votre service, conformément aux projets locaux de développement, et bâtir avec vous un service d'assainissement à faible empreinte hydrique tout en étudiant les vulnérabilités du service face à ce nouvel objectif de sobriété et de maîtrise des consommations.

- **LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU**

Cette réforme a été adoptée dans la loi de finance de l'année 2024. Il est prévu qu'elle soit effective à compter de l'année 2025 pour l'entrée en vigueur des douzièmes programmes des agences de l'eau (2025 - 2030). Des textes d'application sont attendus courant 2024 et viendront préciser ses modalités et son calendrier d'application.

Telle qu'adoptée dans la loi de finance 2024, cette réforme supprime certaines redevances existantes : pollution non-domestique et modernisation des réseaux de collecte (usage domestique et non-domestique). De même, cette réforme acte la fin de la prime pour performance épuratoire et le doublement possible de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau (doublement dit 'Grenelle', encadré par un décret de janvier 2012).

Dans le même temps, ces différentes suppressions s'accompagnent de nouvelles redevances :

- une redevance pour consommation d'eau potable dont devront s'acquitter les abonnés au service ;

- deux redevances auxquelles seront assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement.

Ces deux dernières redevances seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :

- pour les services d'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
- pour les services d'assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration).

Pour la redevance assainissement, la conformité en équipement, c'est-à-dire le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral (acte administratif), sera un critère à caractère rédhibitoire. Son non-respect obèrera toute possibilité de modulation de cette nouvelle redevance.

De plus, les services, en tant qu'autorité organisatrice, disposeront de la faculté de reporter la contrepartie de ces deux redevances, assises sur la performance, qui seront appelées auprès d'eux sur une ligne spécifique de la facture des abonnés au service à travers un mécanisme de contre-valeur.

Enfin, cette réforme structurante des redevances survient dans un contexte d'augmentation des moyens d'intervention des agences de l'eau (Plan Eau) et s'accompagnera d'une refonte des indicateurs de performance du Systèmes d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement qui aboutira durant l'année 2024.

- **RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES : des possibilités d'usages élargies !**

Le Plan Eau présenté fin mars 2023 comporte cinq mesures visant à faciliter le recours aux eaux non-conventionnelles (ENC - incluant les eaux usées traitées, mais également les eaux de pluie, les eaux grises, les eaux d'exhaure, etc) et contribuer ainsi aux économies de prélèvement d'eau sur un territoire. Ce plan fixe pour objectif de développer 1000 projets opérationnels d'ici 2027.

Cet objectif s'est traduit dès l'automne 2023 par la publication de textes réglementaires visant à faciliter le recours aux ENC tout en les encadrant. D'autres textes, portés à la consultation publique à la fin de l'année 2023 seront publiés au cours du premier semestre 2024. Ces textes (parus et à paraître) couvrent différents périmètres en termes d'eaux non-conventionnelles et de natures d'usage (domestiques, non-domestiques, agricoles, industriels, urbains, ...).

**Le décret du 29 août 2023** (JO du 30 Août 2023) vise à simplifier la procédure d'autorisation pour les usages des eaux usées traitées. Ce décret définit également les conditions pour l'utilisation, sans autorisation, des eaux de pluie pour les usages non domestiques. Outre des mesures de simplification administrative, ce décret supprime notamment la durée maximale de cinq ans auparavant fixée pour l'autorisation délivrée par le préfet pour les usages autres qu'irrigation et arrosage.

**L'arrêté du 14 décembre 2023** (JO du 21 décembre 2023) encadre les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts. Cet arrêté harmonise les exigences pour les espaces verts avec celles retenues pour l'irrigation agricole (voir arrêté ci-dessous) dans le cadre de l'alignement avec le règlement européen de mai 2020 relatif à la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole. Il fait évoluer le cadre national préexistant depuis 2010 pour les espaces verts, notamment via le recours à des barrières pour limiter les exigences.

**L'arrêté du 18 décembre** (JO du 28 décembre) fixe les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures. Cet arrêté reprend le cadre fixé par le règlement

européen du 25 mai 2020, notamment sur les seuils de qualité exigés selon les usages, la démarche d'évaluation et de gestion des risques à mettre en place ou les barrières pour limiter les exigences.

Les textes mis en consultation fin 2023 et qui seront publiés au cours du premier semestre 2024 porteront sur :

- l'utilisation des eaux non-conventionnelles pour les usages domestiques (un décret et un arrêté prévus) ;
  - l'utilisation des eaux non-conventionnelles dans l'industrie agro-alimentaire (filière industrielle consommatrice en eau et 'critique' vis-à-vis des risques de restrictions d'usage ou de rupture d'approvisionnement en eau en période de stress hydrique) ;
  - l'utilisation des eaux usées traitées pour les usages urbains (arrêtés attendus pour le nettoyage de voiries, l'hydrocurage, etc).
- **RETOUR AU SOL DES BOUES : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès à présent**

La loi AGECE du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) devrait modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le terme général de "socle commun"). Une version du projet de "socle commun" a été soumise à la consultation publique en novembre 2023, avec un objectif de publication prévu au premier semestre 2024. Cette version soumise à la consultation publique comprend deux décrets et deux arrêtés et confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne. Cet ensemble de textes réglementaires, entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles à partir de fin 2024 ou début de l'année 2025.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact sur l'équilibre de votre service de l'assainissement.

- **LA LOI "INDUSTRIE VERTE"**

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 est relative à l'industrie verte. Dans le respect d'un objectif de sobriété (foncière, énergétique, hydrique), elle vise à faciliter l'implantation des sites industriels, à financer les projets industriels verts, à conditionner les aides publiques à la transition écologique mais aussi à permettre une commande publique plus "verte". En effet, cette loi accélère la prise en compte de critères environnementaux dans la commande publique. Deux nouveaux motifs d'exclusion des marchés publics sont créés : le premier pour les entreprises ne satisfaisant pas à l'obligation d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES), le second pour les entreprises ne respectant pas leurs engagements de publication d'information en matière de durabilité. Les collectivités locales pourront choisir ou non d'appliquer ces deux motifs d'exclusion.

- **PROJET DE RÉVISION DE LA DIRECTIVE EAUX RÉSIDUAIRES URBAINE : de nouveaux défis à relever ?**

La proposition de révision de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 a été présentée par la Commission européenne le 26 octobre 2022. Une version amendée a été adoptée par le parlement européen début octobre 2023. Le Conseil Européen a quant à lui émis ses orientations à la mi-octobre 2023.

L'adoption de cette directive est attendue pour mars 2024. Les États membres disposeront alors d'un délai de deux ans pour procéder à sa transposition.

Dans les différents projets encore soumis à arbitrage figurent :

- l'élargissement du domaine d'application de la DERU aux agglomérations d'assainissement de moins de 2 000 EH ;
- la réduction de la pollution issue du déversement direct d'eaux usées non traitées par temps de pluie ;
- la réduction des rejets en nutriments pour les stations, notamment en zone sensible à l'eutrophisation ;
- la mise en place de traitements tertiaires, notamment pour le traitement des micropolluants, pour les stations les plus importantes et/ou celles rejetant dans des milieux considérés comme présentant une sensibilité particulière ;
- une responsabilité élargie du producteur pour supporter le coût de traitement des micropolluants ciblant certaines filières industrielles comme les produits cosmétiques ;
- l'affirmation d'un objectif de neutralité énergétique.

Par ailleurs, les critères d'évaluation de la qualité des masses d'eaux superficielles évoluent.

Ainsi, en France, l'arrêté du 9 octobre 2023 (JO du 4 novembre 2023) est venu actualiser l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface. Au niveau européen, au titre de Directive Cadre sur l'Eau, de nouveaux paramètres comme par exemple les composés perfluorés (communément nommés PFAS) ou de nouveaux seuils pourraient être introduits. La directive sur les Normes de Qualité Environnementale (dite "NQE") est actuellement en cours de révision.

Ainsi, les règles de conformité locale des stations d'épuration (conformité dite locale de l'arrêté préfectoral) qui s'appuient sur les exigences de qualité des eaux superficielles sont susceptibles d'évoluer.

- **RÉSILIENCE DES SERVICES**

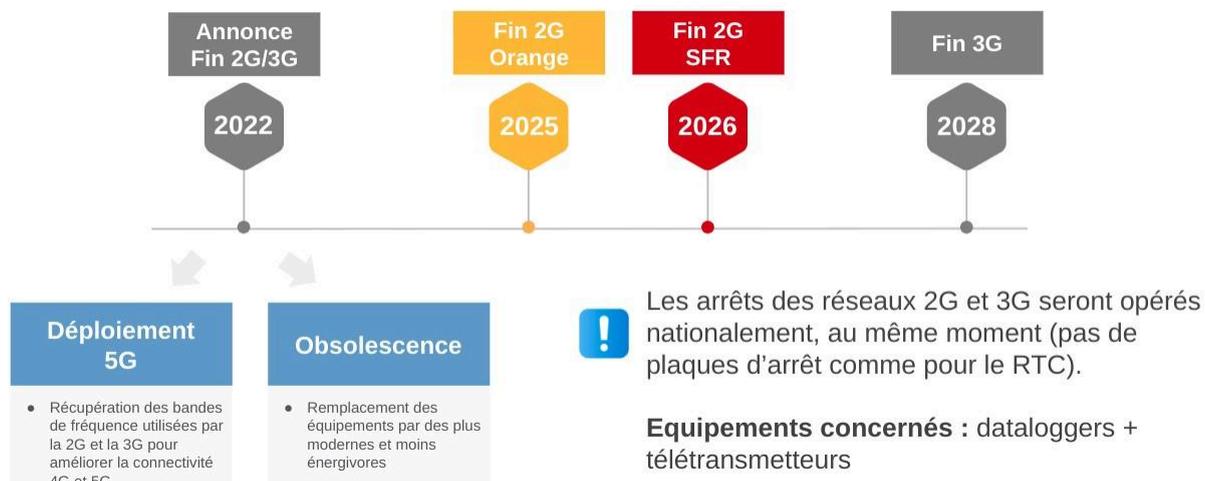
La directive européenne 2022/2557 du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques a considéré les services d'eau et d'assainissement comme des entités critiques. La transposition en droit français surviendra au plus tard le 14 octobre 2024 et sera susceptible d'impacts potentiels (financiers et/ou organisationnels) pour votre service.

- **FIN DES RÉSEAUX RTC, 2G ET 3G**

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC (réseau téléphonique commuté) ou des réseaux 2G/3G.

Les différents opérateurs télécom ont récemment annoncé de façon unilatérale la fin des réseaux 2G à horizon 2025 et 3G à horizon 2028. Les fréquences ainsi libérées seront réemployées pour les services en 4G et 5G.

Ces arrêts des réseaux 2G et 3G seront opérés nationalement au même moment.



A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau par exemple.

La fin annoncée des technologies 2G et 3G implique la mise en œuvre d'un plan de migration (diagnostic, sélection, approvisionnement, remplacement) des installations de communication, susceptible d'être financé par le plan de renouvellement, de travaux sur devis, ou par voie d'avenant.

Vos interlocuteurs se rapprocheront de vous, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

La fin des lignes RTC est programmée par plaques, avec des échéances échelonnées jusqu'à 2030.

## 7.4 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

### **Abonnement :**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

### **Assiette de la redevance d'assainissement :**

Volume total facturé aux usagers du service.

### **Arrêté d'autorisation de déversement :**

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

### **Bilans disponibles :**

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

### **Capacité épuratoire :**

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

### **Certification ISO 14001 :**

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### **Certification ISO 9001 :**

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

### **Certification ISO 50001 :**

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### **Certification ISO 45001:**

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

### **Consommateur – abonné (client) :**

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

### **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

### DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

### DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

### Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

**Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030** sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

### Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### **Matières sèches (boues de dépollution) :**

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

### **MES :**

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

### **Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

### **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :**

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### **Réseau de collecte des eaux usées :**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

### **Station d'épuration (ou usine de dépollution) :**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

### **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :**

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :**

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :**

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

### **Taux d'impayés [P257.0] :**

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

### **Taux de réclamations [P258.1] :**

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)



**ELOA - SB2A**  
**152 bis avenue de la Côte d'Argent - 33380 BIGANOS**  
**[www.eloa-bassin-arcachon.fr](http://www.eloa-bassin-arcachon.fr)**